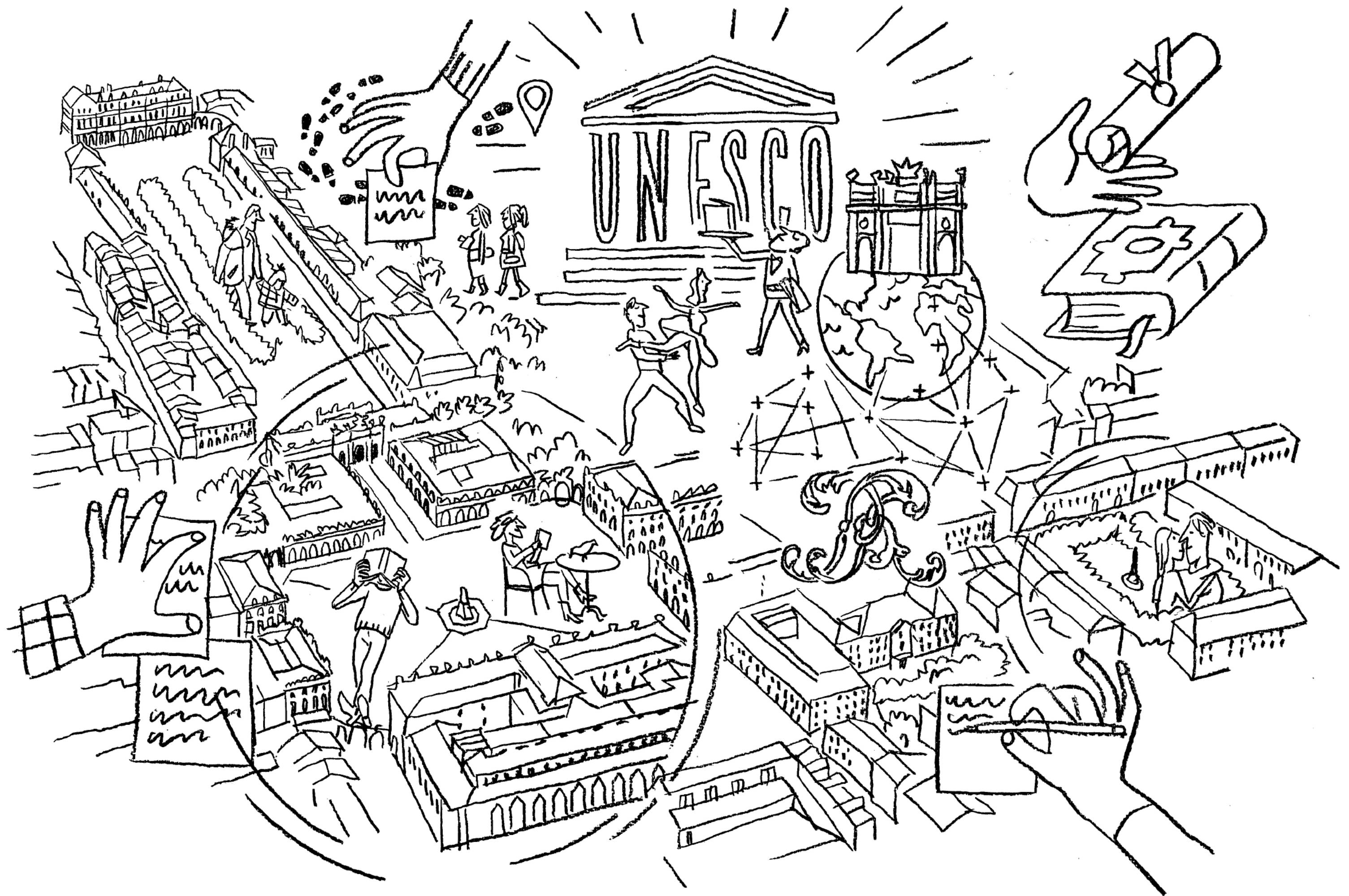


Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy

PLAN DE GESTION





Préambule

AVANT-PROPOS

Ce document constitue le premier plan de gestion du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » commandé par la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy.

Il se compose tout d'abord d'un état des lieux permettant d'examiner factuellement, à partir de la documentation existante, ce Bien inscrit depuis près de 40 ans sur la Liste du Patrimoine mondial, notamment son contexte, son périmètre, ses caractéristiques, son état de conservation ainsi que les actions de gestion dont il fait l'objet.

Ensuite, un diagnostic établi en grande partie sur la base d'entretiens réalisés avec les acteurs de la gestion du Bien (élus et agents de la Ville de Nancy, agents de la Métropole du Grand Nancy et agents de l'Etat) propose une analyse critique de la gestion actuelle du Bien du point de vue patrimonial, territorial et des objectifs de l'UNESCO.

En découle enfin un plan d'actions qui est le fruit d'une concertation étroite, durant un an, avec les gestionnaires mais aussi les communautés du Bien (représentants d'habitants et de riverains, associations patrimoniales, commerçants...) grâce à plusieurs sessions de réunions, ateliers et balades urbaines permettant d'embrasser globalement et collégialement les questions essentielles qui sous-tendent la gestion du Bien : ce qu'il est, ce qu'on y fait/en fait et ce qu'il porte et transmet.

Elaboré pour les 10 années à venir, ce plan de gestion, conçu comme un guide accompagnant toutes les actions visant ou concernant le Bien, saura et devra s'adapter à la mise en oeuvre concrète du système de gestion pragmatique et ambitieux dont il fait état.

DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« Brève synthèse

Situées en région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy constituent un des paysages urbains les plus harmonieux de l'époque des Lumières, illustrant de façon exemplaire et magistrale l'idée de la place royale, espace urbain central et monumental. Prétendant malheureux au trône de Pologne, Stanislas Leszczynski, beau-père du roi de France Louis XV, reçut pour prix de son abdication les duchés lorrains à titre viager. Il y régna de 1737 à 1766. Les travaux d'urbanisme de Nancy sont les plus belles réalisations du mécénat de ce prince.

Construites de 1752 à 1756, les places de Nancy composent un espace urbain monumental dont la valeur réside dans l'exemplarité et la variété de son programme, dans la subtilité de sa scénographie, dans la richesse de son architecture et de son ornementation.

Les façades ordonnancées dues à Emmanuel Héré, inspirées d'une première réalisation de Germain Boffrand, les grilles somptueuses qui ornent les angles ouverts dues à Jean Lamour, les fontaines de Neptune et d'Amphitrite du sculpteur Guibal, la fontaine de la place d'Alliance par Paul-Louis Cyfflé, font de cet ensemble un indéniable chef-d'œuvre.

Les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance constituent l'exemple le plus ancien et le plus typique d'une capitale moderne, où un monarque éclairé s'est montré soucieux d'utilité publique. À côté d'une architecture de prestige, exaltant le souverain, avec ses arcs de triomphe, ses statues, ses fontaines, le projet procurait à la population trois places qui donnaient accès à l'hôtel de ville, au palais de justice et au palais des Fermes, ainsi qu'à d'autres édifices publics.

Critère (i) : Les trois places de Nancy constituent une réalisation artistique unique, véritable chef-d'œuvre de génie créatif.

Critère (iv) : Les places de Nancy offrent le témoignage le plus ancien et le plus typique de l'urbanisme du Siècle des Lumières, dans une ville moderne où un monarque éclairé réalisa un exceptionnel programme d'espaces et de bâtiments publics, démontrant qu'il était sensible aux besoins de la population.

Intégrité

L'ensemble des places a conservé son intégrité d'ordonnancement, d'architecture et d'ornementation. Seules ont varié les destinations ou usages de certains édifices qui les bordent, tout en conservant des fonctions urbaines de nature publique. Les places ont gardé leur unité, leur urbanité et leur centralité.

Authenticité

Plusieurs restaurations ont été entreprises, depuis plus d'un siècle, afin de préserver ce bien et l'embellir en prenant le parti de conserver son authenticité, comme la restauration complète du sol et des façades de la Place Stanislas, ou la restauration du Tribunal et du pavillon Héré sur la Place de la Carrière.

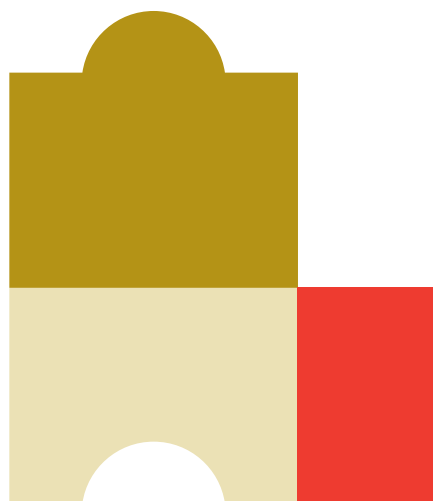
Ces interventions d'entretien et de restauration, fondées sur des études scientifiques et techniques préalables, menées sous le contrôle de l'État, ont permis d'améliorer son état de conservation. La place Stanislas a retrouvé sa splendeur.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les trois places composant le bien bénéficient d'un ensemble de mesures de protection au titre du code du Patrimoine, qui se sont progressivement déployées et étendues du début du XXe siècle à 2003. Un secteur sauvegardé a été approuvé en 1996, incluant l'ensemble du bien. Une zone tampon de 159 hectares a été proposée sur la base des limites du site patrimonial remarquable étendu. A ce titre, tous les travaux sur les éléments du bien sont soumis à autorisation des services du ministère de la Culture et de la communication et sont réalisés sous son contrôle.

La mise en œuvre du système de gestion et le contrôle de son efficacité incombent à la Communauté urbaine du Grand Nancy et au Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ensemble des institutions locales, en concertation avec les services déconcentrés de l'État, contribue à une gestion efficace du bien, qui s'inscrit dans une démarche globale de protection et de mise en valeur du patrimoine. »



SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

- I - Présentation du Bien
- II - Description du Bien
- III - Outils et dispositifs actuellement déployés sur le Bien

DIAGNOSTIC

- I - Du point de vue patrimonial
- II - Du point de vue territorial
- III - Du point de vue des objectifs de l'UNESCO

Synthèse des enjeux de gestion du Bien relevés dans le diagnostic

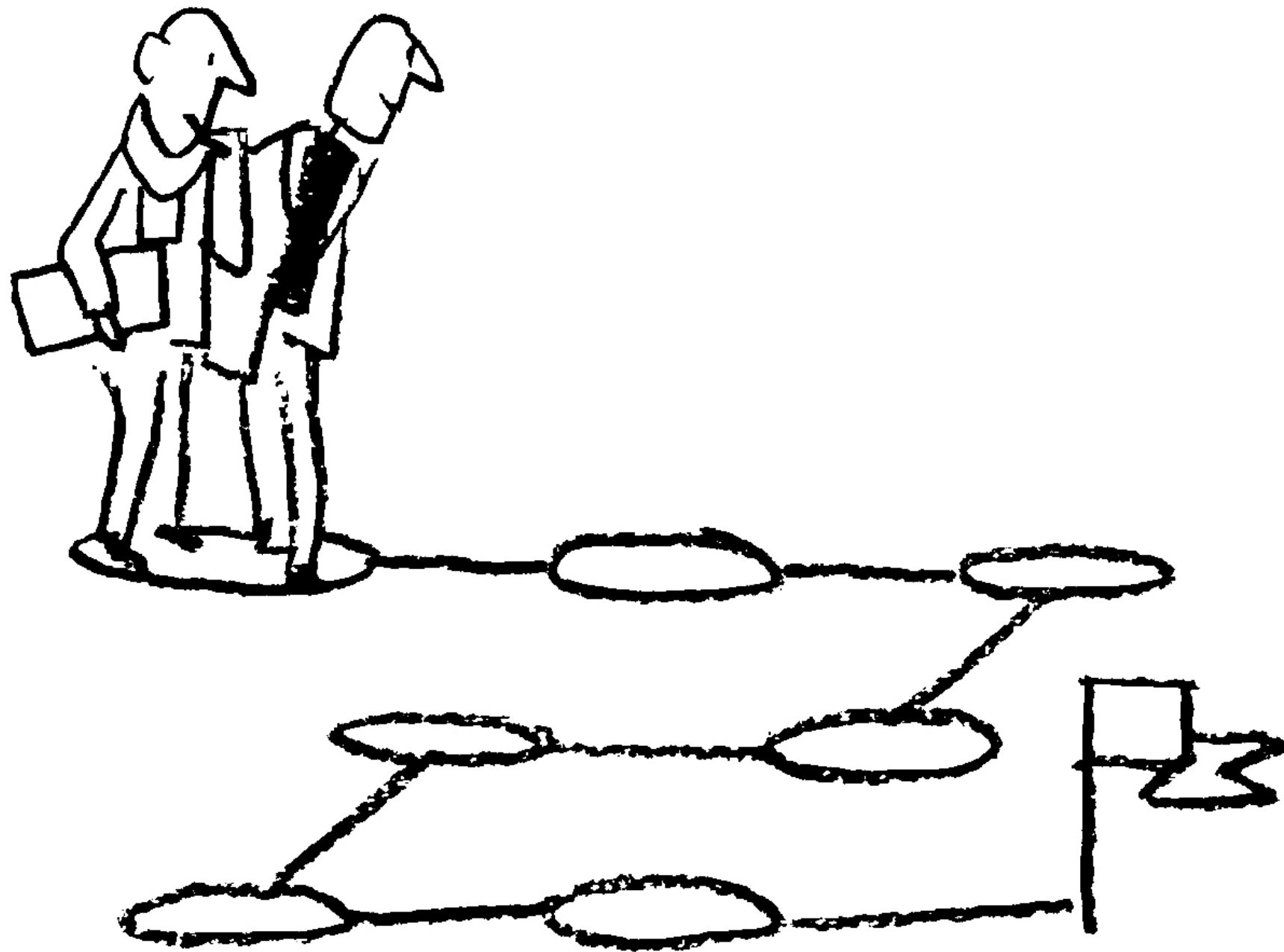
PLAN D'ACTIONS

- I - L'essentiel du plan d'actions
- II - Les fondamentaux du système de gestion
- III - les fiches-actions

ANNEXES

Bibliographie et documentation

Etat des lieux

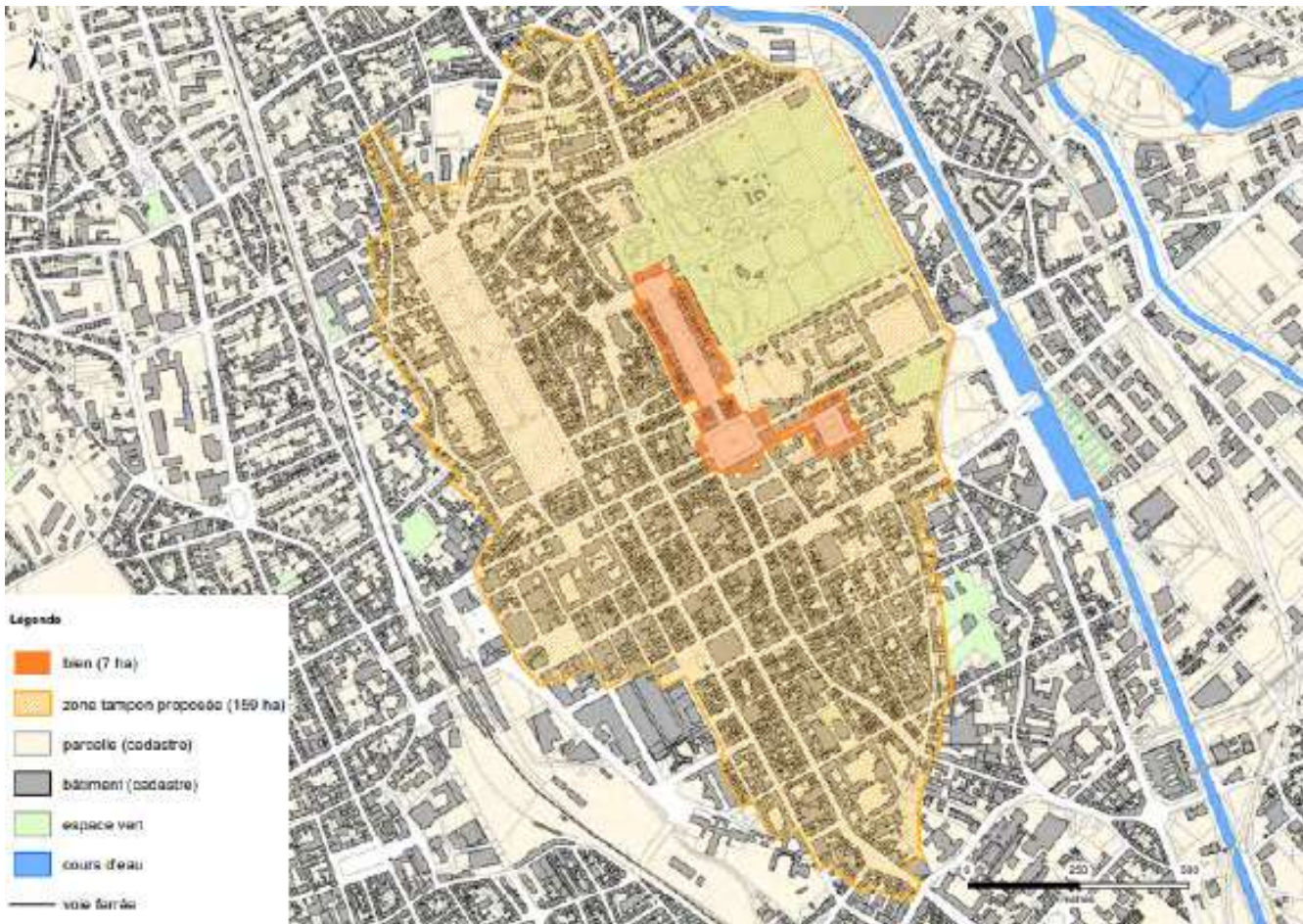


I - Présentation du Bien

A - Inscription sur la liste du patrimoine mondial

Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a été inscrit en 1983 sur la Liste du Patrimoine mondial, lors de la 7^e session du Comité du patrimoine mondial (CONF 009).
Les critères de sélection (i) *représenter une chef-d'œuvre du génie créateur humain* et (iv) *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine* justifient depuis lors cette reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

28 autres Biens ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1983, parmi lesquels : « Le Taj Mahal » (Inde), « L'abbaye de Saint-Gall » (Suisse), « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola » (France), « Le sanctuaire historique du Machu Pichu » (Pérou)...



Extrait de l'Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (mise à jour en 2015)

B - Situation géographique et référence cadastrales

Le Bien se situe en région Grand Est (rassemblant depuis 2015 l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine), dans le centre-ville de Nancy, préfecture du département de Meurthe-et-Moselle (54) et cœur de la métropole du Grand Nancy.
Les parcelles suivantes sont comprises dans le Bien :

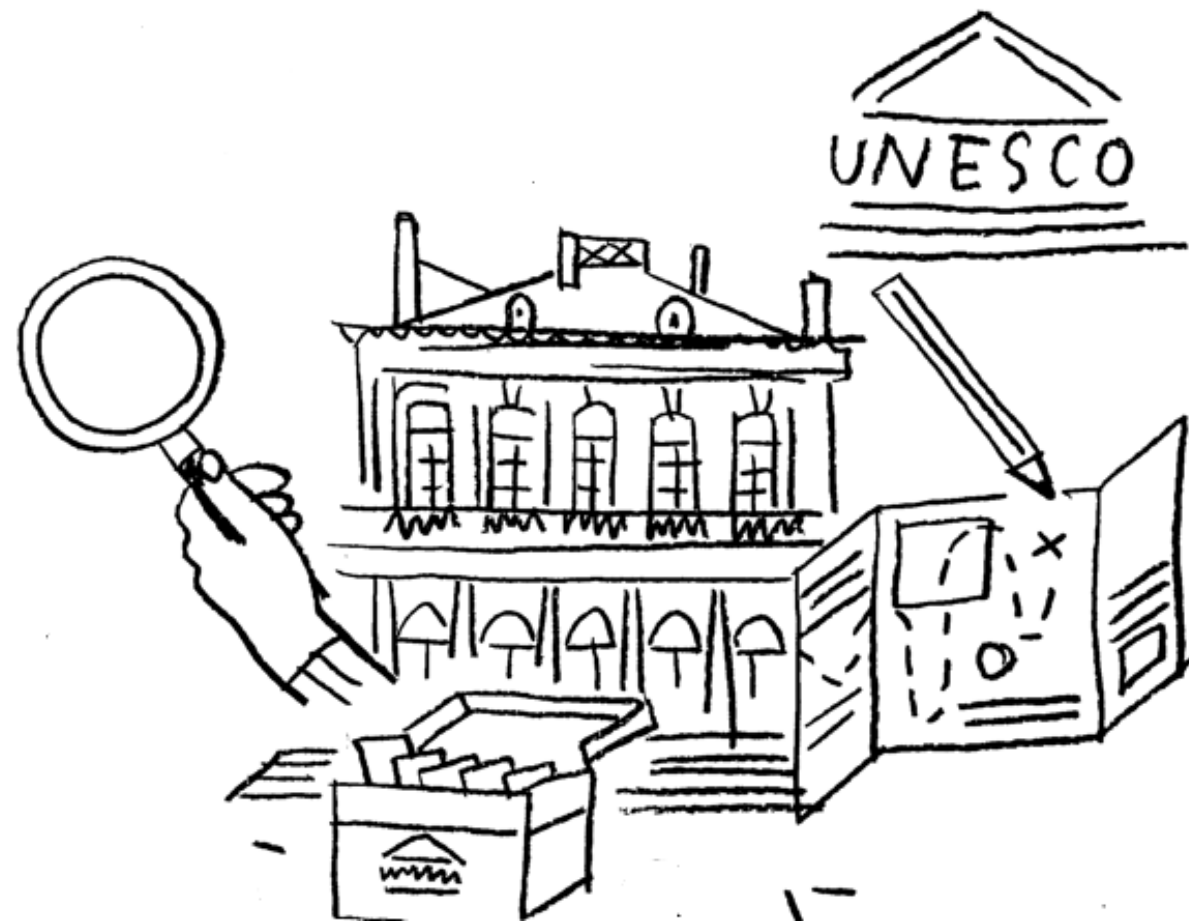
- AN 264 et 265, 267 à 293, 295 à 297, 300 et 301, 304 et 305, 308 à 310, 313, 317 et 318, 321 et 322, 324 et 325, 379 et 380, 407 et 408, 411 ;
- BE 1 à 11, 13, 293, 350 et 351, 353 et 354, 367, 404 et 405, 434 et 435, 468 et 469 ;
- AO 133 ;
- BD 1, 6 à 10, 21 à 23, 284 à 286, 319, 391 et 392, 43, 45.

Outre, le Bien nancéen, le Grand Est comporte actuellement 2 autres Biens (à Strasbourg et Reims) et 4 parties de Biens (fortifications du réseau Vauban et lieux de culte sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle).

C - Historique

Une œuvre politique et urbaine
Organisé autour d'une place Royale à la gloire de Louis XV (1710-1774) devenue la place Stanislas, l'ensemble architectural créé à Nancy autour de 1755 était éminemment politique. Il symbolisait en effet, au terme de plusieurs siècles de conflit opposant indirectement le royaume de France au Saint-Empire romain germanique (dont le duché de Lorraine faisait partie politiquement), le rattachement de Nancy et de son territoire à son voisin français. Un rattachement d'autant plus remarquable qu'il s'était finalement opéré sans combat ni violence. La riche ornementation de la place Royale, notamment composée du chiffre du roi de France côtoyant les armoiries du duc Stanislas Leszczynski (1677-1766) et de reliefs sur le socle de la statue royale figurant le traité de Vienne (1738) ou encore le mariage de Louis XV et Marie Leszczynska (1703-68), évoquait au contraire le tortueux mais pacifique jeu diplomatique qui aboutit à l'annexion de la Lorraine par la France grâce à une recomposition dynastique de l'Europe. La paix constituait le message principal de ce programme. Outre le propos d'unité et de prospérité porté par la place Royale, celle originellement baptisée Saint-

Stanislas fut effectivement renommée dès 1756 place d'Alliance pour célébrer la concorde entre la France et l'Autriche. Sa fontaine centrale, signée Paul-Louis Cyfflé (1724-1806), transplantée depuis la place de la Carrière fut alors remaniée pour servir ce discours avec ses dieux-fleuves communs aux deux puissances (l'Escaut, la Meuse et le Rhin) et ses inscriptions latines célébrant leur alliance.
En 1759, le don par Stanislas à la municipalité de Nancy des nouvelles constructions qu'il avait financées ainsi que des places Royale et de la Carrière constituait enfin un fort soutien à l'identité lorraine puisque le dernier duc remettait entre des mains locales le sort d'un ensemble monumental procédant certes d'enjeux nationaux et internationaux mais destiné, en premier lieu, aux Nancéiens.
L'ensemble XVIII^e était surtout une vaste et ambitieuse entreprise d'urbanisme visant à relier la Ville-Vieille de Nancy, fondé autour d'un *castrum* érigé par Gérard I^{er} d'Alsace (v. 1030-1070), à la Ville-Neuve, construite selon un plan régulier sous Charles III (1543-1608) et qui concentrait autour de la place du Marché les fonctions commerciales et administratives.



Stanislas et Héré : figures tutélaires d'une œuvre collective

Les artistes, artisans, bâtisseurs et ouvriers ayant œuvré à la réalisation des trois places durant les années 1750 furent innombrables. Quelques-uns passèrent à la postérité tels le ferronnier Jean Lamour (1698-1771), auteur des fameuses grilles clôturant la place Stanislas, ou le sculpteur Barthélémy Guibal (1699-1757), à qui revint la conception de la statue de Louis XV, mais tous travaillèrent sous la houlette de l'architecte Héré (remplacé à sa mort par Richard Mique -1728-94-), lui-même au service de la vision de son commanditaire Stanislas.

Celui-ci n'était pas seulement un mécène et le principal financeur des places nancéiennes. Archétype du souverain-philosophe, le roi déchu de Pologne, arrivé dans le duché de Lorraine après des années d'exil, était un esprit cultivé, féru de science et grand bâtisseur (au moment des chantiers des places, il était déjà notamment à l'initiative de la construction de Notre-Dame-de-Bonsecours ou de l'hôtel des Missions Royales à Nancy).

Si son investissement effectif dans le dessin des places et des façades est difficilement vérifiable, c'est bien lui qui choisit le site d'implantation de la place Royale pour y aménager, à l'emplacement de la porte construite sous Louis XIV (1638-1715) marquant le passage de la voie historique qui reliait Metz à Saint-Nicolas-de-Port, un carrefour avec une nouvelle route rejoignant Paris, capitale du royaume auquel la Lorraine sera officiellement réunie après sa mort. C'est également lui qui négocia avec les autorités militaires pour obtenir le déplacement de l'ancienne porte Royale. C'est encore lui qui, en tant que duc en titre, s'opposa au dessein du pourtant très influent chancelier Antoine Martin Chaumont de la Galaizière (1697-1783), agent de la couronne de France en Lorraine, qui souhaitait une simple rénovation de la place du Marché et de son hôtel de ville situés en Ville-Neuve. C'est enfin lui qui, ayant commandé cet ambitieux projet à 75 ans, en imposa le tempo avec le chantier rapide de la place Royale, inaugurée en 1755.

Aménagée sur un délaissé (appelé Esplanade) au pied des remparts, la place Royale qui prolongeait, côté ville médiévale, la Carrière préexistante et qui se poursuivait, côté ville moderne, au Sud, par la place d'Alliance, était davantage qu'un carrefour monumental entre les deux villes. Il s'agissait d'une refonte complète de la capitale du duché de Lorraine reposant sur une nouvelle répartition des fonctions relatives à la cité (civique, judiciaire, financière...). Un nouvel hôtel de ville fut en effet édifié sur le pan sud de la place Royale, symboliquement positionné dans l'axe de la nouvelle Intendance qui fermait au Nord la Carrière réaménagée. Entre les deux bâtiments, l'ancien hôtel de Craon, construit sous le duc Léopold (1679-1729) par Germain Boffrand (1667-1754) et qui servit de modèle à Emmanuel Héré (1705-63) pour l'ensemble architectural commandé par Stanislas, accueillit les juridictions de Lorraine transférées depuis la Ville-Neuve tandis qu'en face, une réplique fut construite pour abriter la Bourse des Marchands. La nouvelle centralité de Nancy, au propre comme au figuré, venait de voir le jour.



Vue de la place Royale de Nancy depuis la rue Héré tirée du recueil d'Emmanuel Héré, 1753

Le grand projet d'unification et d'embellissement de la ville de Nancy par Stanislas fut mis en œuvre par son premier architecte, Emmanuel Héré. Le Nancéien, tout comme bon nombre de praticiens locaux de sa génération, s'était formé sur les chantiers commandés par Léopold à Germain Boffrand. Le répertoire classique de ce dernier (ordre colossal corinthien, rez-de-chaussée à arcades...) alimenta le nouvel ensemble (notamment l'hôtel de ville) qui, par filiation avec les propres références de Boffrand, élève de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), s'apparentait ainsi tant dans la conception (la typologie particulière des places royales) que dans la forme aux plus grandes réalisations françaises. Toutefois, la présence d'une équipe d'artistes et artisans lorrains influencés par le baroque italien et le style rocaille particulièrement en vogue en Europe centrale, le goût de l'époque pour l'ornementation et la fantaisie, le message de prospérité porté par le programme en lui-même conférèrent à l'ensemble une théâtralité et une somptuosité (prégnantes dans les grilles de Lamour ou la fontaine de la place d'Alliance) qui le distingue de toute autre aménagement urbain contemporain.

Intrinsèquement lié au contexte culturel nancéien, si particulier en ce milieu de XVIII^e siècle, l'ensemble des trois places dépasse finalement la double paternité de Stanislas et d'Héré pour se ramifier à des personnalités multiples et à autant d'inspirations.

Principales évolutions

Évoquer les modifications notables apportées au Bien implique de dater au préalable son état historique. Or, si la place Royale fut inaugurée en 1755, les travaux de l'hôtel de ville, une des pièces maîtresses de ce programme architectural et urbain, se poursuivirent jusqu'en 1761 et la plantation de 97 tilleuls sur la place d'Alliance daterait de 1763. Aucune date d'achèvement de l'ensemble XVIII^e ne se détachant ainsi clairement, on considérera comme apocryphe tout changement opéré après 1766, année du décès de Stanislas qui, en

tant qu'instigateur du programme, peut être considéré comme le garant de son état de référence. Ainsi, aux extrémités de la place de la Carrière, le remplacement en 1759 des sculptures de gladiateurs par des ferronneries signées Lamour n'est par exemple pas retenu car considéré comme faisant partie du processus d'élaboration de cette œuvre complexe.

L'une des modifications les plus importantes connues par le Bien est d'ordre symbolique avec en 1831 le changement de nom de la place Royale en place Stanislas qui procédait probablement autant d'une démonstration de reconnaissance envers un souverain prodigue pour les Nancéiens que d'une réécriture régionaliste du discours honorifique, patriotique et dynastique sur l'annexion de la Lorraine initialement porté par le décor de la place.

Plusieurs transformations majeures, cette fois d'ordre matériel, intervinrent au fil du temps sur le Bien :

- 1771 – place de la Carrière : amorce de la fermeture du rez-de-chaussée du palais du Gouvernement.
- 1771 – place Royale/Stanislas : suppression des bassins annexes de la fontaine d'Amphitrite afin de ménager un passage vers la Pépinière.
- 1793 – place Royale/Stanislas : dégradation des marques liées à la noblesse et démontage de la statue de Louis XV.
- Courant XIX^e siècle – place d'Alliance : réfection de la voirie entraînant la suppression des emmarchements originels devant les portes piétonnes et les entrées de cave des immeubles bordant la place.

– place de la Carrière : première grande restauration du Bien portant particulièrement sur l'ancienne Intendance/palais du Gouvernement, l'hémicycle attenant et l'arc Héré.



- 1831 – place Royale/Stanislas : à l'occasion du changement de nom de la place, installation d'une statue à l'effigie du roi-duc sur le socle conservé de l'ancienne statue de Louis XV.
- 1836 – place Stanislas : installation des premiers réverbères et réfection des trottoirs avec du bitume ; ces aménagements se poursuivront durant tout le XIX^e siècle.
- Vers 1840 – place Stanislas : modification des toitures à faible pente des édifices bordant la place (donnant l'illusion d'un toit-terrasse à l'italienne) avec l'ajout de mansardes et de lucarnes.
- 1906 – place Stanislas : incendie du théâtre municipal (à l'emplacement de l'actuel Musée des Beaux-Arts).
- 1919 – place Stanislas : inauguration du

nouveau théâtre-opéra reconstruit de l'autre côté de la place, à l'emplacement de l'ancien Hôtel des Fermes.

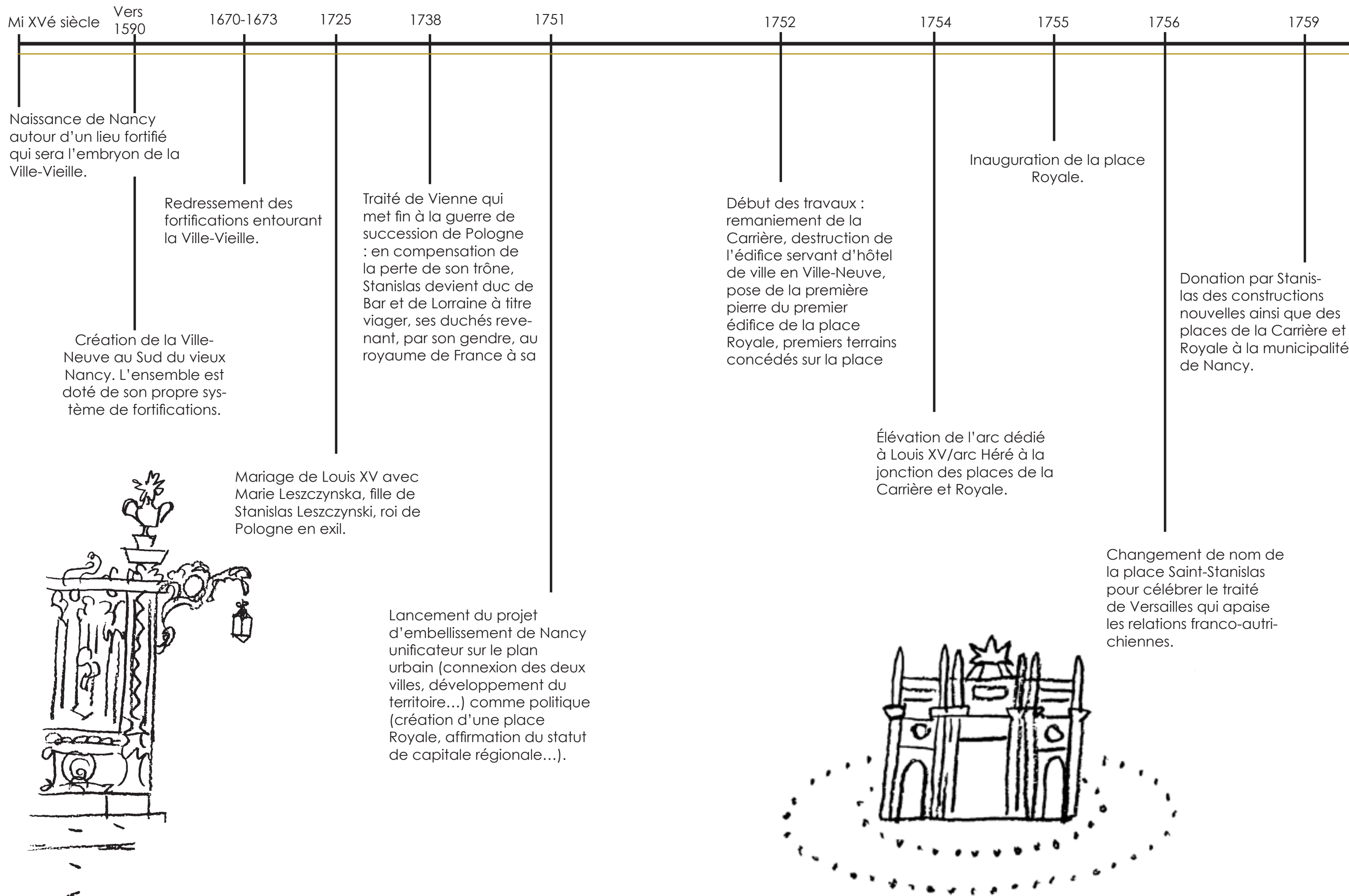
- 1936 – place Stanislas : déménagement définitif du Musée des Beaux-Arts dans l'ancien collège royal de médecine (après avoir occupé, à partir de 1814, ce site puis, à partir de 1828, l'Hôtel de Ville).
- 1958 – place Stanislas : nivellement du sol pour organiser le stationnement automobile.
- 2005 – place Stanislas : importante campagne de restauration coïncidant avec la fermeture de la place à la circulation automobile.

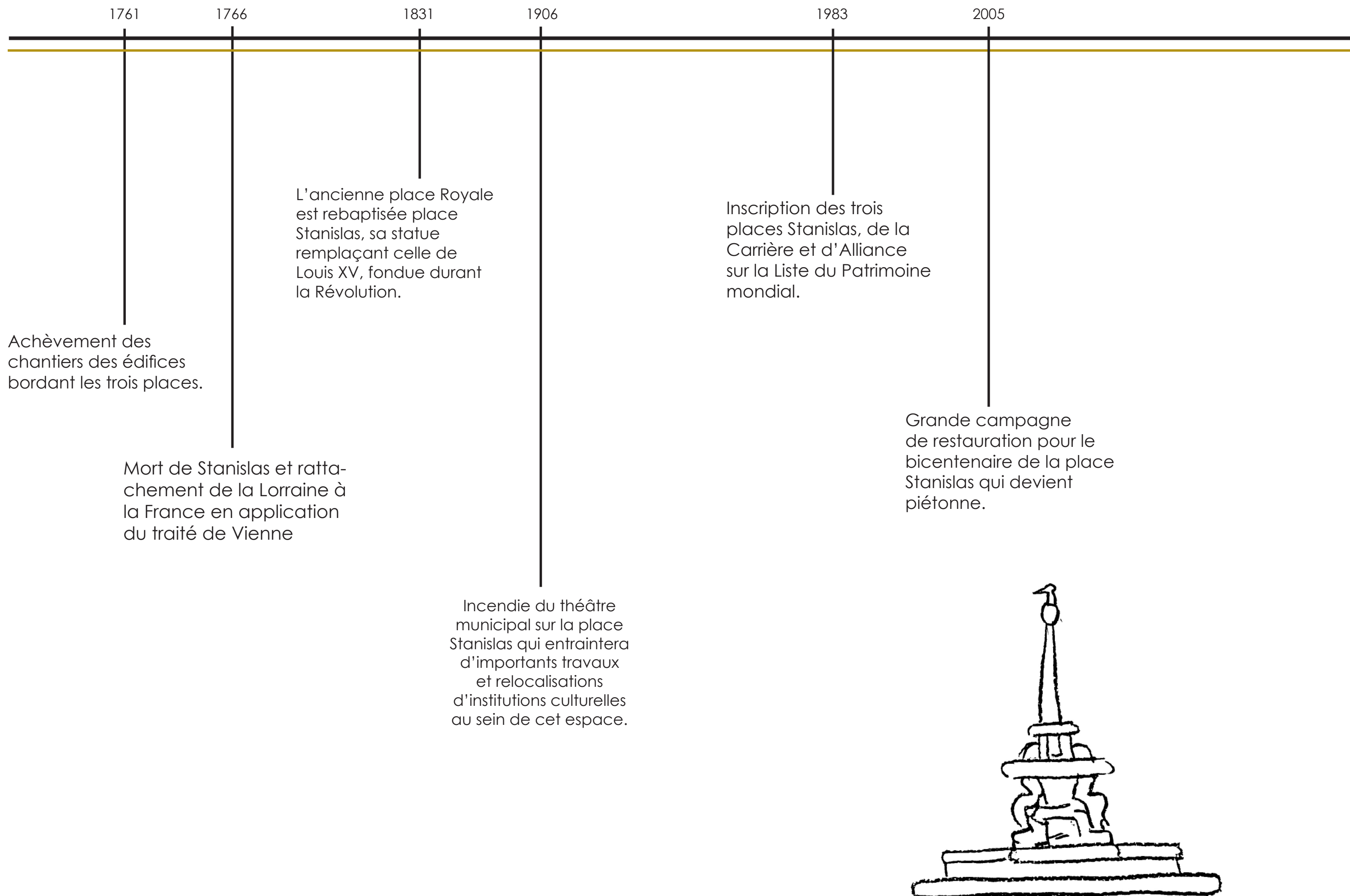


Il est à noter que les fonctions de chacune des places n'ont guère évolué depuis leur aménagement : celles de la Carrière et d'Alliance ont conservé leur vocation essentiellement résidentielle (la place de la Carrière accueillant également des institutions – les juridictions de l'Hôtel de Craon et la Bourse des Marchands devenant Cour d'appel et Tribunal administratif – ainsi que des événements festifs et culturels dans la continuité des spectacles et tournois qui s'y déroulaient dès sa création au XVI^e siècle) ; la place Stanislas, demeure cet élément urbain central, à la fois espace de passage et de rencontres (carrefour de voies stratégiques devenu lieu de rassemblement des Nancéiens et des visiteurs), commercial (boutiques présentes dès l'origine dans les basses-faces) et institutionnel (si le pavillon de l'intendant de Stanislas est devenu un hôtel, l'hôtel de ville perdure dans cette fonction tandis que la vocation publique du théâtre en partie devenu Musée des Beaux-Arts et de l'hôtel des Fermes qui est aujourd'hui l'Opéra demeure).

Les dates-clés du Bien

« places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy »





II - Description du Bien

A - Inscription sur la liste du patrimoine mondial

Depuis son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 1983, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » n'a pas changé d'intitulé.

B - Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle

L'UNESCO, au travers de ses *Orientations* devant guider la mise en œuvre de la *Convention du Patrimoine mondial* (version datée de 2019) définit ainsi la Valeur Universelle Exceptionnelle : « La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. » (extrait du paragraphe 49).

Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial avant 2007, date à partir de laquelle la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été considérée par le Comité du patrimoine mondial comme un instrument essentiel, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a fait l'objet en 2017 d'une écriture rétrospective de sa Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle (décision 41 COM 8E ; voir le préambule).

Il ressort de cette synthèse que la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien réside dans sa qualité d'« espace urbain central et monumental » au programme varié, mis en scène et richement orné, et en ce qu'il constitue ainsi un exemple ancien et typique de « l'urbanisme du Siècle des Lumières », à la fois prestigieux et répondant aux besoins de la population.



C - Caractérisation

Selon l'*Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial* (dans sa mise à jour d'octobre 2015), le Bien comprend les éléments suivants :

- l'espace des places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance ;
- les constructions bordant ces trois places (hôtels particuliers, immeubles, édifices publics...) ;
- les voies qui relient les places entre elles (les rues Héré et Lyautey) ;
- les constructions donnant sur la rue Héré (arc de triomphe, basses face...).

S'en dégage une impression globale de forte minéralité et de grande symétrie : dessin quadrangulaire des places, rectitude des alignements et des voies d'orientation Nord/Sud et Est-Ouest, prédominance de la pierre depuis les façades des édifices jusqu'aux sols des espaces publics (dallés ou gravillonnés) en passant par l'abondante décoration sculptée (vasques des fontaines, modénature des immeubles...). Impression toutefois nuancée par une multitude de variations affirmant un caractère résolument théâtral : l'hémicycle à colonnades terminant l'extrémité nord de la place de la Carrière, les plantations d'arbres soulignant le pourtour en pierre des places d'Alliance et de la Carrière, les ferronneries dorées adoucissant les angles de la place Stanislas, les différences de proportions et d'ornementation rencontrées sur les édifices bordant les espaces publics (nombre de travées et modénatures non uniformes ; basses faces littéralement moins élevées que les autres et en particulier que l'arc de triomphe ou que l'hôtel de ville surmonté d'un fronton...).

L'ensemble constitue une centralité de la ville de Nancy, tant sur le plan urbain que des fonctions et des usages. Tout d'abord, il opère encore, comme au milieu du XVIII^e siècle, la jonction entre les différentes parties de la ville : médiévale au Nord, moderne au Sud et, depuis le XIX^e siècle, industrielle avec les quartiers tertiaires et résidentiels à l'Ouest et les zones d'activités sur la Meurthe à l'Est. Par ailleurs, même devenue piétonne, la place Stanislas ne marque pas moins le croisement des voies historiques (parallèles à la rivière et allant vers Metz puis le Luxembourg) et d'axes plus récents (vers la gare et au loin Paris).

Il s'agit d'un lieu pluriel, à la fois centralité administrative (avec l'Hôtel de Ville et les tribunaux), pôle culturel (avec les musées, les édifices de spectacle et les places qui accueillent des événements), zone commerciale (avec les cafés, restaurants et boutiques sur la place Stanislas ou aux abords immédiats) et espace résidentiel (avec les nombreux immeubles de rapport). De ces fonctions découlent autant d'usages qui s'ajoutent à l'attraction qu'a toujours suscitée le Bien et qui conduit vers lui, depuis plus de 250 ans, habitants et visiteurs. Cet usage touristique du Bien est devenu une activité essentielle pour le territoire : en 2018, une enquête conduite auprès des touristes séjournant à l'hôtel démontrait ainsi que la première motivation de leur séjour à Nancy était la richesse patrimoniale de la ville et que leur première source de satisfaction était bel et bien la place Stanislas.

La définition, le statut ou les fonctions du Bien sont des données de base mais ne sont pas pour autant dénuées d'enjeux tant il est indispensable que tous les acteurs impliqués dans la gestion des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » les intègrent et les partagent.



D - Acteurs

Outre l'État français, c'est-à-dire l'État partie signataire de la Convention du Patrimoine mondial, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » mobilise plusieurs autres acteurs. En premier lieu, les collectivités territoriales concernées qui sont, depuis la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) et ses décrets parus en 2017, co-responsables de la protection des Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens reconnus en tant que biens du patrimoine

mondial, l'État et les collectivités territoriales ou leurs groupements protègent ces biens et, le cas échéant, tout ou partie de leur zone tampon » (extrait de l'article R. 612-1). Ainsi, la Ville de Nancy, propriétaire depuis Stanislas de certains éléments du Bien comme l'Hôtel de Ville, et la Métropole du Grand Nancy, dotée des compétences Urbanisme, Attractivité, Tourisme, Mobilités-Circulation, Voirie-Espaces publics, agissent pour l'intégrité de celui-ci et la transmission de sa VUE.

Cette multiplicité d'acteurs correspond à une pluralité de niveaux et de types d'intervention qu'il convient de tous identifier pour gérer de manière globale et efficiente le Bien.



Du fait du grand nombre d'édifices privés constituant le Bien, de multiples autres propriétaires influent, de par les opérations d'entretien et de rénovation qu'ils sollicitent ou non, sur son état de conservation, de même que, dans une certaine mesure, leurs locataires et exploitants-gérants. Enfin, lieu de passage et de promenade par nature, les places attirent un grand nombre de riverains et de touristes dont la présence et les pratiques ont une incidence sur le Bien.

E - Attributs

Les attributs d'un Bien du Patrimoine mondial sont : « d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu » (extrait du paragraphe 83 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial, version datée de 2019). C'est par eux que s'exprime le degré d'authenticité et d'intégrité du Bien.

Du fait de l'ancienneté de l'inscription du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » sur la Liste du Patrimoine mondial, la seule source évoquant ses attributs est le Rapport périodique (qui est un document de suivi de l'application de la Convention du Patrimoine mondial) établi en 2014. Y sont considérés comme porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance » les catégories d'éléments et éléments suivants, listés dans cet ordre :

- les façades ordonnancées ;
- les grilles ;
- les fontaines ;
- l'arc de triomphe ;
- les statues ;
- les espaces et bâtiments publics.

L'importance des attributs pour incarner la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial appelle à compléter cette liste (avec notamment les sols) et caractériser plus précisément ceux qui expriment l'authenticité et l'intégrité de l'ensemble XVIII^e de Nancy.



Grilles des angles d'entrée de la place Royale, 1758 © Archives Municipales

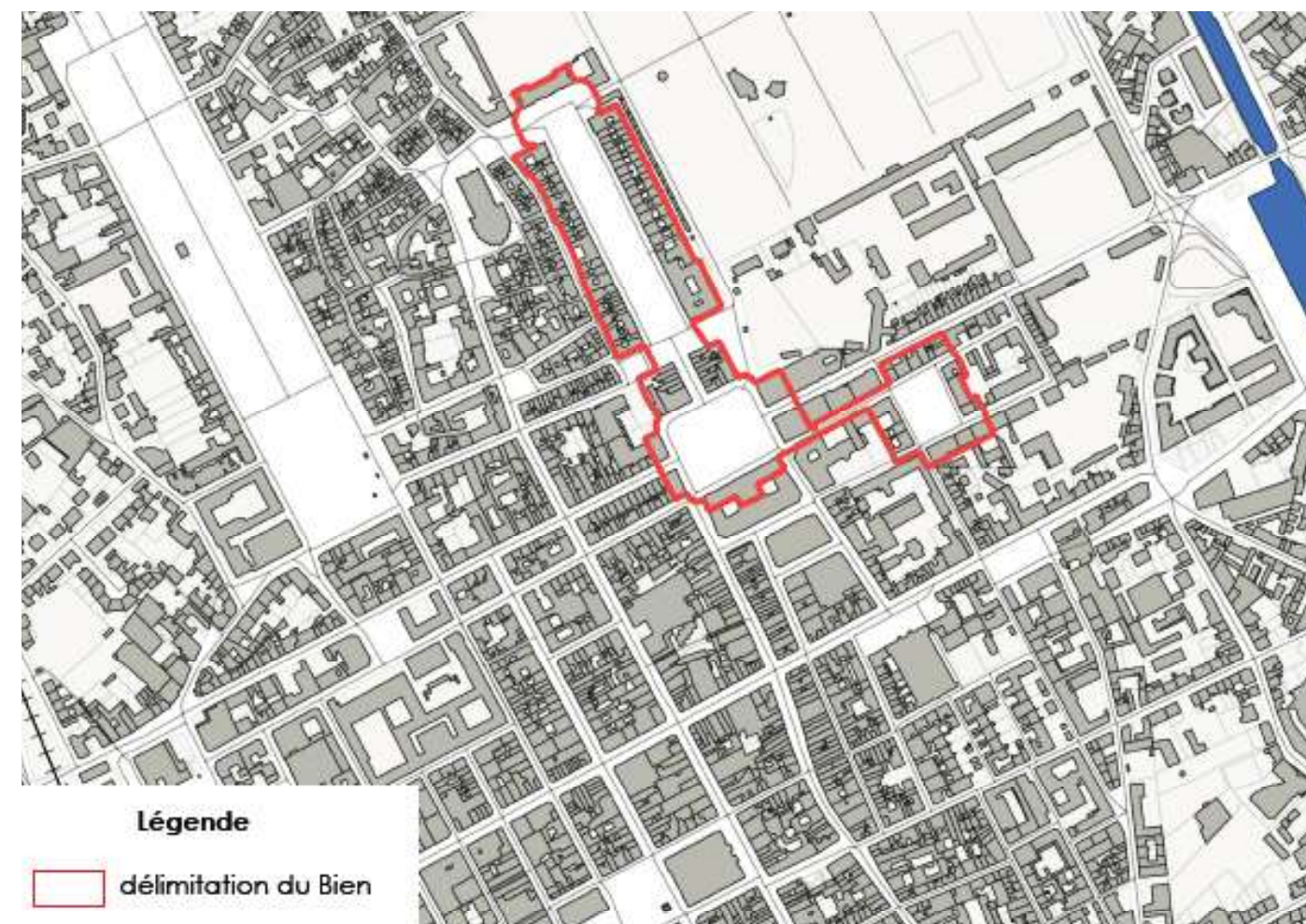
F - Périmètres

Le bien

« Des limites doivent être établies pour englober tous les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle, y compris l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. » (extrait du paragraphe 99 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial, version datée de 2019).

D'une surface de 7 hectares, le Bien nancéien, qui s'articule autour des places aménagées au milieu du XVIII^e siècle, englobe l'intégralité des édifices, publics et privés, qui bordent celles-ci, ainsi que, dans un souci de préservation de la cohérence de cet ensemble urbain, les deux rues connectant les trois espaces entre eux, excluant par contre les bâtiments élevés le long de la rue Lyautey.

La superposition de la zone tampon du Bien et du Site Patrimonial Remarquable régi par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur confère à ce secteur une forte protection patrimoniale et y permet le suivi étroit des projets.

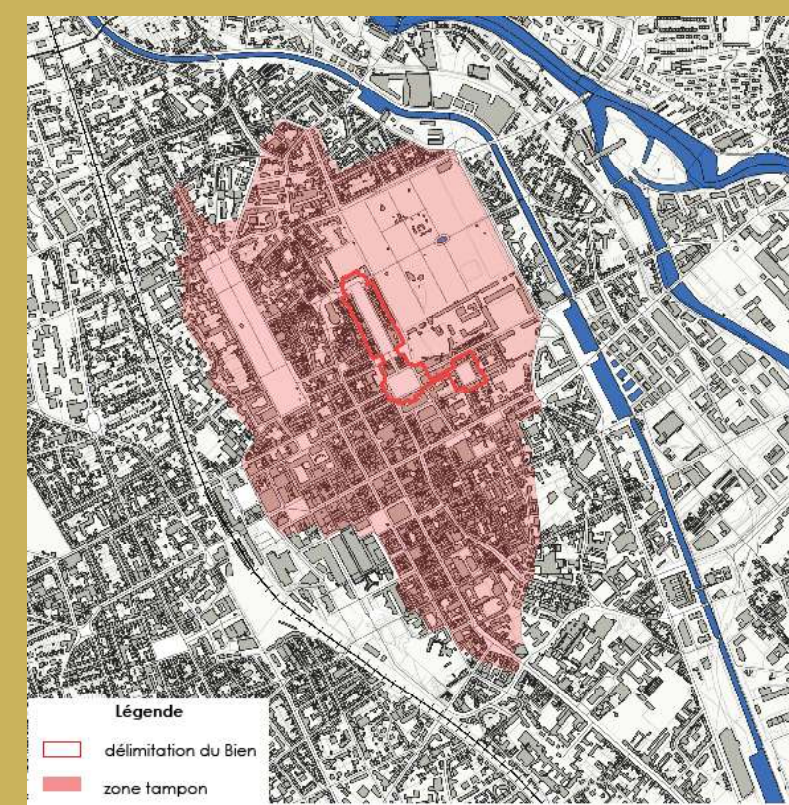


Le Bien dans le centre-ville de Nancy © GRAHAL

La zone tampon

Inscrit en 1983 sans zone tampon, le Bien a été doté en 2016, après approbation du Comité du patrimoine mondial (décision 40 COM 8B.43) de ce que les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (version datée de 2019) définissent comme « une aire entourant le bien [...] dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien » (extrait du paragraphe 104).

Il s'agit de l'ancien secteur sauvegardé de Nancy, créé en 1976, légèrement étendu en 2011 et devenu en 2019, conformément à la loi LCAP du 7 juillet 2016 un Site Patrimonial Remarquable régi par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Ses 166 hectares englobent la Ville-Vieille et la Ville-Neuve de Nancy que l'ensemble XVIII^e entendait réunir.



Le Bien et sa zone tampon au coeur de la zone urbaine nancéienne © GRAHAL

G - État du Bien

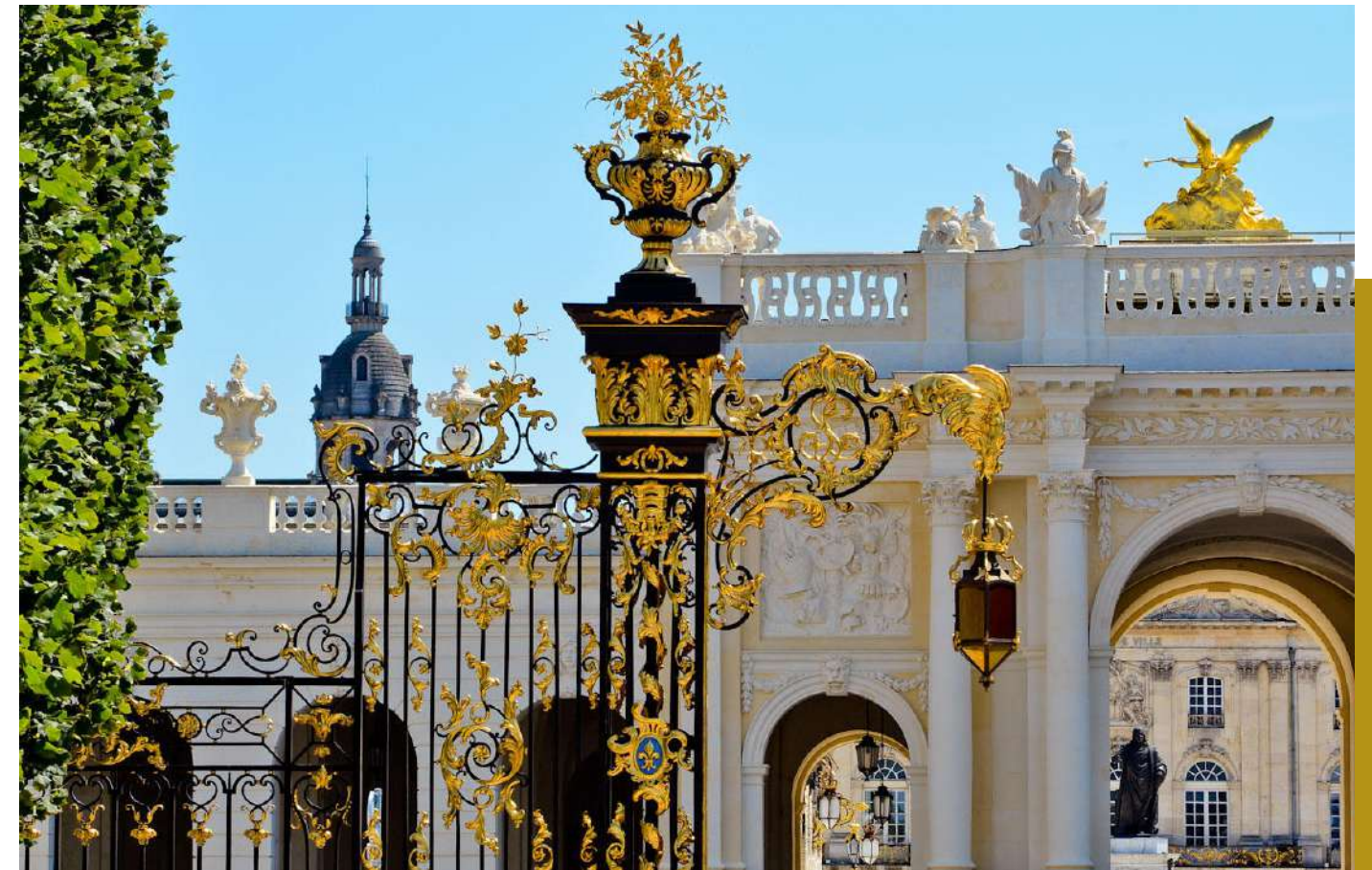
État matériel

En complément de l'état d'intégrité et d'authenticité du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » établi en 2017 par la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective, les *Rapports périodiques* apportent des précisions sur les facteurs affectant l'ensemble XVIII^e. Le dernier en date (soumis en 2014) liste ainsi :

- le développement commercial, qui a un impact à la fois négatif (potentielle perte de cohérence et d'harmonie du fait des installations liées aux activités commerciales) et positif (maintien d'une dynamique et des usages originels de certains éléments du Bien) et qui est jugé maîtrisé de par l'existence du fort régime de protection patrimoniale du Bien et de ses abords (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Monuments Historiques...) ;
- la destruction délibérée, en référence à l'abattage d'arbres sur la place d'Alliance survenu lors d'une manifestation en 2013 ;
- les tempêtes, tel l'orage de 2012 ayant dégradé légèrement quelques bâtiments.



Il ressort des Rapports périodiques un constat d'état globalement très satisfaisant du Bien ainsi que l'existence d'un système de gestion. Ces affirmations seront cependant vérifiées et remises en perspective dans le diagnostic du point de vue patrimonial, territorial et de l'UNESCO qui suit.



État de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial

Le dernier *Rapport périodique* évalue également la situation générale du Bien, notamment :

- sa protection, jugée « *appropriée ou meilleure* », d'autant que depuis une zone tampon a été définie ;
- son système de gestion, soit un comité directeur rassemblant divers échelons (national, régional, local) qui est « *totalement appliqué et contrôlé* » bien qu'il ne soit « *que partiellement adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien* » ;
- son fonctionnement humain et financier, avec un budget, des équipements et des personnels considérés comme globalement suffisants ;
- sa connaissance scientifique, qui est « *considérable, mais [...] pas dirigée vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle* »
- son programme d'éducation et de sensibilisation, jugé excellent en ce qui concerne la présentation et l'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- la gestion des visiteurs, avec des flux touristiques n'affectant pas la Valeur Universelle Exceptionnelle.

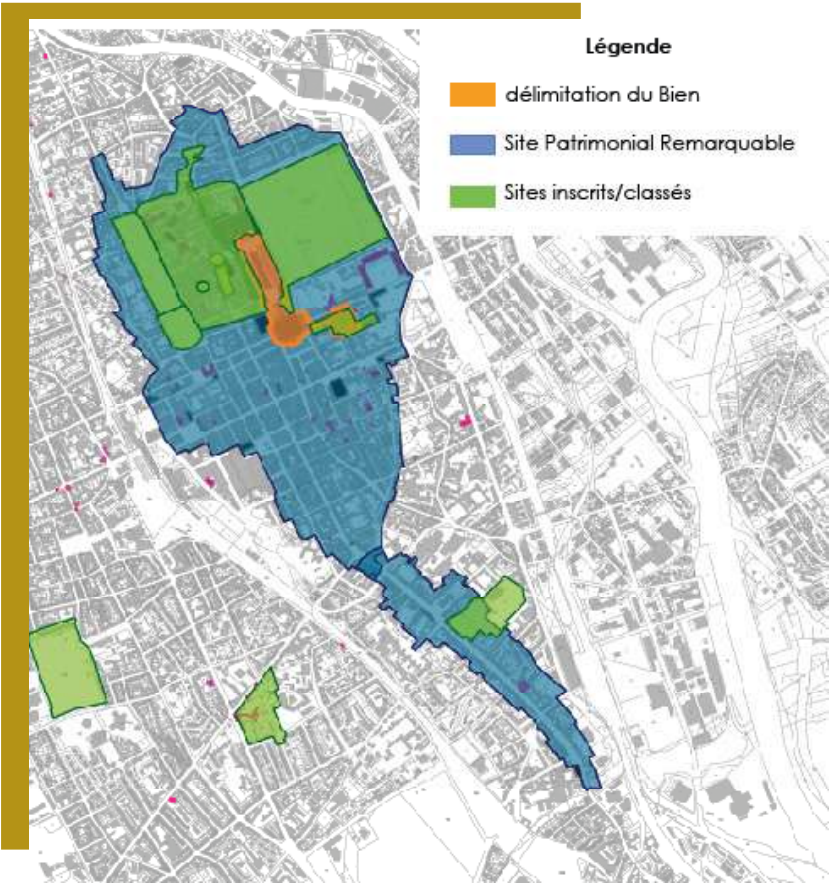
III - Outils et dispositifs actuellement déployés sur le Bien

A - Protection et gestion

La protection au titre des sites (Code de l'Environnement)

Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » est partiellement compris dans le site inscrit « Parc de la Pépinière » (arrêté du 17 septembre 1947). L'Architecte des Bâtiments de France doit donc rendre un avis sur tous les projets impliquant la modification du site. Toutefois, lorsqu'un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques est concerné, c'est, depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016, cette protection qui prévaut sur celle du site.

Les sites inscrits « Place d'Alliance, rue d'Alliance et la rue Girardet » et « Quartier Saint-Epvre », qui concernaient aussi en partie le Bien et qui figurent encore sur des documents et sources officiels tels que l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture (voir la carte ci-dessous), ont été abrogés par le décret du 5 mai 2022.



Emprises des différentes réglementations patrimoniales concernant ou avoisinant le Bien
© Atlas des Patrimoines

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (Code de l'Urbanisme)

Outre le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe et Mosellan (validé en 2013), dont le volet patrimonial, essentiellement indicatif, est cependant inadapté pour constituer un outil de protection, et le Plan Local d'Urbanisme de Nancy, auquel devrait se substituer en 2024 le document intercommunal du Grand Nancy, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy planifie et régit l'évolution de son centre historique, soit l'intégralité du Bien. Ce document définit et régit également la zone tampon du Bien.

L'Architecte des Bâtiments de France y exerce une surveillance générale de tous les projets de travaux extérieurs ou de transformations intérieures. Toutefois, sur les immeubles protégés au titre des Monuments Historiques, c'est à nouveau cette protection qui prime.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a fait l'objet d'une révision menée conjointement par l'Etat et la Métropole du Grand Nancy, en lien avec la ville de Nancy, et approuvée en décembre 2019.



La protection au titre des Monument Historiques (Code du Patrimoine)

Cette forte patrimonialisation du centre-ville de Nancy repose sur un nombre très important d'immeubles protégés au titre des Monuments Historiques (279 édifices, partiellement ou en totalité, classés ou inscrits dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), qui, en ce qui concerne la majorité de ceux présents sur le Bien, l'a été précocement, bien avant l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Il en résulte une protection au titre des Monuments Historiques complète du Bien (à l'exception de l'emprise au sol de la rue Lyautey) et extrêmement forte à proximité immédiate, avec notamment de nombreux immeubles inscrits aux abords (non compris dans le Bien) de la place d'Alliance, le long des rues Lyautey et Girardet.

Édifices et espaces protégés au titre des Monuments Historiques dans le Bien				
Désignation	Propriété	Parties protégées	Nature et date de la protection	Localisation
Palais du Gouvernement	Publique	Façades et toitures ; exèdres et portes du palais ; sols du jardin et des deux cours	Classement partiel – arrêtés des 27 décembre 1923 et 21 décembre 2005	Place de la Carrière
Hôtel de Morvilliers	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 12 juin 1928	Place de la Carrière (n°38)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°36)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°34)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°32)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°30)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°28)
Immeuble	Privée	Façades et toitures ; fontaine dans la cour	Inscription et classement partiels – arrêtés du 7 février 1925 et du 7 septembre 1945	Place de la Carrière (n°26)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°24)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°22)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°20)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°18)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°16)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°14)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°12)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°10)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°8)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°6)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°4)
Hôtel de Craon (Cour d'Appel)	Publique	-	Classement – arrêté du 7 février 1924	Place de la Carrière (n°2)
Hôtel Héré	Privée	Façades, toitures, mur mitoyen, sol de la cour et perron, plusieurs escaliers intérieurs, des caves	Classement partiel – arrêté du 20 décembre 2005	Place de la Carrière (n°49)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°47)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°45)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°43)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°41)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°39)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°37)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°35)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°33)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°31)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°29)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°27)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°25)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°23)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°21)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°19)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°17)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°15)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°13)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°11)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°7)
Bourse des Marchands (Tribunal Administratif)	Publique	-	Classement – arrêté du 5 juillet 1924	Place de la Carrière (n°5)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°3)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°1)
Ensemble formé par la place Stanislas, la rue Héré et la place de la Carrière	Publique	Arc de triomphe et hémicycle ; sols, vases, statues, fontaines et grilles du XVIIIe siècle	Classements – arrêtés du 27 décembre 1923 et du 14 mai 2003	Place Stanislas, rue Héré et place de la Carrière
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°28)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°26)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°24)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°22)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°20)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°18)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°16)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°23)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°21)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°19)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°17)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°15)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°13)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°11) Place Stanislas (n°7-9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Place Stanislas (n°5)
Musée des Beaux-Arts	Publique	-	Classement – arrêté du 27 décembre 1923	Place Stanislas (n°3)
Hôtel Jacquet	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 25 juin 1929	Place Stanislas (n°1)
Hôtel de Ville	Publique	-	Classement – arrêté du 12 juillet 1886	Place Stanislas
Hôtel Alliot (Grand Hôtel de la Reine)	Publique	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 18 septembre 1929	Place Stanislas (n°2)
Opéra national de Lorraine	Publique	-	Classement – arrêté du 26 décembre 1923	Place Stanislas (n°4)
Place d'Alliance	Publique	Fontaine ; sol et plantations	Classement et inscription partiels – arrêtés du 15 janvier 1925 et du 25 février 1950	Place d'Alliance
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°2)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°4)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°6)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°2)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°2 bis)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°4)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 29 avril 1944	Rue Girardet (n°6)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°1)
Hôtel d'Alsace	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°8)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°10)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°13)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°11 bis)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°11)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°7)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°5 bis)

Sur 83 édifices protégés au titre des Monuments Historiques :

- 56 sont inscrits au moins pour partie (soit environ 67 %) ;
- 5 sont totalement protégés (soit environ 6 %)
- 12 sont des propriétés publiques (soit environ 14%).

Bibliographie

Depuis les *Plans et élévations de la Place Royale de Nancy et des autres édifices qui l'environnent bâtis par les ordres du Roy de Pologne Duc de Lorraine* publiés en 1753 par Emmanuel Héré, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a été abondamment décrit, commenté et étudié.

Le 250^e anniversaire de l'ensemble XVIII^e, et les importants travaux de restauration entrepris à cette occasion, ont suscité à partir de 2005 de nouvelles publications et approches, parmi lesquelles :

- BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, place d'Alliance », in : Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France. Nancy et Lorraine méridionale, 164^e session, 2006, 2008, p. 159-164
- BRADEL Vincent, *De la place royale à l'espace public. Quel devenir pour les espaces publics nés du siècle des Lumières ?*, 2007
- CAFFIER Michel, *Place Stanislas : Nancy, trois siècles d'histoire*, 2005
- PICARD Claudie, *Nancy baroque : l'ornementation des trois places*, 2005

Fonds d'archives

Projet princier, centralité urbaine, lieu d'exercice du pouvoir, chef d'œuvre architectural et ornemental, espace de loisirs... le Bien est à l'origine d'une documentation nombreuse et variée, à l'image de ses différents statuts mais aussi de tous les acteurs privés et publics impliqués dans sa gestion et sa mise en valeur depuis le milieu du XVIII^e siècle. A titre d'exemple, sont ainsi conservés :

- aux Archives Municipales, les comptes-rendus des chantiers de restauration de la place Stanislas, les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les immeubles de la place de la Carrière, le casier sanitaire des constructions donnant sur la place d'Alliance ou encore les très importants fonds iconographiques couvrant l'ensemble du Bien (plans, gravures, cartes postales anciennes...) ;
- aux Archives Départementales, la série C correspondant aux documents émis par

les administrations provinciales avant 1790 qui comporte divers arrêts, devis ou plans datant de l'époque de l'aménagement du Bien (cotes C-178, C-179, C-180...) ;

- à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, les dossiers des 83 édifices et espaces situés dans le Bien qui sont protégés au titre des Monument Historiques (voir le tableau précédent) ;
- au Service Historique de la Défense, à Vincennes, une partie de la correspondance entre Stanislas, La Galaizière et les autorités municipales qui éclaire sur les contraintes pesant, à sa création, sur l'espace du futur Bien ;
- à la Bibliothèque nationale de France, des documents relatifs au programme des festivités pour l'inauguration de la place Royale ou des recueils d'élévations et coupes conservées au département des Cartes et Plans ;
- aux Archives Nationales, des projets d'agrandissement de la place Royale datés de 1753...

Sans véritablement avoir le statut d'archives, les fichiers-immeubles et les fiches à l'îlot réalisés à l'occasion de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy constituent toutefois une documentation importante sur l'histoire et l'architecture du Bien, à l'échelle des éléments qui le constituent (places, édifices...).

C - Transmission

Médiation directe du Bien

La Ville de Nancy et le la Métropole du Grand Nancy, gestionnaires du Bien, ont mis en place plusieurs types d'actions en vue de faire connaître et comprendre l'ensemble XVIII^e et son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial :

- actions de communication : des pages internet sur le site des collectivités, des plaquettes de présentation (par exemple un de la Collection Patrimoine éditée par la Ville) ;
- actions pédagogiques : des ateliers et des livrets sur le thème de la place Stanislas (activité par exemple proposée par les Archives municipales de Nancy) ;
- actions auprès du grand public (habitants, touristes...) : des visites du Bien virtuelles (via l'application Baludik) ou guidées (via Destination Nancy), à raison par exemple d'une visite du centre historique comprenant l'ensemble XVIII^e proposée tous les samedis en été et tous les mardis durant les vacances scolaires.

Les événements ponctuels et récurrents qui ont pour cadre le Bien, organisés en étroite collaboration avec les collectivités, tels que *Le Livre sur la place*, les *24H de Stan* (tous deux sur la place de la Carrière), les *Rendez-vous place Stanislas*, la *fête de la Saint-Nicolas* ou *Le Jardin éphémère* (place Stanislas), contribuent à une connaissance pratique et concrète de l'ensemble urbain et architectural qui fait elle-même perdurer les usages initiaux de ces places en tant que lieux de passage et de rassemblement.

Probablement parce que la conception du Bien et sa réalisation ont été des démarches et entreprises locales, les sources permettant aujourd'hui sa compréhension sont en grande partie conservées localement, à Nancy ou sa région, et sont, de ce fait, très accessibles.



Autres outils et actions

Outre la médiation du dispositif en lui-même, les opérations didactiques et de communication ayant récemment été développées lors de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (réunions publiques, fascicules...) ont été l'occasion d'expliquer à nouveau le Bien et sa reconnaissance par l'UNESCO.

Enfin, à mi-chemin entre connaissance et médiation, les expositions *De l'Esprit des villes : Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières : 1720-1770* (qui s'est tenue en 2005 au Musée des Beaux-Arts de Nancy) et *Nancy, la ville révélée - La Renaissance d'une capitale* (présentée en 2013 au Palais du Gouvernement), et leurs catalogues, ont été à la fois des opportunités d'approfondissement et de renouvellement de la connaissance du Bien (l'une en explorant le contexte culturel et international d'aménagement des trois places ; l'autre en soulignant la singulière vocation de l'ensemble qui devait unir les deux villes de Nancy) et de véritables événements attirant les Nancéiens et les visiteurs au cœur du Bien, renouvelant les regards portés sur le programme conçu autour de la place Stanislas.



Le caractère urbain et donc très ouvert du Bien rend complexe le recensement de tous les outils et démarches participant indirectement à sa médiation mais qui peuvent avoir un véritable retentissement (films ou publications ayant pour cadre les places nancéiennes, événement médiatique se déroulant ou passant par le centre-ville de Nancy...).

Diagnostic

I - Du point de vue patrimonial

A - Conservation, protection

L'état des lieux, en se reportant à la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective établie en 2017 et au *Rapport périodique* soumis en 2014, a conclu à un état de conservation du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » globalement satisfaisant. Toutefois, une observation attentive des espaces, élévations, décors et plantations constituant l'ensemble urbain inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, couplée aux analyses des acteurs impliqués dans la gestion du Bien, conduisent à nuancer ce constat.

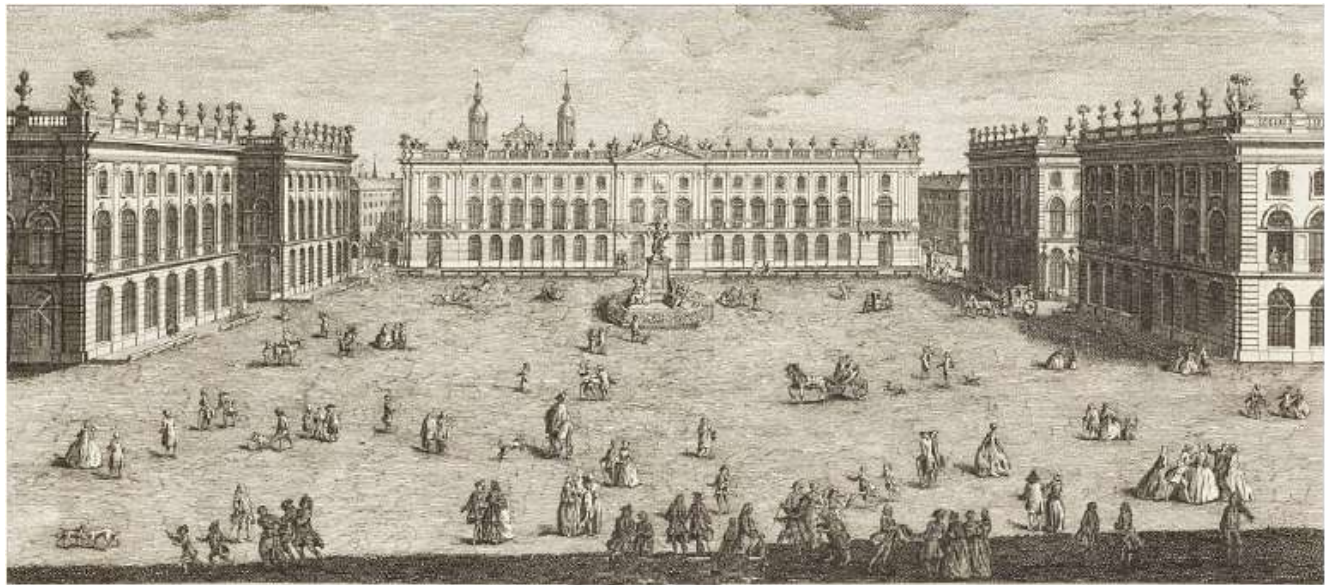
Les façades bordant les plus longs côtés de la place de la Carrière paraissent ainsi quelque peu éteintes, leur caractère remarquable affadi par des altérations diffuses : enduits globalement ternis et parfois lacunaires, contrevents disparus, éléments de modénature manquants (notamment autour des portes d'entrée)... Si cette place, comme celle d'Alliance, concentre une majorité d'édifices d'usage privé (et appartenant d'ailleurs à des propriétaires privés), la place Stanislas, considérée comme le joyau du patrimoine nancéien et dont les bâtiments sont pour

beaucoup ouverts au public par la Ville de Nancy qui en est propriétaire, présente également des problématiques de conservation : désordres structurels pour le Grand Hôtel de la Reine, nécessité de restaurer certaines parties de l'Hôtel de Ville, système hydraulique de la fontaine d'Amphitrite rongé par le chlore... A ces problèmes d'intégrité architecturale s'ajoute un patrimoine arboré vieillissant et soumis, s'agissant des arbres plantés sur le terre-plein de la Carrière, à des piétinements importants ainsi qu'à des dégradations de leurs ramures lors des événements organisés sur la place. Ces altérations sont aujourd'hui prises en charge à des degrés divers : toutes semblent identifiées par les différents acteurs intervenant sur le Bien (Ville, Métropole du Grand Nancy et Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC –) et certaines d'entre elles figurent dans le planning d'intervention 2023 de la Direction du patrimoine de la Ville soit en phase préalable d'étude/diagnostic soit en phase opérationnelle de restauration.



Vue de la partie basse d'une élévation donnant sur la place de la Carrière : enduit ternis et lacunaire, contrevents abîmés...

Outre ces désordres ciblés, l'état de conservation actuel du Bien s'apprécierait de manière plus globale et pertinente à l'aune d'une définition précise de l'état originel de l'ensemble du XVIII^e siècle. Or, les vues réalisées à l'époque, telles celles du graveur Dominique Collin, (à manier toutefois avec précaution car elles peuvent relever pour partie d'une interprétation artistique) invitent à remettre en perspective des aspects du Bien aujourd'hui prégnants comme la place du végétal (avec des arbres semble-t-il beaucoup moins hauts et denses du temps de Stanislas voire inexistantes s'agissant de la place d'Alliance) ou l'aménagement des sols (niveaux, délimitations des différents espaces, matériaux...). Enfin, une comparaison entre les états actuel et originel (encore une fois sous réserve d'une connaissance plus fine de ce dernier) permettrait aussi de mieux mesurer l'impact de l'évolution de certains usages depuis plus de 250 ans, à commencer par le développement de la circulation automobile sur la place de la Carrière, devenue à la fois un lieu de passage et de stationnement.



Gravure de Dominique Collin représentant la place Royale et l'Hôtel de Ville de Nancy, vue depuis la Carrière, vers 1757-60



Point de vue similaire sur l'Hôtel de Ville en 2020 : l'occupation (terrasses de cafés-restaurants) et l'aménagement (dispositifs d'éclairage par exemple) ont évolué © GRAHAL



La question de la préservation du Bien révèle plusieurs besoins :

- **L'amélioration de la connaissance du Bien** (son état initial, ses attributs...) afin de mieux identifier ses altérations et orienter son évolution.
- **La planification pluriannuelle de campagnes de restauration à l'échelle du Bien** (au terme de phases d'études et de diagnostic ciblés, d'un processus de mobilisation des différents propriétaires et d'une formalisation des partenariats nécessaires à la conduite de telles actions récurrentes).
- **L'optimisation des dispositifs actuels de protection/gestion** en étudiant, par exemple, l'opportunité d'améliorer l'identification du Bien dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique) et/ou d'homogénéiser la protection au titre des Monuments Historiques sur le Bien.

Du point de vue réglementaire, le Bien bénéficie du dispositif de protection le plus élevé puisque son périmètre et sa zone tampon sont entièrement régis par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Révisé en 2019, celui-ci ne distingue pas particulièrement, dans son règlement, le Bien. Il est d'ailleurs révélateur que le règlement graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur repère l'ensemble XVIII^e uniquement comme un « espace [...] à dominante minérale, protégé au titre des monuments historiques ». Si les différentes pièces du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, de manière générale, prohibent, « tout aménagement modifiant l'aspect et la lecture patrimoniale du site » et abordent des aspects particuliers relatifs aux terrasses, lucarnes, matériaux ou au végétal (avec des ordonnancements « à préserver, à compléter ou à renforcer »), une Orientation de Programmation et d'Aménagement thématique affirmerait peut-être davantage le Bien dans sa globalité et sa spécificité d'ensemble architectural, urbain et historique reconnu par l'UNESCO.

C'est la protection au titre des Monuments Historiques qui est de fait mobilisée pour encadrer les évolutions du Bien et les projets, la totalité des édifices compris dans le périmètre du Bien ainsi que

les espaces publics étant classés ou inscrits. La DRAC a pris en compte l'inscription au Patrimoine mondial en appliquant pour les édifices concernés un taux rehaussé de subvention des travaux. Néanmoins, la disparité de la mise en oeuvre de cette protection (entre les niveaux inscription et classement, entre les édifices protégés en totalité ou partiellement, entre les propriétés publiques et privées) complexifie l'instruction des projets et ne participe pas à la perception du Bien en tant qu'ensemble. Ainsi, au terme, d'une part, d'une démarche de sensibilisation des différents propriétaires ainsi que, d'autre part, de campagnes de restauration améliorant l'état des parties du Bien le nécessitant, une procédure d'harmonisation des protections des édifices et espaces composant l'ensemble XVIII^e pourrait être envisagée.

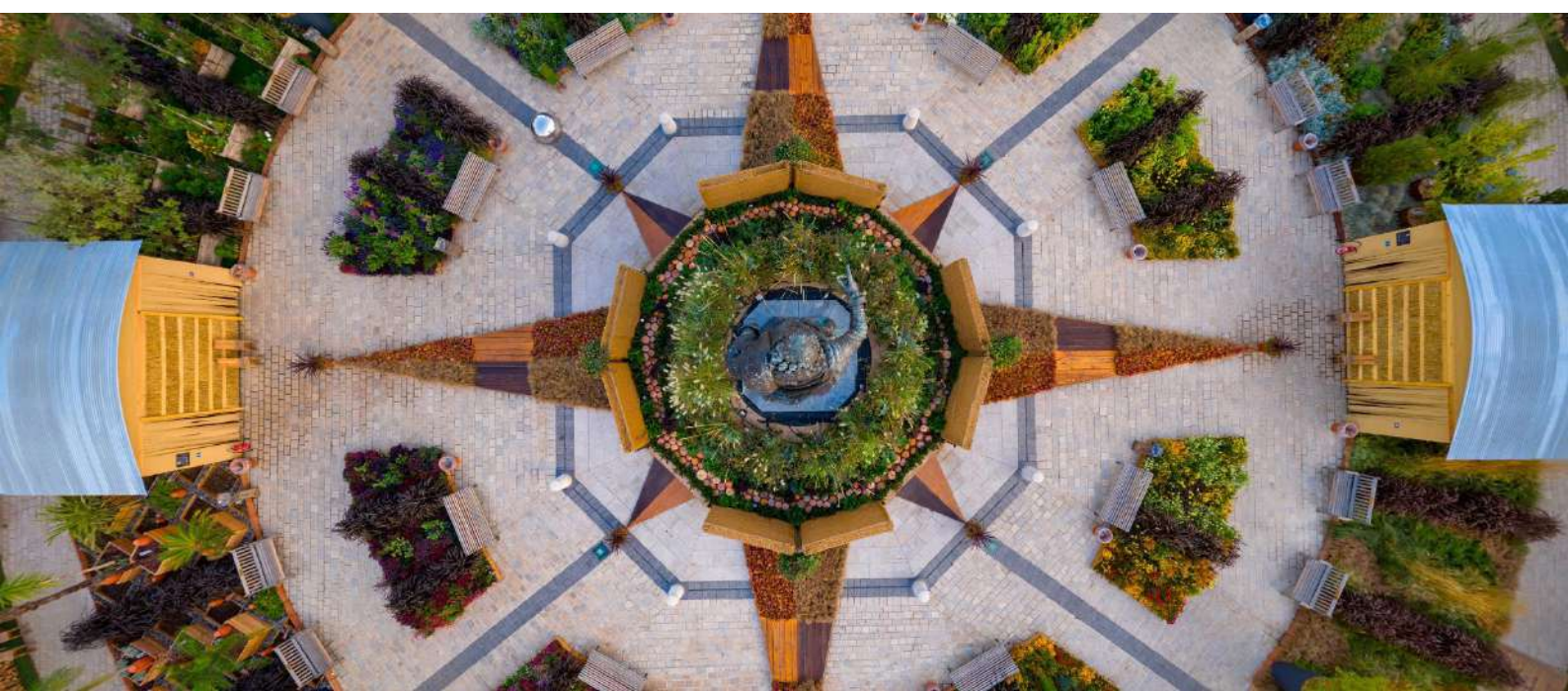
A Nancy, le dispositif Monuments Historiques est essentiel jusque dans la définition même du Bien. Les dizaines d'arrêtés de protection qui concernent les élévations et espaces constitutifs de l'ensemble XVIII^e caractérisent en effet incidemment le Bien et surtout ce qui constitue de fait, à défaut d'en avoir le statut, ses attributs, puisque sont aussi cités dans ces documents officiels, malheureusement souvent sans plus de détails, les éléments de décor, les sols et les plantations.

B - Mise en valeur

En dépit des nuances précédemment apportées sur le constat de bon état de conservation général du Bien, l'implication des collectivités gestionnaires dans la mise en valeur de l'ensemble XVIII^e est forte. Les contours de la domanialité publique, dont découle pour partie la répartition des rôles entre les collectivités publiques propriétaires-gestionnaires, nécessiteraient cependant d'être clarifiés. La Métropole du Grand Nancy, qui gère l'aménagement de l'espace public compris dans le Bien, dépense environ 30 000 euros par an pour son entretien. Elle assure ainsi un balayage quotidien de la place Stanislas, la taille annuelle des arbres se trouvant sur les places de la Carrière et d'Alliance et est mobilisée pour l'installation ou la maintenance de l'éclairage, de la voirie et du réseau hydraulique.

En tant que propriétaire de nombreux bâtiments inclus dans le périmètre UNESCO (et ce depuis Stanislas), la Ville de Nancy agit régulièrement et intensivement sur le Bien. En 2005, la décision de piétoniser la place Stanislas, impliquant un vaste chantier de restauration (notamment des sols) semble avoir marqué un tournant dans la prise en charge du Bien par la collectivité. Actuellement, la Ville supervise la campagne concernant l'hémicycle entourant le palais du Gouvernement sur la

place de la Carrière (opération d'environ 4 millions d'euros). Pour l'année 2021, plusieurs opérations sont envisagées par la Direction du patrimoine, en partenariat étroit avec la DRAC : diagnostics des grilles et des menuiseries sur la place Stanislas ; restaurations des façades du Grand Hôtel de la Reine et de la toiture du pavillon Jacquet ; étude des altérations affectant le système hydraulique de la fontaine d'Amphitrite... La Ville a par ailleurs coordonné pendant plus de 20 ans le délicat chantier de restauration des basses faces de la place Stanislas qui s'est achevé il y a peu : elle est non seulement intervenue en tant que maîtrise d'ouvrage sur les éléments lui appartenant mais a aussi conclu des accords avec les propriétaires privés des bâtiments bordant la rue Héré pour prendre en charge, en plus de la subvention pour le ravalement qui leur était accordée, la remise en état des balustrades, pots à feu et de certains emmarchements pour lesquels la propriété n'est pas à ce jour bien établie. La Société d'Economie Mixte NANCY DEFI créée par la Ville a aussi joué un rôle significatif dans cette opération en rachetant en 2020 à des propriétaires privés deux immeubles de la rue Héré qui ont ainsi pu être plus facilement intégrés dans le programme de restauration des basses faces.



La valorisation du Bien par les collectivités propriétaires-gestionnaires appelle les réflexions suivantes :

- **La mobilisation de tous les propriétaires du Bien** apparaît comme un enjeu important pour la mise en valeur de toutes les composantes du Bien. Celle-ci **implique un travail préalable d'identification fine des différents propriétaires et de leur statut** (et donc de l'implication potentielle de chacun selon qu'il s'agisse d'une **collectivité**, d'un **habitant**, d'un **bailleur** etc). Cette mobilisation pourrait **s'appuyer sur une incitation et un accompagnement** (administratif, technique, financier...) **plus forts** des nombreux propriétaires privés.

- **L'opération de restauration des basses faces** de la place Stanislas est à plus d'un titre **riche d'enseignements pour la mise en place du futur cadre de gestion du Bien** : la polarisation autour de la place Stanislas ; les moyens que nécessite la mise en valeur d'un tel ensemble urbain, architectural et ornemental ; le rôle déterminant des propriétaires-gestionnaires publics dans la valorisation du Bien ; la nécessité de formaliser des procédures et des accords de coopération entre les différents propriétaires et intervenants...

La mise en valeur du Bien passe aussi par la tenue d'événements soutenus ou organisés par les collectivités territoriales. La place Stanislas accueille plusieurs tels que les projections estivales (ou « sons et lumières ») des *Rendez-vous place Stanislas* ou encore le *Jardin éphémère* qui, tous les mois de septembre, végétalise cet espace particulièrement minéral. Depuis la piétonisation de la place Stanislas, celle de la Carrière bénéficie du déport de certaines manifestations. En effet, *Le Livre sur la Place* (au mois de septembre) mais surtout les *24h de Stan*, grande course de chars bisannuelle à laquelle participe des étudiants provenant de toute la Région Grand Est, permettent à la Carrière de renouer avec l'animation et le caractère festif des joutes et tournois équestres qui y prirent place dès sa création au XVI^e siècle et qui lui valurent son nom.

Les événements organisés dans le périmètre du Bien ramènent plus généralement à ses usages, ceux-ci orientant nécessairement les modes et niveaux de sa mise en valeur. Or, les usages de l'ensemble XVIII^e sont très contrastés. Alors, qu'historiquement et spatialement, la place Stanislas est un lieu central de rassemblement à vocation commerciale (avec ses cafés, restaurants et boutiques) et éminemment publique (avec ses nombreux édifices culturels entourant l'Hôtel de Ville), les places d'Alliance

et de la Carrière sont quant à elles des lieux résidentiels et privés. Si la place de la Carrière (dont on a rappelé l'origine festive), située dans le prolongement de la place Stanislas et comportant quelques bâtiments ouverts au public, s'ouvre naturellement à des animations ponctuelles, la localisation marginale de la place d'Alliance la conforte dans sa position confidentielle. Il en résulte une mise en valeur tout aussi différenciée avec une place Stanislas focalisant les attentions en raison des activités et flux qu'elle concentre du fait d'une architecture et d'une ornementation brillantes, englobantes, au service de ses usages conviviaux et de sa forte symbolique identitaire. Vient ensuite la place de la Carrière qui semble attendre qu'une manifestation d'ampleur vienne provisoirement combler son espace central (qui, tel un podium, invite pourtant bel et bien au spectacle et à la représentation) et surtout que les projets culturels autour du palais du Gouvernement, conçu initialement comme un pendant tout aussi marquant et prestigieux que l'Hôtel de Ville, aboutissent pour souligner son rôle incontournable de liaison vers la Ville Vieille et l'attractif parc de la Pépinière. Enfin, la place d'Alliance reçoit un traitement sobre, à l'image de sa nature réservée de petit îlot tranquille, en marge du centre-ville.

C - Médiation culturelle et tourisme

Si des aspects précis de la connaissance du Bien pourraient être approfondis (notamment pour servir des visées patrimoniales comme sa restauration ou la préservation de son authenticité), l'état des lieux a souligné la somme de sources et ressources disponibles traitant de l'ensemble XVIII^e. Le véritable enjeu semble donc plutôt résider dans la médiation des trois places (c'est-à-dire la transmission de ce qu'elles sont et représentent) auprès des différents publics (Nancéiens et habitants de la Métropole ou plus largement de l'ancienne région Lorraine ; visiteurs ; jeunes...).

Comme dans d'autres domaines de la gestion du Bien, il apparaît clairement, au vu du recensement des différentes actions de communication et promotion qui concernent l'ensemble XVIII^e, une hiérarchie des différents espaces. S'observe ainsi, sans surprise, le tiercé suivant : largement en tête, la place Stanislas puis la place de la Carrière et enfin la place d'Alliance. Là encore, le grand chantier de restauration de l'ancienne place Royale mené en 2005 semble avoir été déterminant car il a initié un renouvellement des outils et des discours qui sont de fait restés plutôt circonscrits à la place Stanislas.

Des établissements culturels ou services municipaux et métropolitains proposent des outils de connaissance et de compréhension de l'ensemble XVIII^e comme des supports de présentation pour le jeune public, les porteurs de projets etc. Toutefois, c'est surtout la société anonyme publique locale Destination Nancy qui assume la plus large part de l'offre de découverte du Bien. Cette offre s'inscrit pleinement dans les missions de cet opérateur (financé en majorité par la Métropole et, pour le reste, par la Ville) dédié au développement de l'attractivité d'un territoire où la figure de Stanislas joue encore un puissant rôle symbolique (il suffit

de compter le nombre de toponymes, commerces ou services locaux dénommés d'après « Stan » pour mesurer combien ce nom est quasiment devenu une marque ou, au minimum, une référence forte).

Véritable figure de proue et produit d'appel du territoire (qui avait le fort à-propos slogan « Nancy, votre place est ici »), la place Stanislas est donc au centre de la stratégie touristique conduite par Destination Nancy, dont l'Office de Tourisme, d'ailleurs implanté sur l'ancienne place Royale, propose des activités nombreuses et diversifiées : visites guidées par des conférenciers pour des individuels regroupés ou des groupes constitués ; organisation de congrès et séminaires d'affaires incluant la découverte d'au moins une partie du Bien ; mobilisation de greeters (habitants promouvant leur ville) pour une découverte plus personnelle et insolite de la ville... Il est ainsi tout à fait révélateur que Visitnancy 360, récente application de balades virtuelles reposant sur des captations par drone de lieux emblématiques de la Métropole, qui témoigne par ailleurs d'une volonté forte de renouvellement des outils, d'adaptation aux pratiques de visite actuelles et d'ouverture au plus large public possible (alors même que l'accessibilité physique du Bien est en certains endroits compliquée par sa configuration peu propice au passage de fauteuils roulants par exemple), prenne pour point de départ la place Stanislas.



La façon dont le Bien est aujourd'hui mis à la portée des différents publics amène à formuler un constat débouchant sur des pistes de réflexion :

- **La mise en culture de l'ensemble XVIII^e** (c'est-à-dire sa présentation et sa valorisation culturelle, en un mot sa médiation) **se confond actuellement avec sa mise en tourisme** (c'est-à-dire sa promotion et son exploitation touristique) et en particulier celle de la place Stanislas.

- **Le développement d'un dispositif ambitieux de médiation et d'appropriation du patrimoine** venant compléter les outils actuels de marketing et de développement territorial **permettrait de rééquilibrer la dimension culturelle et touristique du Bien en présentant celui-ci en tant qu'objet historique et urbain cohérent**. Ce dispositif pourrait être rattaché au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur existant (avec une sorte de Maison du Patrimoine et des Projets) ou à la création d'un label Ville d'art et d'histoire (ou Pays, à l'échelle métropolitaine). Il s'agirait en tout cas de dépasser la polarité que constitue aujourd'hui la place Stanislas et de s'adresser à un public essentiel : les habitants du Bien et du territoire.

- **La confortation du Bien en tant qu'espace d'expression des cultures et des arts contemporains pourrait aussi permettre de toucher et dialoguer plus facilement avec les riverains** en affirmant l'ancrage de l'ensemble XVIII^e dans les usages et les thématiques d'aujourd'hui.

- **L'approfondissement de la connaissance des différents publics du Bien** (habitants, usagers, visiteurs...) **permettrait enfin de développer des approches culturelles plus adaptées ainsi que de créer des liens avec l'offre touristique** et ses objectifs de développement territorial (création de nouveaux produits, prolongement des séjours...).

II - Du point de vue territorial

A - Rayonnement et attractivité

Le diagnostic a déjà relevé, à propos de la mise en tourisme du Bien, le rôle majeur assigné à la place Stanislas dans le développement territorial de Nancy et de sa métropole. Si, en raison du caractère éminemment urbain et ouvert de l'ensemble XVIII^e, il est difficile de disposer de chiffres de fréquentation touristique pertinents, les statistiques concernant le Musée des Beaux-Arts de Nancy, installé depuis 1936 dans un pavillon bordant la place Stanislas (l'ancien Collège royal de médecine) et qui a reçu en 2018 près de 109 000 visiteurs, ou l'événement annuel Jardin Éphémère qui les meilleures années totalise environ 700 000 promeneurs (en 2016, 2018), donnent une fourchette indicative. Le fort pouvoir d'attraction de l'ancienne place Royale est d'ailleurs confirmé par une étude de l'agence de développement des territoires

Nancy Sud Lorraine (SCALEN) menée en 2018 qui montre que la place Stanislas est la première raison de séjour pour la clientèle des établissements hôteliers nancéiens et leur principale source de satisfaction (l'ensemble XVIII^e associé à l'architecture et au patrimoine communal en général est cité par les sondés en quatrième position). Plusieurs acteurs impliqués dans la gestion du Bien avertissent toutefois sur l'effet préjudiciable d'une telle polarisation. A trop éclipser les autres richesses culturelles du territoire (les architectures Art Nouveau puis Art Déco, le passé industriel, les paysages, le thermalisme...), le rôle incitatif de la place Stanislas en tant que porte d'entrée de la ville et de la métropole s'avère finalement limité en n'engageant pas les visiteurs à s'éloigner de l'hypercentre et donc à prolonger leurs séjours.

L'étude de l'agence SCALEN précise par ailleurs la portée du rayonnement nancéen et, par conséquent du Bien qui contribue largement à son attractivité. Sur les 3,2 millions de visiteurs (touristes et excursionnistes confondus) accueillis par la Métropole du Grand Nancy en 2018, 79 % proviennent de France dont une grande majorité (68 %) du Grand Est. Nancy et sa périphérie apparaissent donc comme un territoire à rayonnement national (fait relativement récent puisqu'il y a encore quelques décennies la Lorraine, alors très industrialisée, n'était pas perçue comme une destination touristique contrairement à l'Alsace voisine) et régional. Reste à amplifier sa dimension internationale, en confortant son statut auprès des visiteurs allemands, belges, néerlandais et luxembourgeois mais aussi plus lointains, ce à quoi la reconnaissance de l'UNESCO peut contribuer à condition de travailler l'appropriation du discours autour de l'inscription du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy ».

Outre le tourisme et ses retombées, l'ensemble XVIII^e contribue significativement à un autre aspect économique du territoire. La place Stanislas, qui se distingue depuis l'origine des autres espaces du périmètre UNESCO par la présence de lieux conviviaux (cafés, boutiques), est aujourd'hui le cœur d'une zone tampon, et plus largement d'un centre-ville, concentrant de très nombreux locaux commerciaux : restaurants, enseignes pour l'habillement et les cosmétiques, produits de bouche, cabinets d'avocats, professionnels de santé ou encore agences immobilières. Des cinq grandes zones d'activités à dominante marchande que compte la Métropole du Grand Nancy, celle du centre-ville nancéen occupe le premier rang en termes de flux et d'importance des échanges.

Le maintien d'une activité commerciale intense et répondant aux normes autant qu'aux attentes actuelles dans un espace aussi patrimonialisé que le Bien induit nécessairement des problématiques particulières. Ainsi, dans l'ensemble XVIII^e mais aussi sa zone tampon qui comprend des bâtiments anciens et densément implantés, la vétusté et l'exiguïté des locaux commerciaux génère un phénomène de vacance potentiellement dommageable pour la mise en valeur du Bien. La Ville de Nancy, en lien avec la stratégie de développement territorial portée par la Métropole, pallie ce risque avec la mise en place de plusieurs dispositifs : Société d'Economie Mixte visant le maintien d'une activité économique en centre-ville (précédemment évoquée pour son implication dans la restauration des basses faces de la place Stanislas) par l'acquisition et la réhabilitation de rez-de-chaussée et étages pouvant à terme de nouveau accueillir des boutiques ; taxe sur les friches commerciales (à partir de deux années d'inoccupation) ; agent dédié au développement du centre-ville qui a notamment pour missions de promouvoir les atouts de cette centralité urbaine, économique et patrimoniale et d'accompagner les porteurs de projet. Cependant, à l'heure où les pratiques commerciales connaissent des mutations importantes (comme l'essor des circuits-courts et du commerce en ligne multipliant les points de collecte et de retrait), il apparaît nécessaire de renforcer l'adéquation entre les problématiques économiques et patrimoniales afin de trouver des solutions satisfaisantes et limiter l'impact des unes sur les autres (gestion responsable du « dernier kilomètre » lors des livraisons par le développement des mobilités douces dans le Bien ; clarification et simplification des procédures de travaux pour les porteurs de projets passant notamment par une sensibilisation plus forte et didactique aux droits et devoirs relatifs à l'exercice d'une activité dans un cadre protégé...).



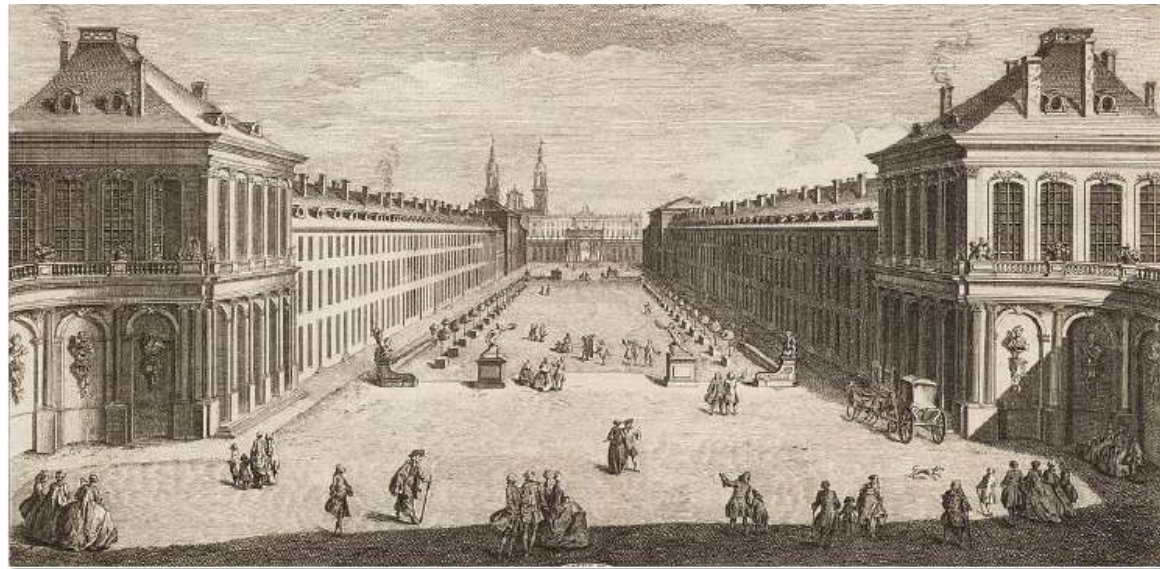
Extrait du dossier de presse de l'Office de Tourisme métropolitain évoquant le Bien,
13 janvier 2020 © Destination Nancy

L'indéniable attraction exercée par le Bien à l'échelle du territoire communal et métropolitain soulève les enjeux suivants :

- **Amplifier la redistribution des flux de visiteurs depuis la place Stanislas vers les autres parties du Bien et surtout les autres points d'intérêt du territoire.**
- **Développer l'envergure internationale de l'ensemble XVIII^e.**
- **Intégrer davantage dans l'approche patrimoniale du Bien (aménagement, valorisation...) sa dimension économique.**

B - Transition écologique

L'ensemble conçu par Stanislas, composé de places, rues, monuments, édifices publics, immeubles, sols en partie pavés, grilles, fontaines et autres groupes sculptés (complétés au fil du temps par des alignements d'arbres et des dispositifs d'éclairage) est un véritable objet urbain, parfois même qualifié de ville à part entière autant en référence à la diversité des fonctions qu'elle abrite (administrative, commerciale, culturelle, résidentielle...) qu'à son rôle crucial de connecteur entre la Ville Vieille et la Ville Neuve. Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » est d'ailleurs resté une centralité importante à l'échelle communale comme métropolitaine en tant que point incontournable de passage, de rencontres et d'accroche économique et surtout en tant que polarité culturelle. Aussi cette singulière et authentique création de l'Ancien Régime et des Lumières est bel et bien concernée par tous les enjeux liés au développement durable qui questionnent et réinventent les ensembles urbains au XXI^e siècle : adaptation au changement climatique, utilisation raisonnée des ressources, mieux vivre-ensemble, économie circulaire...



Gravures de Dominique Collin représentant la place de la Carrière vue depuis le palais du Gouvernement et la place d'Alliance vue depuis l'actuelle rue Lyautey, vers 1757-60



Points de vue similaires en 2020 qui permettent de mesurer l'évolution en termes d'occupation de l'espace public (notamment le stationnement) et de végétalisation © Google



La Ville de Nancy est justement engagée depuis la nouvelle mandature élue en 2020 dans une démarche de transition écologique qui se traduit pour l'instant essentiellement par la volonté d'intensifier l'usage de modes de déplacement peu ou pas polluants et énergivores. La Métropole du Grand Nancy établit parallèlement son nouveau plan de mobilités. En raison de sa nature attractive et de son rôle de liaison urbaine, le Bien est au cœur de ces réflexions : depuis 2022, une zone piétonne complète au Nord et au Sud la place Stanislas inaccessible aux voitures depuis 2005 commençant à la porte de la Craffe pour aboutir au croisement des rues Saint-Nicolas et du Docteur-Schmitt. Dans cette future disposition, la place de

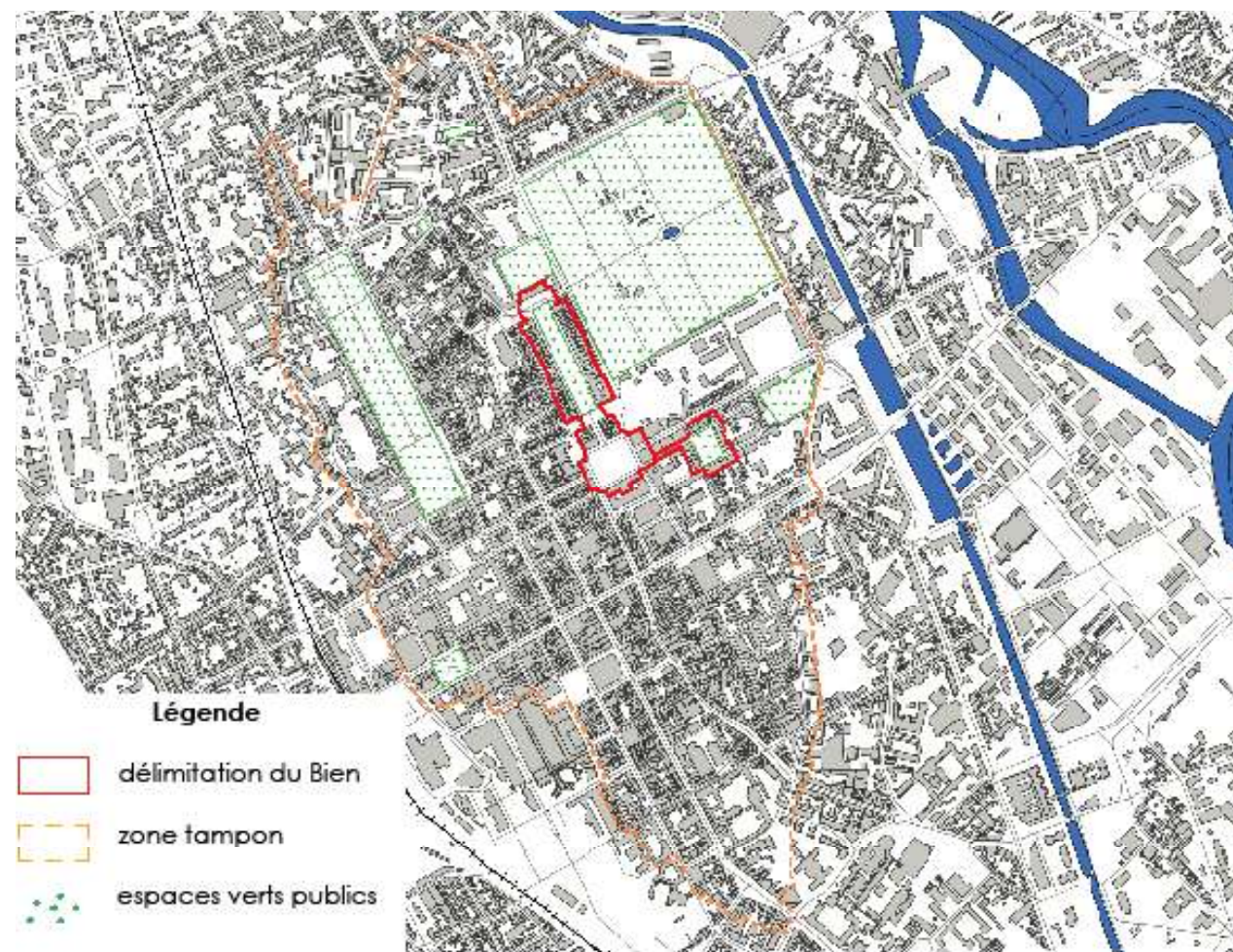
la Carrière pourrait, à terme, retrouver son caractère originel de promenade si, en lien avec la réouverture du musée Lorrain installé dans l'ancien palais des Ducs de Lorraine ainsi que la rénovation du palais du Gouvernement et de son jardin qui pourrait communiquer avec le parc de la Pépinière, l'on parvient à juguler le stationnement et le trafic automobile (la place étant pour l'instant l'unique accès au parking Vaudémont qui constitue, jusqu'à sa prochaine transformation en jardin, un point d'accès important au cœur de Nancy). En revanche, la place d'Alliance, qui borde un itinéraire Est-Ouest majeur, reste à ce jour à l'écart de ces hypothétiques transformations.

FÊTE DES VOISINS UNESCO



Dans une ville réputée et vécue comme minérale (à l'exception de quelques oasis telles que la Pépinière), la présence du végétal est importante car perçue comme participant à l'amélioration du cadre de vie. Elle est même cruciale à l'heure où des épisodes météorologiques extrêmes s'installent de plus en plus souvent dans la durée en questionnant à chaque fois avec plus d'acuité la question de la résilience climatique des ensembles urbains occidentaux.

S'agissant du Bien, la place du végétal suscite pour l'instant plus d'interrogations que de projets étayés. En effet, si les alignements de tilleuls des places de la Carrière et d'Alliance, taillés de manière à former de hauts et épais rideaux, font aujourd'hui partie intégrante de l'ensemble XVIIIe au point qu'ils sont repérés sur un plan patrimonial (protection au titre des Monuments Historiques, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), on ne peut manquer de questionner leur véritable adéquation avec le caractère historique et authentique des espaces sur lesquels ils sont implantés.



Repérage des principaux espaces végétalisés et accessibles au public © GRAHAL



Si, par exemple, le passage d'arbres en pots (figurés sur des gravures anciennes qu'il faut toutefois observer avec quelques réserves) à des plantations en pleine terre pour la place de la Carrière n'est pas nécessairement impactant, le rideau de tilleul de la place d'Alliance fait quant à lui ostensiblement obstruction au dialogue entre l'architecture régulière des immeubles mitoyens et le propos symbolique tenu par la fontaine occupant l'espace central. L'état sanitaire de ce patrimoine arboré, qu'il faudrait diagnostiquer avec précision mais qui est au minimum vieillissant, et la perspective d'ici quelques

années de son renouvellement pourraient ainsi constituer une opportunité de redéfinir la place du végétal sur ces places, à la fois selon une approche patrimoniale (quel mode de taille pour mettre en valeur l'architecture du Bien ? quelle ampleur pour préserver les vues ?) mais aussi environnementale (quelles essences seraient les plus adaptées aux contraintes climatiques ? quelle implantation et quel entretien rendraient les meilleurs services écologiques ?). Reste la place Stanislas, dépourvue depuis l'origine de toute présence végétale mais sur laquelle le déploiement annuel d'un *Jardin Ephémère*, qui rencontre un succès indéniable, exprime peut-être une attente voire un besoin de rendre

Le processus en cours d'adaptation du territoire aux défis environnementaux et sociaux touche le Bien sous deux angles, chacun à des stades différents de réflexion ou de mise en œuvre :

- **Le développement des mobilités douces, qui peut s'appuyer sur l'exemple réussi de la place Stanislas, quoiqu'il soit spécifique** : celle-ci n'accueillant en effet pour ainsi dire pas d'habitants, cette transformation très localisée participa autant à la mise en valeur patrimoniale qu'économique du Bien en proposant un site plus apaisé ; une opération similaire pour les places de la Carrière et d'Alliance, largement résidentielles, serait plus délicate pour un bilan sans doute plus nuancé sauf à profiter de l'occasion pour y développer de nouvelles activités. Ainsi, comme souvent s'agissant du Bien nancéien, la différenciation marquée des usages entre ses différentes composantes est déterminante et requiert donc des réponses particulières.

Par ailleurs l'expérience de la place Stanislas montre que ce développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture nécessite aussi, outre une transformation drastique des plans de circulation et des usages, une adaptation non négligeable de l'espace, notamment pour accueillir

le stationnement/la circulation des vélos (installation d'une signalisation et de mobilier urbain adéquats par exemple). Adaptation qui reste à faire sur la place Stanislas et qui devra s'accorder à la valeur patrimoniale des lieux.

- **La place du végétal au cœur d'un site architectural protégé**, thématique pour laquelle la conciliation entre enjeu environnemental et patrimonial sera non seulement impérative mais sans doute très profitable en ce qu'elle peut potentiellement aboutir à une revalorisation à la fois plus authentique et actuelle du Bien.



C - Gouvernance et coordination

Dans le fascicule *Gérer le Patrimoine mondial culturel* publié en 2014, l'UNESCO choisit la définition suivante du terme gestion : « utilisation judicieuse de moyens pour parvenir à une fin ». Or, si l'état des lieux du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy », se référant au *Rapport périodique* soumis en 2014, évoque l'existence d'un système de gestion dénommé Comité directeur, il s'avère dans les faits qu'il n'existe à ce jour pas de réel processus organisé, global, collectif et constant visant à protéger les valeurs de l'ensemble XVIII^e et à en améliorer « les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques ».

Les acteurs les plus anciennement impliqués dans la gestion du Bien ont toutefois évoqué l'existence, entre 1996 et 2014 environ, d'un « groupe patrimoine » constitué par des agents de la Ville de Nancy, de la DRAC ou encore des universitaires qui était un organe de présentation et de discussion des projets de la Ville en matière de restauration et valorisation patrimoniales. Il a pu, de fait, jouer le rôle d'instance de gouvernance du Bien, notamment au moment des grands chantiers de restauration qui ont eu lieu au début des années 2000 (qui ont particulièrement concerné la place Stanislas). D'autres instances existent depuis peu : la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, instance de suivi du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, pourrait avoir une légitimité et une expertise certaines pour participer à la gestion patrimoniale du Bien lorsque son renouvellement et son installation auront été opérés en septembre 2021 ; un groupe de suivi du patrimoine s'est constitué depuis l'élection de la nouvelle municipalité au sein des services de la Ville pour mieux partager les informations et les projets mais il n'a pas pour vocation de réunir les autres acteurs de la gestion du Bien et ne paraît donc pas adéquat.



Aussi, l'on peut qualifier les modalités actuelles de gestion du Bien de spontanées. Toutes les thématiques inhérentes à la conservation et à la transmission d'un tel ensemble patrimonial et urbain sont certes prises en charge (mise en valeur, protection, urbanisme, économie...) mais leur mise en œuvre relève davantage d'habitudes de travail et d'une « volonté de bien faire » entre différents services et partenaires que d'une stratégie prédéfinie, assortie d'échéances, d'instances de pilotage ainsi que d'indicateurs de suivi.

Depuis 1983 et l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial (procédure alors portée par l'Etat français et le Ministère de la Culture, comme on le constate du reste souvent pour ces candidatures UNESCO « anciennes »), c'est à la Ville de Nancy que revient l'essentiel de la gestion de l'ensemble XVIII^e. Depuis le don consenti par Stanislas à la municipalité en 1759, la commune est

en effet propriétaire de nombreux espaces et bâtiments. En outre, si la Métropole du Grand Nancy a les compétences Urbanisme, Attractivité, Tourisme, Mobilités-Circulation, Voirie-Espaces publics, la Ville est chargée de l'application concrète des différents règlements et le Maire exerce le pouvoir de police administrative qui cadre les usages en vigueur sur le Bien ce qui érige, de fait, Nancy en principal acteur de la gestion de l'ensemble XVIII^e. A ses côtés, la Métropole agit soit en tant que renfort sur les thématiques d'entretien et de mise en valeur soit en tant que référent pour les questions de développement économique. Enfin, la DRAC intervient sur tous les projets impliquant la conservation et l'intégrité du Bien aux titres du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et de la protection Monument Historique.

La mise en place d'un système de gestion devra intégrer les éléments suivants afin d'être pérenne et efficace :

- **Des acteurs identifiés de manière exhaustive et représentés** par des référents afin de faciliter les démarches de concertation et de coopération.
- **Une dimension participative forte pour agréger des acteurs pour l'instant peu voire pas impliqués dans la gestion effective du Bien** : les propriétaires privés et les commerçants à l'échelle du Bien mais aussi les habitants à l'échelle communale et métropolitaine. Ainsi, il conviendrait donc soit d'ouvrir plus largement les instances existantes qui pourraient être amenées à devenir l'organe de gouvernance du Bien (comme la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable) soit d'en créer une incluant d'emblée cette sphère privée (comme une structure associative).
- **Une formalisation plus claire et forte des partenariats** entre la Ville, la Métropole, les services de l'Etat, les propriétaires privés... **afin d'instituer**, au-delà des habitudes de travail, **un cadre reposant sur une planification et une évaluation communes des actions mais aussi sur un même niveau de compréhension et d'appropriation des valeurs et concepts de l'UNESCO par des acteurs formés** à ces sujets.
- **Un resserrement des liens entre les collectivités gestionnaires et la DRAC** qui, via le correspondant UNESCO et le Préfet de Région, constitue autant un référent qu'un relais incontournable auprès de l'Etat partie et des instances de l'UNESCO (Comité du Patrimoine mondial, ICOMOS).

III - Du point de vue des objectifs de l'UNESCO

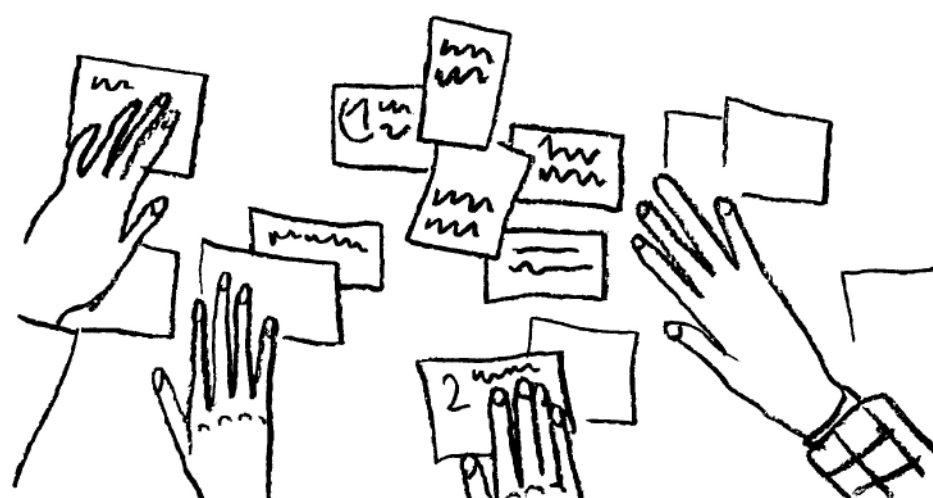
A - Patrimoine mondial

La principale visée de la gestion d'un Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial est la pérennisation et la transmission de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Telle qu'elle fut réécrite en 2017, la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » met particulièrement en avant deux caractéristiques du Bien : sa qualité d'ensemble composite et la manière dont il incarne l'esprit munificent des Lumières.

Plusieurs points précédents du diagnostic permettent de mesurer la prise en compte effective de ces deux fondamentaux. On a ainsi pu constater que les différentes composantes que sont l'architecture, les espaces publics, les monuments, les ornements et les plantations font l'objet d'une attention régulière de la part des gestionnaires (entretien, études, restauration...). La notion d'ensemble est partiellement traitée, se superposant strictement à l'appellation elle-même du Bien, puisque ce sont bel et bien les trois places qui concentrent l'essentiel de cette attention avec une focalisation forte sur la place Stanislas et les éléments qui la constituent, au détriment d'autres parties du Bien comme la rue Lyautey ou d'attributs précis tels que la statuaire et les modénatures de la place de la Carrière qui nécessiteraient une remise en valeur. Quant au mouvement social et culturel des Lumières qui a présidé à la conception de l'ensemble XVIII^e, il est toujours, d'une certaine manière, à l'œuvre dans la volonté de la Ville de Nancy et de la Métropole de présenter le Bien comme un joyau du territoire, certes éblouissant et précieux, mais pas moins ouvert à tous et particulièrement aux habitants qui, grâce à d'importants investissements publics, y trouvent des services essentiels (culturels, administratifs) ainsi que des activités conviviales (commerces, animations et événements).



Plaque évoquant l'inscription au Patrimoine mondial apposée sur une façade de la rue Lyautey © GRAHAL



Le maintien et la diffusion de la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Bien repose sur la conscience aigüe, localement, de la reconnaissance internationale induite par l'inscription au Patrimoine mondial. L'inscription concernant toujours un Bien dans sa globalité, c'est donc ici l'intégralité du périmètre englobant les trois places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance qui doit en l'occurrence être considérée de manière égale et unanime par la population, les gestionnaires et les visiteurs. Or, la focalisation autour de la place Stanislas, portée par l'évidence de sa valeur artistique et architecturale, témoigne d'un rapport aux différentes parties du Bien nancéien très contrasté. L'intérêt relatif suscité par la place d'Alliance permet même d'aller plus loin en questionnant la connaissance pratique de ce qu'est le Bien. En effet, située en marge de la grande perspective créée entre le palais du Gouvernement et l'Hôtel de Ville (et au-delà entre la Ville Vieille et le Ville Neuve), elle est loin d'être systématiquement visitée lors des différents itinéraires de découverte de la ville proposés aux touristes d'affaires, de loisirs ou même au grand public habitant le territoire. Si la documentation culturelle ou touristique la cite bien comme une composante de l'ensemble XVIII^e reconnu par l'UNESCO, il semble qu'une médiation plus poussée soit nécessaire pour appréhender le lien historique, urbain et architectural qui unit cet espace discret aux ors de la place Stanislas ou à la théâtralité de la place de la Carrière. Par ailleurs, le constat de la difficile perception de l'unité du Bien lorsque l'on parcourt son périmètre est partagé par beaucoup d'acteurs de sa gestion qui plaident pour une mise en cohérence renforcée des différentes composantes. Celle-ci pourrait passer par la mise en place d'une signalétique (physique ou dématérialisée) plus marquante, englobante et démonstrative, à l'image de l'ambition qui a porté la conception de l'ensemble XVIII^e. Il pourrait aussi s'agir d'annoncer plus clairement et surtout, au-delà du recours réducteur à l'image de la place Stanislas, la présence sur le territoire d'un ensemble urbain monumental des Lumières inscrit au Patrimoine mondial par des moyens aussi simples mais efficaces que des panneaux placés aux entrées de la ville.

Cette perception partielle du Bien témoigne enfin d'une prise en compte incomplète de ce qu'implique l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. A nouveau, l'évidente valeur patrimoniale de la place Stanislas, couplée à une candidature ancienne et à l'origine peu portée localement, ont sans doute contribué à une vision ainsi qu'à une gestion de l'ensemble XVIII^e centrée sur sa conservation matérielle (urbaine, architecturale et ornementale) et son ancrage nancéien (en particulier avec l'exaltation de la figure de Stanislas). Pourtant, la portée d'une telle reconnaissance s'étend bien au-delà du champ, certes déjà large et majeur, du patrimoine (identité, mémoire, transmission...) : elle touche également les notions de développement social et local ou encore de mise en relation avec d'autres expressions culturelles et territoires. Des notions d'autant plus importantes qu'elles croisent, on l'a vu dans le cadre de ce diagnostic, des enjeux actuels et locaux forts.

L'écho que trouve actuellement le concept de Patrimoine mondial dans la gestion actuelle du Bien nancéien amène à formuler les remarques suivantes :

- **La Valeur Universelle Exceptionnelle est dans l'ensemble bien préservée mais il manque des outils pour en garantir à la fois une transmission et un suivi efficaces** : inventaire des attributs, supports et actions de sensibilisation à ce qu'est le Patrimoine mondial et ce qu'implique cette reconnaissance, définition d'indicateurs pour évaluer l'évolution du Bien dans ses différentes thématiques de gestion et ses diverses composantes...

- **Une prise en compte plus complète de l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial permettrait de : rééquilibrer la valorisation et, de fait, la perception de l'ensemble XVIII^e en en soulignant sa globalité autant que sa diversité ; conforter des stratégies locales (autour du vivre-ensemble, du développement durable...) en s'appuyant sur toutes les valeurs portées par le Patrimoine mondial.**

B - Paix et développement

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix [...] pour ces motifs, les États signataires de cette Convention [...] décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples ». Cet extrait de la Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (adoptée en 1945) démontre que l'UNESCO est fondée sur les valeurs de paix et de développement. Rapportées à la notion de patrimoine et aux Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (qui découle elle-même d'une convention-phare de l'UNESCO) ces valeurs sont particulièrement signifiantes : elles rejoignent à la fois les enjeux dont on investit traditionnellement le patrimoine (en tant qu'élément fédérateur et ancrage pour des réflexions prospectives) et les objectifs de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour l'avenir du territoire. Ainsi, les projets des collectivités visant le développement des mobilités douces dans le centre-ville de Nancy (dont il a été question plus haut dans ce diagnostic) illustrent bien les convergences existant de fait entre les politiques locales et les valeurs de l'UNESCO. En effet, faire évoluer les

modes de déplacement vers des pratiques moins polluantes s'inscrit non seulement dans l'objectif de développement durable promu par l'Organisation des Nations Unies mais, en impliquant l'instauration de nouveaux rapports à l'espace urbain (plus partagés et apaisés avec le développement des transports collectifs, du vélo, de la marche à pied) et de nouveaux usages (avec des déplacements effectués dans une autre temporalité et procurant d'autres sensations qu'en voiture), cette politique entend aussi participer au mieux vivre-ensemble et à l'amélioration du cadre de vie.

Comme cela a été pointé précédemment, la gestion-même du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » pourrait également contribuer activement à cet objectif d'harmonie et d'implication de la population si elle était davantage concertée qu'elle ne l'est actuellement. Une participation organisée et significative des habitants, commerçants et usagers en tant que parties prenantes de l'ensemble XVIII^e constituerait sans doute une démonstration concrète de la manière dont les citoyens peuvent influencer directement dans les prises de décision politique.

La mise en parallèle des valeurs de l'UNESCO avec les ambitions des collectivités gestionnaires du Bien permettent de parvenir aux conclusions suivantes :

- **Un rapprochement est possible, et même déjà dans les faits opéré, entre ce qui peut apparaître de prime abord comme des idéaux (valeurs de l'UNESCO) et des préoccupations pragmatiques locales (politiques mises en œuvre ou projetées par les collectivités gestionnaires).**
- **Le développement durable, dans toutes ses dimensions (sociale, environnementale, économique...) est complètement intégré aux politiques, stratégies et projets locaux, y compris ceux concernant directement le Bien.**
- **La dimension sociale du développement durable (qui rejoint la valeur de paix portée par l'UNESCO) pourrait être davantage travaillée dans le cadre d'une future gestion plus participative, ou en tout cas plus ouverte et concertée, du Bien (par exemple grâce à l'élargissement d'un organe comme le comité de pilotage ou création d'une nouvelle structure de gouvernance sur le modèle associatif).**

C - Coopération

Par définition internationale, la Liste du Patrimoine mondial réunit des Biens aussi exceptionnels que différents qui, du fait de leur inscription, sont ainsi reliés. Cette reconnaissance de l'UNESCO représente donc pour chaque Bien une possibilité d'opérer des rapprochements typologiques, formels et conceptuels avec des réalisations humaines parfois très éloignées culturellement, historiquement et géographiquement.

Près de 40 ans après son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » ne semble pas, en dépit d'une célébration de son trentième anniversaire en 2013 qui a donné lieu à des expositions et autres évocations de Biens français et internationaux reconnus par l'UNESCO, avoir encore véritablement saisi cette opportunité de tisser des liens avec d'autres Biens du Patrimoine mondial. Rien que sur la base du seul critère typologique, des rapprochements permettant des partenariats scientifiques ou des partages d'expérience autour de la gestion (par exemple sur les questions d'urbanisme, de mise en valeur) pourraient être profitables avec des Biens tels que « Piazza del Duomo à Pise » (inscription en 1987), « La Grand-Place de Bruxelles » (inscription en 1998) ou encore « Place São Francisco dans la ville de São Cristóvão » (inscription en 2010).



L'ensemble urbain comprenant cette partie de la Grande Ile de Strasbourg est, au sein de la Région Grand Est, à rapprocher de la ville XVIII^e de Nancy © Wikipedia



La Grand Place de Bruxelles, avec son Hôtel de Ville et sa vocation à rassembler les habitants lors de grands événements, présente des similitudes intéressantes avec le Bien nancéien © Wikipedia

A une échelle plus resserée, la mise en réseau du Bien nancéien reste aussi largement à faire. L'espace de coopération entre le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et la France connu sous le nom de Grande Région pourrait ainsi être un partenariat à travailler. Au niveau national, outre une participation peut-être plus forte au sein de l'Association des Biens Français Patrimoine Mondial, l'ensemble XVIII^e pourrait nouer des liens avec d'autres places royales voire contribuer à la fédération de ces sites présentés comme typiques de l'art français.

Au niveau régional, un renforcement des échanges avec les autres Biens situés dans le Grand Est, notamment sous l'égide de la DRAC qui anime ce réseau, serait un atout, particulièrement pour renforcer l'image de destination culturelle de qualité que développe le territoire. Enfin, la mise en lien d'autres sites et monuments conçus ou aménagés pour Stanislas par Héré et les artisans lorrains présents sur le chantier nancéien (folies disparues du parc du château de Lunéville, château détruit de Chanteheux, église Notre-Dame-de Bonsecours de Nancy, pavillon royal démantelé de Commercy...) pourrait ouvrir d'autres perspectives d'étude, de valorisation et de découverte du territoire mais aussi du Bien.

La manière dont est actuellement mis en réseau le Bien révèle de nombreuses potentialités à développer :

- **Localement, la constitution d'un réseau autour des sites portant l'empreinte de Stanislas pourrait être un atout** dans la stratégie de développement culturel, touristique, social et économique du territoire et permettrait de sortir le Bien de l'isolement dans lequel son caractère exceptionnel le place trop souvent.

Un rapprochement avec les autres Biens inscrits au Patrimoine mondial de la Région Grand Est serait aussi judicieux afin de profiter du retour d'expérience de chacun sur leurs stratégies visant à intégrer les enjeux et valeurs de l'UNESCO.

- **Au niveau national, l'Association des Biens Français Patrimoine Mondial constitue un support et un relais à davantage mobiliser.**

- **Une dimension internationale reste à donner aux « Places Stanislas, d'Alliance et de la Carrière à Nancy »,** en particulier grâce à des partenariats, profitables dans toutes les thématiques de gestion, avec d'autres Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.



SYNTHÈSE DES ENJEUX DE GESTION DU BIEN RELEVÉS DANS LE DIAGNOSTIC

PATRIMOINE

- Renforcer la connaissance du Bien
- Optimiser les dispositifs de protection
- Planifier les opérations de restauration
- Impliquer et accompagner davantage les acteurs privés
- Amplifier l'approche culturelle du Bien
- Approfondir la connaissance des publics et de leurs attentes

TERRITOIRE

- Redistribuer les flux depuis la place Stanislas
- Prendre en compte systématiquement le Bien en tant que pôle d'attractivité
- Accompagner le développement des mobilités douces
- Engager une réflexion sur la place et le traitement du végétal dans le Bien
- Intégrer tous les acteurs à la gouvernance du Bien
- Formaliser les relations entre les acteurs

UNESCO

- Améliorer la transmission de la Valeur Universelle Exceptionnelle
- Amplifier les stratégies autour du développement durable dont faire l'objet le Bien
- Constituer un réseau autour du Bien
- Développer l'envergure du Bien

PLAN D'ACTIONS

I - l'essentiel du plan d'actions

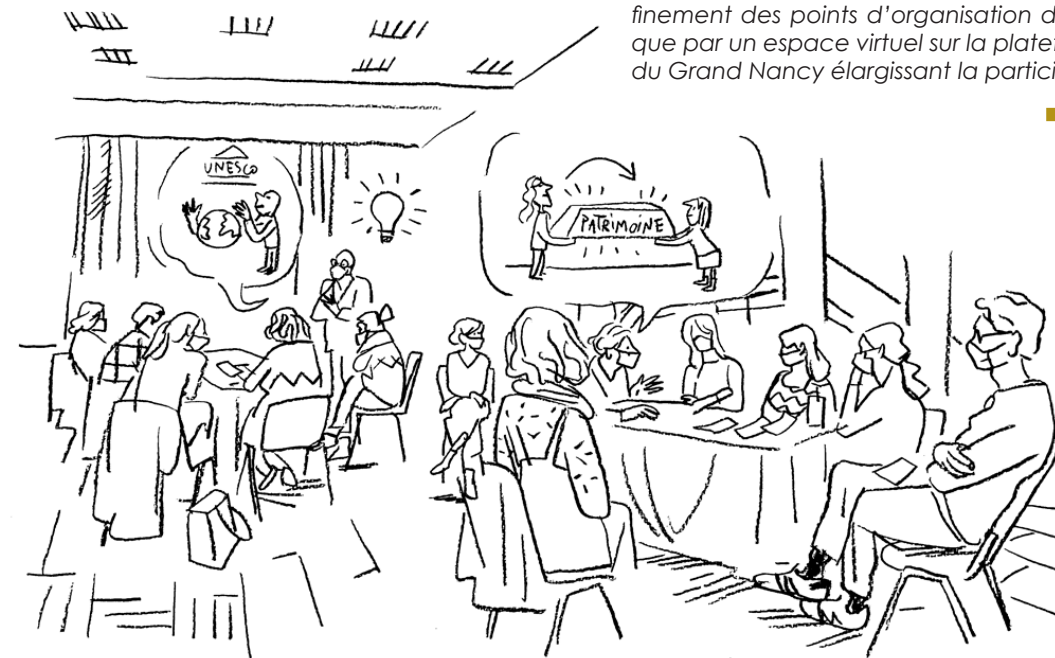
A - Une élaboration concertée

Le plan d'actions est l'expression opérationnelle du plan de gestion. Prenant appui sur le diagnostic qui avait établi la pluralité des parties prenantes de la gestion du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy », la phase de gestation des fiches-actions a été l'occasion de rassembler autour d'un objectif commun les acteurs publics (services de la Ville de Nancy, de la Métropole du Grand Nancy et de l'Etat) mobilisés depuis toujours pour la conservation et la mise en valeur de l'ensemble XVIII^e mais aussi d'entamer l'indispensable travail d'identification et de sensibilisation des acteurs privés (riverains, propriétaires d'immeubles de logements, professionnels installés sur les places) dont l'implication est un important enjeu de gestion du Bien.

Afin de favoriser une participation à l'écriture du plan d'actions à la fois large et adéquate, plusieurs types d'espaces de travail ont été mis en place :

- des comités techniques et des comités de pilotage ont été institués dès la phase de diagnostic afin d'orienter et acter la mise en oeuvre de la démarche d'élaboration du plan de gestion ;
- des plénières et des réunions d'information rassemblant largement les acteurs de la gestion du Bien (ou certaines catégories) afin de les informer et les préparer à formuler leurs contributions ;
- des ateliers, des balades contributives et autres temps d'échanges qui ont suscité de très nombreuses propositions et remarques concrètes sur la gestion du Bien, constituant ainsi la base des fiches-actions du plan.

Au cours de l'élaboration du plan d'actions, ce dispositif de concertation a été complété par un comité de suivi bimensuel permettant de travailler finement des points d'organisation du travail ou des fiches-actions ainsi que par un espace virtuel sur la plateforme participative de la Métropole du Grand Nancy élargissant la participation au grand public.



Dessin restituant l'ambiance d'un des ateliers d'élaboration du plan d'actions © Ville de Nancy

B - Une structure raisonnée

Basé au début du processus d'élaboration sur les 17 enjeux de gestion du Bien issus du diagnostic, le plan d'action s'est précisé et resserré au fil des divers temps de travail et de concertation. Au final, il s'organise de la manière suivante :

- 3 volets de gestion qui ciblent les principaux champs d'intervention des gestionnaires ;
- 7 objectifs stratégiques qui orientent les actions et les mettent en cohérence ;
- 28 actions détaillées.

Chaque action est précisée dans une fiche indiquant :

- les éléments de contexte ayant déterminé son impulsion ;
- les objectifs visés concrètement ;
- ses principales étapes d'exécution ;
- le service des collectivités-gestionnaires qui prend en charge sa mise en oeuvre technique et financière ;
- les principaux partenaires nécessaires à sa conduite ;
- l'échéance de réalisation et d'évaluation (court-terme soit moins de 3 ans ; moyen-terme soit entre 3 et 7 ans ; long-terme soit d'ici 7 à 10 ans) ;
- les critères d'évaluation permettant d'en mesurer la pertinence et l'impact en cours et au terme de sa réalisation.

L'évaluation de la gestion du Bien étant une nécessité autant qu'une exigence intrinsèquement liée à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, les critères d'évaluation des fiches-action participeront aussi au suivi global du plan de gestion, qu'il soit interne, effectué par les instances de gouvernance du Bien annuellement et pluriannuellement (aux grandes échéances du plan soit 3, 7 et 10 ans), ou externe, lors de comités de pilotage des Biens de la Région Grand Est ou dans le cadre de la soumission tous les 6 ans de Rapports périodiques au Comité du Patrimoine mondial.

C - Un pilotage opérationnel

Un référent UNESCO, agent de la Ville de Nancy, est missionné à temps plein pour la coordination de la gestion du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy ».

Cette fonction technique essentielle recouvre les attributions suivantes :

- pilotage du plan d'actions (impulsion voire mise en oeuvre de certaines des actions) ;
- mise en relation et en concordance des moyens humains dédiés à la gestion du Bien (interface entre les services des collectivités-gestionnaires en charge d'actions, les partenaires et les autres acteurs) ;
- organisation du système de gestion (préparation des instances de gouvernance du Bien) ;
- évaluation de la gestion (relai auprès des collectivités-gestionnaires, de l'Etat-partie et de l'UNESCO par le biais des instances et processus locaux, nationaux et internationaux inhérents au Patrimoine mondial).

Interlocuteur privilégié pour tous les sujets relatifs à l'inscription au Patrimoine mondial ou concernant le périmètre UNESCO, il est systématiquement associé aux réflexions et projets menés par les collectivités gestionnaires et leurs partenaires dans les périmètres du Bien et de sa zone tampon.

SOMMAIRE DES ACTIONS			
Volet de gestion	Objectif stratégique	N°	Intitulé
CONNAÎTRE LE BIEN	AFFINER LA CONNAISSANCE THÉORIQUE DU BIEN POUR EN FACILITER LA GESTION	01	Compiler toutes les données et études existantes
		02	Développer la connaissance du Bien en nouant des partenariats avec les acteurs de la recherche
		03	Déterminer l'état de référence du Bien
		04	Réaliser des études d'évaluation de toutes les composantes du Bien
	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE PRATIQUE DU BIEN POUR MIEUX COMPRENDRE SON FONCTIONNEMENT	05	Identifier tous les propriétaires et gestionnaires des différentes composantes du Bien
		06	Inventorier tous les usages des différentes composantes du Bien
		07	Faire un état des lieux des protections patrimoniales
AGIR POUR LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DU BIEN	AMÉLIORER L'ÉTAT DE CONSERVATION DE TOUTES LES COMPOSANTES DU BIEN	08	Elaborer un plan de restauration du Bien
		09	Mettre en valeur les espaces de transition composant le Bien
		10	Optimiser les dispositifs d'aide à la restauration
		11	Mettre en cohérence le calendrier des travaux prévus sur le Bien avec celui des événements
	S'APPUYER SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU BIEN POUR EN FAIRE UN ESPACE URBAIN APAISÉ ET EXEMPLAIRE	12	Etablir une charte d'accompagnement des usages du Bien
		13	Garantir la cohabitation de tous les modes de mobilité dans le périmètre du Bien
		14	Optimiser la gestion de l'élément végétal au sein du Bien
		15	Renforcer la propreté du Bien par des actions de prévention
PARTAGER LE BIEN POUR AMÉLIORER SON APPROPRIATION ET SON RAYONNEMENT	DÉVELOPPER LA MÉDIATION DU BIEN, DE SA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET DES VALEURS DE L'UNESCO	16	Elaborer un discours de référence sur le Bien et veiller à ce qu'il soit fidèlement diffusé
		17	Sensibiliser les différents acteurs et favoriser l'appropriation du Bien
		18	Renforcer la visibilité de l'inscription au Patrimoine mondial
		19	Améliorer l'interprétation du Bien
		20	Mettre en évidence les autres composantes du Bien à partir de la place Stanislas
		21	Valoriser les chantiers de restauration
	MOBILISER LES COMMUNAUTÉS LOCALES AUTOUR DU BIEN DANS UN LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	22	S'assurer de l'intégration des communautés du Bien aux instances de gouvernance
		23	Associer les habitants à l'animation culturelle du Bien
		24	Inciter les commerçants installés au sein du Bien à communiquer sur l'inscription UNESCO
		25	Constituer un réseau d'artisans maîtrisant les savoir-faire traditionnels ainsi que les techniques et matériaux innovants
		26	Mettre en oeuvre un programme d'actions à destination du jeune public
	RENFORCER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU BIEN	27	Envisager l'intégration ou la création de réseaux autour du Bien
		28	Poursuivre la démarche de reconnaissance du Bien à l'international

PHASAGE DES ACTIONS			
Court-terme (2023-2026)	Moyen-terme (2026-2030)	Long-terme (2030-2033)	
Action n°02 Action n°03	Action n°01		
	Action n°04 Action n°05		
	Action n°06		
	Action n°07	Action n°10	
	Action n°08 Action n°09		
	Action n°11		
Action n°12 Action n°13	Action n°14		
	Action n°15		
	Action n°16 Action n°17 Action n°18		
	Action n°19		
	Action n°20 Action n°21	Action n°24 Action n°25	
	Action n°22 Action n°23		
Action n°26			
Action n°27			
Action n°28			

II - Les fondamentaux du système de gestion

A - Garantir la pérennité de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

Vocation première de tout système de gestion d'un Bien du Patrimoine mondial, la préservation et la transmission de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de l'ensemble XVIII^e occupent effectivement une place prépondérante au sein du plan d'actions.

Référence incontournable de plusieurs objectifs stratégiques, la VUE est au centre de toutes les actions du plan, qu'ils'agisse de la définir précisément grâce à des actions de connaissance pratique et théorique du Bien (fiches n°01 à 07) constituant le socle de la gestion, ou de maintenir

l'intégrité et l'authenticité des éléments qui incarnent la VUE (compositions urbaines, architecturales, arborées et ornementales) à travers des actions de protection et de conservation (fiches n°08 à 15).

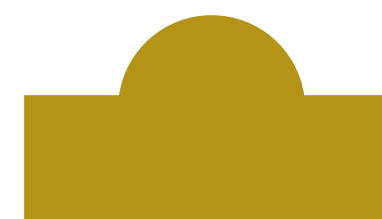
La sensibilisation des usagers et publics du Bien à la VUE ainsi que, plus largement, aux valeurs de l'UNESCO constitue un objectif stratégique spécifique du plan d'actions (fiches n°16 à 21) décliné en opérations de médiation et de communication dont le démarrage est pour certaines jugé prioritaire.



B - Affirmer la place du Bien au coeur du territoire comme des habitants

Centralité géographique de Nancy et du Grand Nancy, la question du positionnement symbolique et stratégique du Bien traverse l'ensemble du plan de gestion avec notamment des actions sur la connaissance des usages ou l'amélioration de la visibilité qui contribueront à faire reconnaître l'ensemble des composantes du Bien comme un coeur autant économique que culturel du territoire, aussi vivant que cher aux habitants (fiches n°06, 12...).

Le rapport de l'ensemble XVIII^e au territoire est particulièrement travaillé dans les dernières actions figurant au plan (fiches n°27 et 28) qui ont pour objet le développement du rayonnement et de l'attractivité du Bien en connectant celui-ci aux échelles locale, nationale et internationale afin d'en révéler pleinement le statut de Patrimoine mondial.



C - Gérer le Bien selon les principes du développement durable

Pilier du développement durable, la transition écologique est une notion qui sous-tend particulièrement la seconde partie du deuxième volet du plan d'actions (fiches n°12 à 15) qui se concentre sur des thématiques comme les mobilités ou la place du végétal en ville. Cette attention forte portée à la question environnementale étant indissociable d'une approche sociale, c'est plus globalement le Bien en tant qu'espace de vie apaisé et accueillant qui est abordé dans cette partie par le biais d'actions accompagnant les usages de l'ensemble XVIII^e.

Ces usages renvoient à toutes les personnes qui habitent, parcourent, visitent le cœur de ville XVIII^e ou encore travaillent en son sein. Constituant les communautés locales du Bien, leur mobilisation est un objectif stratégique à part entière du plan d'actions (fiches n°22 à 26).

Les collectivités-gestionnaires ont été particulièrement attentives à ce que ces communautés locales puissent investir véritablement leur rôle d'acteurs du Bien en instituant un nouveau mode de gouvernance plus direct, horizontal et adapté à la richesse de l'écosystème associatif nancéen.

Ainsi, les communautés du Bien (représentants des riverains, habitants, commerçants, membres d'associations patrimoniales, de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable, universitaires etc) siègent dans 2 des 3 instances qui constituent le système de gestion du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » :

- **l'Assemblée locale du Patrimoine mondial**, incarnation plurielle et territoriale de l'inscription au Patrimoine mondial, est un organe ouvert et rassembleur réunissant une fois par an la totalité des acteurs publics (élus et agents des collectivités-gestionnaires, représentants de l'Etat-partie, partenaires des institutions patrimoniales etc) et privés

(représentants des habitants du Bien et du territoire, utilisateurs de l'ensemble XVIII^e, personnalités détentrices d'un savoir, d'une expertise ou d'une expérience etc) afin de témoigner de l'état matériel et symbolique du Bien, prendre acte des actions de gestion menées durant l'année écoulée et des orientations à venir qui leur sont présentées par le comité stratégique.

- le **comité stratégique**, groupe restreint de pilotage, réunit 2 à 3 fois par an les décideurs et financeurs de la gestion du Bien et de sa zone tampon (Maire et Président des collectivités-gestionnaires, représentants de l'Etat-partie etc) afin que, sur la base des avis émis par le comité consultatif, ils orientent et valident les actions menées sur l'ensemble XVIII^e et en évaluent la portée, notamment dans la perspective des bilans annuels présentés à l'assemblée locale.

- le **comité consultatif**, commission d'aide à la décision, est une instance adaptée à la diversité tant des acteurs locaux du patrimoine que des thématiques de gestion du Bien puisque sa composition (représentants des divers comités, associations, partenaires des gestionnaires du Bien impliqués dans l'étude, l'animation ou plus simplement dans la vie de celui-ci : riverains, universitaires, groupe de travail interne aux collectivités sur le patrimoine, associations de commerçants et d'habitants, commission locale du Site Patrimonial Remarquable etc) ainsi que ses travaux (portant sur les périmètres du Bien, de sa zone tampon et de l'ensemble XVIII^e) sont fonction de l'ordre du jour du comité stratégique qu'il précède systématiquement.

Comité Consultatif

étudie, suit et alerte

Comité stratégique

oriente, décide et évolue

Assemblée locale du Patrimoine mondial

incarne, témoigne et acte

Conseille, émet des avis et des propositions

Présente le bilan annuel de la gestion du bien

III - Les fiches-actions

FICHE-ACTION N°01		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
<u>Compiler toutes les données et études existantes</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Affiner la connaissance théorique du Bien pour en faciliter la gestion
CONTEXTE	- Depuis son aménagement, l'ensemble XVIII^e fait l'objet d'une abondante littérature et documentation traitant de ses dimensions historiques, architecturales ou artistiques qui est actuellement dispersée dans plusieurs centres de ressources. - A cette connaissance érudite s'ajoutent les documents techniques (études appliquées, règlements etc) produits ou commandés par les services des collectivités et de l'Etat travaillant à la gestion du Bien et dont l'accès est souvent restreint.	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	- Disposer d'un outil recensant et localisant (voire donnant accès à) tous les documents et publications de connaissance et d'usage de l'ensemble XVIII^e. - Mieux appréhender les limites et composantes du Bien grâce à une connaissance plus large et précise de l'ensemble XVIII^e.	
MODALITÉS	- Collecter auprès des partenaires toutes les références d'ouvrages, de documents et d'études dont ils disposent sur l'ensemble XVIII^e. - Étudier puis mettre en place la solution de gestion et de diffusion de cette documentation la mieux adaptée. - Actualiser la base documentaire au fur et à mesure des nouvelles publications.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Services de la Ville Nancy et de la Métropole du Grand Nancy (urbanisme, patrimoine...). - DRAC. - Service régional de l'Inventaire - Région Grand Est. - Autres services et organismes disposant de ressources sur le Bien (archives, bibliothèques etc) et/ou amenés à en produire (universités, associations etc). - Les riverains.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Exhaustivité de la compilation. - Mise à disposition de la compilation aux acteurs concernés (voire, quand cela est possible, des documents et ouvrages eux-mêmes). - Actualisation régulière de la compilation.	

FICHE-ACTION N°02		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
<u>Développer la connaissance du Bien en nouant des partenariats avec les acteurs de la recherche</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Affiner la connaissance théorique du Bien pour en faciliter la gestion
CONTEXTE	- Si la connaissance globale de l'ensemble XVIII^e est satisfaisante, certaines de ses caractéristiques (matériaux, évolutions etc) ne sont pas précisément étudiées. - Hormis les ouvrages parus à l'occasion des 250 ans de la place Stanislas, la connaissance théorique du Bien est plutôt ancienne.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Compléter et actualiser l'état de la connaissance de l'ensemble XVIII^e. - Contribuer à une approche vivante et contemporaine du Bien. - Anticiper les éléments qui devront évoluer notamment en raison des changements climatiques.	
MODALITÉS	- Profiter de la compilation de la connaissance (cf action n°01) pour identifier les perspectives de recherche et les partenaires compétents (par exemple : ferronneries, végétalisation des places etc). - Le cas échéant, formaliser des conventions prévoyant notamment les modalités d'utilisation et de partage des résultats de ces recherches.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Institutions, services et établissements pour lesquels l'ensemble XVIII^e est ou peut devenir un sujet d'étude (universités, école d'architecture etc). - Pour les sujets relatifs au changement climatique : Mission transition écologique - Ville de Nancy et Direction Energie, Climat et Développement Durable - Métropole du Grand Nancy.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Nombre de partenariats effectivement établis avec des chercheurs autour de l'ensemble XVIII^e. - Utilisation des résultats de ces recherches pour la réalisation d'actions du plan de gestion ou d'autres projets concernant le Bien.	

FICHE-ACTION N°03		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
<u>Déterminer l'état de référence du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Affiner la connaissance théorique du Bien pour en faciliter la gestion
CONTEXTE	- L'ancienne place Royale (actuelle place Stanislas) a été inaugurée en 1755 ; dès cette date, le Bien a connu de multiples modifications. - Si la connaissance théorique du Bien est abondante, certaines de ses caractéristiques techniques (végétalisation, revêtement des sols etc) ne sont pas précisément documentées : cela ne permet pas d'en mesurer finement les évolutions à la fois passées et souhaitables.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Disposer d'une connaissance du Bien appliquée aux enjeux et questionnements actuels. - Établir un référentiel commun pour la gestion globale du Bien.	
MODALITÉS	- Au regard de la connaissance compilée sur le Bien (<i>cf action n°01</i>), repérer les manques et lancer des études complémentaires (notamment grâce à des partenariats avec les services, acteurs et institutions compétents (<i>cf action n°02</i>)). - Sur cette base, établir et soumettre au Comité stratégique un (ou plusieurs) état(s) de référence du Bien pour arbitrage et validation.	
MISE EN OEUVRE	Direction Urbanisme et Habitat - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- Services et institutions disposant de ressources sur le Bien (archives, bibliothèques) et/ou amenés à en produire (services opérationnels de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy, universités, service régional de l'Inventaire etc). - DRAC. - Service régional de l'Inventaire - Région Grand Est.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Établir à court-terme un premier état de référence qui sera ensuite revu en fonction des résultats des études complémentaires.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Mise à disposition des nouvelles études nécessaires à la mise en œuvre d'actions du plan de gestion. - Présentation à tous les acteurs concernés d'un état de référence du Bien validé par le Comité stratégique.	

FICHE-ACTION N°04		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
<u>Réaliser des études d'évaluation de toutes les composantes du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Affiner la connaissance théorique du Bien pour en faciliter la gestion
CONTEXTE	- L'état de conservation du Bien, globalement satisfaisant, recèle des disparités ainsi que des problématiques de restauration notamment liées à son implantation sur d'anciens terrains marécageux dont la sensibilité aux variations hydriques peut générer des désordres du bâti. - La multiplicité des statuts (plusieurs propriétaires-gestionnaires) rend compliquée l'appréciation fine et globale de l'état du Bien.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Disposer d'un état sanitaire suffisamment précis pour permettre de déterminer, échelonner et évaluer les opérations de conservation-restauration nécessaires au Bien.	
MODALITÉS	- Avec la DRAC (appui technique et subventions), déterminer le cadre de la réalisation des études d'évaluation (<i>diagnostic historique, état sanitaire, relevé des travaux à mener, coût estimatif</i>) : méthodologie, temporalité/priorisation, choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage etc en veillant à ce qu'elles concernent toutes les composantes du Bien dans toutes leurs dimensions (<i>bâti en élévation, espaces publics, ornementation, sols et sous-sols incluant les réseaux d'assainissement etc</i>). - Une fois toutes les conditions réunies pour lancer les études, informer les propriétaires-gestionnaires en vue de faciliter la démarche (<i>cf action n°05</i>). - A terme, envisager l'actualisation périodique de ces études afin d'assurer le suivi du Bien et d'évaluer l'efficacité des politiques patrimoniales déployées.	
MISE EN OEUVRE	Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- DRAC. - Propriétaires-gestionnaires des composantes du Bien dont la Métropole du Grand Nancy et les associations de riverains.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Exécution sur le long-terme.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Amélioration/approfondissement de la connaissance de chaque composante du Bien en terme historique, technique etc - Actualisation (périodicité à définir) des données. - Prise en compte des études dans la planification des opérations de restauration du Bien (<i>cf action n°08</i>).	

FICHE-ACTION N°05		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
Identifier tous les propriétaires et gestionnaires des différentes composantes du Bien		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer la connaissance pratique du Bien pour mieux comprendre son fonctionnement
CONTEXTE	- Plus de quatre-vingts bâtiments et espaces, aux statuts et fonctions variés (public, privé, résidentiel, culturel, commercial...), composent le Bien. - Les propriétaires et gestionnaires de ces bâtiments et espaces sont autant d'acteurs du Bien qui ne sont pas toujours connus ou dont les attributions ne sont pas toutes clairement définies.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Connaître tous les acteurs de la gestion du Bien et leur rôle. - Impliquer les acteurs de la gestion du Bien (communication, formation, mécénat, gouvernance etc).	
MODALITÉS	- Sur la base des remontées des partenaires et de recherches complémentaires (par exemple dans les matrices cadastrales pour les propriétaires et les registres du commerce pour les gestionnaires privés), dresser une liste des propriétaires et gestionnaires avec leurs coordonnées, les limites de leur propriété, leur compétence ou impact sur la gestion du Bien etc. - Actualiser les informations au gré des changements de propriété et de poste.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Services des collectivités impliqués dans la gestion du Bien ainsi que ceux en lien avec les propriétaires-gestionnaires privés, notamment : directions Urbanisme et Habitat, Patrimoine et Immobilier, service commerce et artisanat - Ville de Nancy. - Direction générale des Finances Publiques.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Base de données actualisée des acteurs, de leurs coordonnées et de leurs champs d'action. - Mise à disposition de ces informations pour les autres actions du plan de gestion.	

FICHE-ACTION N°06		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
Inventorier tous les usages des différentes composantes du Bien		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer la connaissance pratique du Bien pour mieux comprendre son fonctionnement
CONTEXTE	- Le Bien est une centralité urbaine plurielle (culturelle, économique, symbolique) fréquentée par des usagers aux profils différents (habitants, visiteurs, propriétaires, salariés, commerçants...). - Les usages contribuent à caractériser les composantes du Bien. - Ces usages sont amenés à être privilégiés, encadrés ou développés par la mise en oeuvre du plan de gestion.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Connaître de manière quantitative et qualitative les usages du Bien ainsi que, de ce fait, les usagers qui en constituent les différents publics. - Comprendre les perceptions et attentes des publics afin d'adapter en conséquence les actions du plan de gestion.	
MODALITÉS	- Consulter les partenaires afin de disposer de leurs statistiques de fréquentation, enquêtes etc. - Compléter ces données en recourant à des outils participatifs (plateforme en ligne de la Métropole, questionnaires sur les réseaux sociaux ou dans les boîtes aux lettres, micro-trottoirs...). - Compiler, analyser et formaliser les éléments recueillis.	
MISE EN OEUVRE	Le réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction du Développement et des Relations Internationales - Ville de Nancy. - Service Démocratie Participative - Métropole du Grand Nancy. - Etablissements recevant du public situés dans le Bien. - Destination Nancy-Office de tourisme. - Ateliers de Vie de Quartier (AVQ) et autres associations regroupant des usagers du Bien. - Éventuellement, des étudiants en communication ou sociologie.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Si nécessaire, établir à court-terme un premier état des lieux qui sera affiné et stabilisé ultérieurement.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Réalisation d'enquêtes à l'échelle du Bien. - Diffusion à tous les acteurs concernés des résultats des enquêtes.	

FICHE-ACTION N°07		VOLET DE GESTION Connaître le Bien
<u>Faire un état des lieux des protections patrimoniales</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer la connaissance pratique du Bien pour mieux comprendre son fonctionnement
CONTEXTE	83 immeubles (bâtis ou non) protégés au titre des Monuments Historiques sont compris dans le Bien. Par ailleurs, le Bien est compris dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR) régi par un PSMV révisé en 2019 et qui vise notamment à encadrer les pratiques et évolutions possibles du Bien. - Le niveau et l'étendue de ces protections sont variés tandis que leurs motivations ne sont pas toujours connues (notamment du fait de l'ancienneté de certains classements et inscriptions MH).	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Mieux planifier et justifier les démarches et opérations de conservation-restauration du Bien. - Tendre vers une harmonisation des protections existantes.	
MODALITÉS	- Analyser les dossiers et arrêtés de protection de tous les immeubles MH compris dans le Bien et sa zone tampon afin d'en tirer des enseignements et des perspectives d'optimisation de la protection du Bien. - Parallèlement, tirer du PSMV les points de règlement permettant sa protection pour repérer les éventuels manques, faiblesses et incohérences qui pourraient faire l'objet d'ajustements ultérieurs. - Croiser ces analyses au fur et à mesure des résultats du diagnostic sanitaire du Bien (cf action n°04) pour vérifier l'efficacité des dispositifs et disposer, le cas échéant, d'arguments supplémentaires pour orienter les stratégies de protection du Bien.	
MISE EN OEUVRE	Direction Urbanisme et Habitat - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- DRAC. - Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie urbaine - Métropole du Grand Nancy.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Synthèse des données de protection MH, PSMV etc. - Recours à ces données pour orienter des stratégies patrimoniales.	

FICHE-ACTION N°08		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Elaborer un plan de restauration du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'état de conservation de toutes les composantes du Bien
CONTEXTE	- L'état de conservation du Bien globalement satisfaisant recèle des disparités ainsi que des problématiques de restauration notamment liées à son implantation sur d'anciens terrains marécageux dont la sensibilité aux variations hydriques peut générer des désordres du bâti. - De par son statut stratégique et symbolique, son ampleur et la pluralité d'acteurs qu'il rassemble, le Bien nécessite un plan global et à long-terme pour sa restauration.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Disposer d'une feuille de route encadrant toutes les opérations de conservation-restauration du Bien. - Mieux mobiliser les ressources et les acteurs autour de la préservation du Bien.	
MODALITÉS	- Sur la base du diagnostic sanitaire et de l'état de référence du Bien (cf actions n°04 et 03), lister toutes les interventions à prévoir sur le Bien, en évaluer les coûts ainsi que les implications pratiques (limitation d'accès au Bien, présence d'échafaudages, nuisances sonores, impossibilité d'organisation habituelle d'événements...) et en tirer une typologie (par exemple : opération lourde, restauration courante, entretien régulier etc) assortie de propositions de priorisation (tenant compte par exemple des attentes autour des espaces de transition cf fiche n°09 ou des interventions récurrentes sur les collecteurs d'assainissement) et de procédures (quel pilotage ? quels indicateurs de suivi ? quel financement ? etc). - Traduire ces échanges en un plan global pour la conservation-restauration du Bien qui fera état de la possibilité de fractionner les opérations par composante, et qui sera soumis aux arbitrages du Comité stratégique.	
MISE EN OEUVRE	Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- Direction de l'Espace public et Direction Urbanisme et Habitat - Ville de Nancy. - Direction Proximité et Voirie - Métropole du Grand Nancy. - DRAC.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans) requérant la mise en oeuvre des actions n°03 et 04.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Concertation préalable des acteurs. - Conformité des opérations de restauration avec le plan validé.	

FICHE-ACTION N°09		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Mettre en valeur les espaces de transition</u> <u>composant le Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'état de conservation de toutes les composantes du Bien
CONTEXTE	- L'état de conservation du Bien recèle des disparités ainsi que des problématiques de restauration ou d'aménagement. - Le traitement architectural, urbain et paysager du passage sous l'arc Héré et de la rue Lyautey, qui connectent les places de la Carrière, Stanislas et d'Alliance, n'est pas à la hauteur de leur statut de composantes du Bien.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Remettre en valeur et en cohérence toutes les composantes du Bien. - Rendre tangibles la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien et sa globalité.	
MODALITÉS	- Identifier tous les espaces de transition composant le Bien et/ou le liant à sa zone tampon. - Réunir les principaux acteurs gérant ou utilisant ces espaces pour identifier, d'une part, les éléments et partis pris à conforter/poursuivre et, d'autre part, ceux à modifier/solutionner. - Traduire ces échanges en un plan global de remise en valeur de ces espaces tenant compte du plan de restauration prévu à l'échelle du Bien (cf action n°08) et le mettre en oeuvre.	
MISE EN OEUVRE	Direction Proximité et Voirie - Métropole du Grand Nancy.	
PARTENARIATS	- Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy. - DRAC. - Principaux gestionnaires, propriétaires et utilisateurs publics et privés de ces espaces, dont les riverains.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Concertation préalable des acteurs concernés. - Planification de la mise en valeur de tous les espaces de transition liés au Bien. - Conformité des opérations de mise en valeur avec le plan validé (cf action n°08).	

FICHE-ACTION N°10		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Optimiser les dispositifs d'aide à la restauration</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'état de conservation de toutes les composantes du Bien
CONTEXTE	- Le Bien est un espace patrimonialisé, dont les différents dispositifs de protection génèrent des procédures, contraintes et avantages financiers (subvention, défiscalisation etc). La méconnaissance du fonctionnement mais aussi du champ d'application de ces dispositifs, éventuellement leur manque d'attractivité, constituent aujourd'hui un frein à l'harmonie du Bien. - En dépit de sa portée universelle, l'essentiel des besoins du Bien en matière de restauration est aujourd'hui assumé par les collectivités-gestionnaires (aussi propriétaires de certaines composantes), l'Etat (notamment via des aides) et ponctuellement par les propriétaires privés (travaux de rénovation).	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Clarifier les implications réglementaires et financières des différents dispositifs de protection du patrimoine et rendre ceux-ci plus incitatifs. - Faire bénéficier le Bien de mécénat financier et de compétences.	
MODALITÉS	- Sur la base d'expériences passées (par exemple, la campagne de restauration des basses faces de la place Stanislas), passer en revue avec les partenaires les différents dispositifs de protection du patrimoine ainsi que les procédures, contreparties et aides qui leur sont associées tant du point de vue d'un propriétaire (public ou privé) que d'un potentiel mécène afin de créer des documents de communication. - Parallèlement, pointer les projets concernant le Bien, en cours ou à venir, se prêtant au mécénat afin de lancer des initiatives de financement participatif (auprès du grand public), du mécénat de compétences (auprès des entreprises) etc et progressivement constituer un réseau ainsi que des canaux de mécénat du Bien.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy. - Direction de la Communication Institutionnelle. - DRAC. - Fondation du Patrimoine. - Propriétaires du Bien. - Mécènes-partenaires des collectivités. - Chambres consulaires.	
PHASAGE	- Action à moyen-terme (3 à 7 ans). - Action récurrente (pour le volet mécénat).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Retour d'expérience collectif sur les opérations précédentes. - Vulgarisation des dispositifs existants. - Mise en place d'une stratégie de mécénat.	

FICHE-ACTION N°11		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Mettre en cohérence le calendrier des travaux prévus sur le Bien avec celui des événements</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'état de conservation de toutes les composantes du Bien
CONTEXTE	Le Bien est une centralité urbaine, par nature relativement ouverte et traversante, dont les multiples usages (en particulier l'événementiel) peuvent compliquer les opérations d'entretien et de restauration, et réciproquement.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Donner le temps et les conditions nécessaires au bon déroulement des différentes opérations de mise en valeur du Bien. - Anticiper et ainsi limiter les conflits d'usages.	
MODALITÉS	- Réunir les partenaires afin, d'une part, de croiser les temporalités et modalités des travaux prévus (<i>cf action n°08</i>) qui, du fait d'impératifs techniques, ne peuvent notamment pas être concentrés uniquement sur la période hivernale ainsi que des événements devant se dérouler dans l'espace du Bien et, d'autre part, de définir une périodicité pour ces réunions de mise en adéquation des calendriers (<i>une fois par an ou plus</i>). - Relever les éventuels points d'achoppement assortis de propositions de solutions mettant en avant les impacts positifs et négatifs en vue de les soumettre aux arbitrages du Comité stratégique. - Diffuser à tous les acteurs concernés le planning de gestion globale et opérationnelle du Bien pour la période choisie.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction Développement culturel et événementiel ; Direction Patrimoine et Immobilier ; Direction Espace public - Ville de Nancy. - Destination Nancy-Office de tourisme. - Direction Eau et Assainissement ; Direction Proximité et Voirie ; Direction Propreté et Espaces verts - Métropole du Grand Nancy. - DRAC.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action à renouveler périodiquement.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Élaboration d'un calendrier de « l'utilisation » globale du Bien cohérent, transversal et régulièrement mis à jour. - Diffusion de calendrier à tous les acteurs concernés. - Respect du calendrier.	

FICHE-ACTION N°12		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Etablir une charte d'accompagnement des usages du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE S'appuyer sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien pour en faire un espace urbain apaisé et exemplaire
CONTEXTE	- Le Bien est une centralité urbaine plurielle (culturelle, économique, symbolique) dont les nombreux usages nécessitent l'installation permanente ou temporaire d'éléments de mobilier urbain (en particulier pour les événements, les commerces, les mobilités et la sécurité) ainsi que des dispositifs d'éclairage à la fois adaptés et adaptables. - Si la dimension végétale du Bien reste encore à affiner, celle-ci doit aujourd'hui être considérée au regard, d'une part, de l'évolution du goût et des pratiques des usagers de l'ensemble XVIII^e ainsi que, d'autre part, des enjeux de développement durable qui concernent l'ensemble du territoire nancéen.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Disposer d'un cadre clair et précis pour l'installation/implantation temporaire ou pérenne de nouveaux éléments/dispositifs qui soit à la fois compatible avec la dimension patrimoniale du Bien et ses usages.	
MODALITÉS	- Sur la base de la connaissance des usages du Bien, de son état de référence et des documents normatifs existants (<i>cf actions n°06, 03 et 01</i>), organiser une concertation des partenaires visant la définition de normes (<i>coloris, intensité, matériaux/espèces, dimensions, règles d'implantation etc</i>) pour toutes les installations publiques, l'éclairage et les végétaux existants ou à venir sur le Bien. - Synthétiser les échanges en vue de soumettre le projet de charte au Comité stratégique. - Une fois validée, mettre en forme la charte pour signature par les acteurs concernés et diffusion.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction Espace public ; Direction Patrimoine et Immobilier ; Direction Développement et Relations Internationales ; Direction Ecologie et Nature ; Direction Politiques Educatives - Ville de Nancy. - Service Démocratie Participative - Métropole du Grand Nancy. - Destination Nancy-Office de tourisme. - Représentants des principaux utilisateurs privés (commerçants, collectifs de cyclistes, riverains, étudiants etc). - DRAC.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans) requérant la mise en oeuvre de l'action n°06).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Concertation préalable des acteurs. - Elaboration de normes précises et communes tant à l'ensemble du Bien que des acteurs. - Recours systématique et dans la durée à la charte.	

FICHE-ACTION N°13		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Garantir la cohabitation de tous les modes de mobilité dans le périmètre du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE S'appuyer sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien pour en faire un espace urbain apaisé et exemplaire
CONTEXTE	• Situé dans l'hypercentre, à la charnière de plusieurs espaces attractifs et lui-même largement fréquenté, traversé et parcouru, le Bien est logiquement au coeur de réflexions et projets sur les mobilités visant l'apaisement de ce secteur. • A l'instar de la piétonisation de la place Stanislas en 2005, les modes de déplacement évoluent au sein du Bien au gré des transformations des usages et de l'émergence de nouveaux enjeux rendant crucial l'accompagnement de ces changements en vue de leur adéquation avec le maintien de l'intégrité et de l'authenticité de l'ensemble XVIII^e.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Rendre compatibles le développement des mobilités (en particulier les mobilités douces) et la préservation du Bien. • Répondre aux attentes des usagers du Bien.	
MODALITÉS	• A l'aune de la connaissance des usages et de la compilation des données et études qui concernent le Bien (<i>cf actions n°06 et 01 - en particulier le Plan Métropolitain des Mobilités</i>), repérer les principes et projets amenés à influencer sur l'aménagement et les pratiques du Bien. • Avec les partenaires, compléter ce repérage par des propositions répondant aux constats, besoins et problématiques propres au Bien (<i>circulation et stationnement des vélos, livraison des commerçants, accessibilité de toutes les composantes, cheminement des piétons, préservation des arbres durant les travaux d'aménagement etc</i>). Synthétiser l'ensemble et l'intégrer au <i>Plan Métropolitain des Mobilités</i>.	
MISE EN OEUVRE	Direction Mobilités et Circulation - Métropole du Grand Nancy.	
PARTENARIATS	• Autres services de la Métropole du Grand Nancy impliqués dans l'aménagement du Bien et le développement économique. • Représentants des usagers (associations de commerçants, d'habitants comme les Ateliers de Vie de Quartiers, associations de cyclistes etc). • DRAC.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	• Intégrer les spécificités du Bien dans le <i>Plan Métropolitain des Mobilités</i>. • Renvoi systématique et dans la durée au Plan Métropolitain des Mobilités. • Amélioration sensible de la diversité, facilité et qualité des déplacements au sein du Bien.	

FICHE-ACTION N°14		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
<u>Optimiser la gestion de l'élément végétal au sein du Bien</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE S'appuyer sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien pour en faire un espace urbain apaisé et exemplaire
CONTEXTE	• Si la dimension végétale du Bien reste encore à affiner, les alignements d'arbres dans l'ensemble XVIII^e démontrent un usage composé, évolutif et parcimonieux de la végétation. • La présence du végétal au sein du Bien doit être considérée au regard, d'une part, du maintien de l'intégrité et de l'authenticité de l'ensemble XVIII^e ainsi que, d'autre part, des enjeux de développement durable qui concernent l'ensemble du territoire nancéen.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Disposer d'un cadre clair, planifié et actualisé d'intervention sur les plantations du Bien. • Améliorer la cohabitation et la prise en charge des différents éléments de patrimoine, usages et enjeux du Bien.	
MODALITÉS	• Réaliser le diagnostic sanitaire des arbres compris dans le Bien. • Sur cette base et à partir de la <i>Charte de l'Arbre</i> de la Ville de Nancy ainsi que de l'état de référence du Bien (<i>cf action n°03</i>), des recherches sur l'évolution de la végétation (<i>cf action n°02 : essences, hauteurs, modes de taille, plantations en pleine terre ou en bacs etc</i>), de la charte accompagnant les usages du Bien (<i>cf action n°12</i>) et de la connaissance des attentes et usages des publics du Bien (<i>cf actions n°06</i>), déterminer avec les partenaires les principes de gestion de la végétation sur le Bien (<i>conditions et modalités des nouvelles implantations éphémères ou pérennes - palette végétale adaptée à l'urgence climatique, emplacement, choix de la pleine terre ou non, prise en charge de la logistique si végétalisation d'espaces privés -, remplacements et entretien des arbres en plein terre etc</i>). • Synthétiser ces réflexions en une fiche de bonnes pratiques assortie de propositions et d'actions expliquant les partis pris au grand public et soumettre l'ensemble au Comité stratégique.	
MISE EN OEUVRE	Direction Ecologie et Nature - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	• Direction du Développement et des Relations Internationales - Ville de Nancy. • Direction Urbanisme et Ecologie urbaine - Métropole du Grand Nancy. • Autres services des collectivités-gestionnaires impliqués dans l'aménagement, la restauration et l'entretien du Bien. • DRAC.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans) pour la végétalisation hors-sol et à long-terme (7 à 10 ans) pour la végétalisation en pleine-terre.	
CRITÈRES DE SUIVI	• Amélioration de la connaissance pratique et théorique de la végétation du Bien. • Mise en place d'une gestion concertée, adaptée et pérenne.	

FICHE-ACTION N°15		VOLET DE GESTION Agir pour la conservation et la valorisation du Bien
Renforcer la propreté du Bien par des actions de prévention		OBJECTIF STRATÉGIQUE S'appuyer sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien pour en faire un espace urbain apaisé et exemplaire
CONTEXTE	Le Bien est une centralité urbaine, par nature relativement ouverte et traversante, dont les multiples usages (en particulier de convivialité, festif et événementiel) peuvent générer des déchets et des problèmes de propreté ponctuellement importants.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Améliorer l'état de propreté du Bien. • Sensibiliser les exploitants et usagers à la préservation du Bien.	
MODALITÉS	• Questionner les partenaires afin de discuter de la problématique de la propreté du Bien : quel état constaté et perçu, à quels moments et dans quelles composantes le Bien est-il le plus impacté, les poubelles sont-elles suffisamment nombreuses dans l'espace du Bien...? • Synthétiser ces échanges sous forme d'actions préventives ou palliatives à soumettre au Comité stratégique : installation de poubelles supplémentaires (cf action n°12), avertissements et répressions accrus durant certains événements organisés dans le Bien, campagne photo des dépôts sauvages sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser à cette problématique etc. • Mettre en oeuvre avec les partenaires les actions validées.	
MISE EN OEUVRE	Mission Eco-citoyenneté, Prévention et Communication - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	• Direction Sécurité, Tranquillité, Propreté ; Direction Espace public - Ville de Nancy. • Direction de la Propreté et des Espaces verts - Métropole du Grand Nancy. • Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy. • Autres services des collectivités-gestionnaires impliqués dans l'aménagement et l'entretien du Bien. • Représentants des usagers (associations de commerçants, Ateliers de Vie de Quartiers etc).	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	• Concertation préalable des partenaires. • Réduction significative des dépôts sauvages et amélioration de l'état de propreté général du Bien.	

FICHE-ACTION N°16		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
Elaborer un discours de référence sur le Bien et veiller à ce qu'il soit fidèlement diffusé		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	• L'ancienneté et les conditions de l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial (en 1983, sans véritable dynamique locale) conjuguées à l'attraction exercée par la seule place Stanislas ont brouillé et atténué la teneur, les attentes et la portée de cette reconnaissance qui consacre un ensemble historique, urbain, paysager et architectural exemplaire. • Le Bien fait l'objet de nombreux documents normatifs, didactiques ou promotionnels qui sont parfois méconnus et qui peuvent être produits par des organismes extérieurs à la gestion du Bien.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Elaborer un contenu unique, précis et complet sur l'UNESCO, l'inscription du Bien, sa VUE, son histoire et ses évolutions. • Infuser ce discours et les valeurs qu'il porte tant dans les outils de médiation spécifiques au Bien que dans des démarches et dispositifs de territoire plus généraux.	
MODALITÉS	• Sur la base des connaissances disponibles (cf action n°01), retracer l'histoire complète du Bien, de Stanislas ainsi que de ses architectes et artisans et expliciter les raisons (analyse de la VUE, des critères etc) et implications (détail des dispositifs de protection et de valorisation etc) de l'inscription au Patrimoine mondial. • Synthétiser cette matière pour diffuser à tous les partenaires un document résumant les notions importantes, établissant les éléments d'un langage commun et constituant la ressource première de tous les contenus de sensibilisation, promotion et vulgarisation du Bien (cf actions n°10, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 28). • S'assurer que les éléments-clés de ce discours figurent dans tous les appels à intervention qui concernent le Bien (actions culturelles, artistiques...) mais aussi les domaines dans lesquels il est exemplaire (aménagement des espaces publics, architecture édilitaire etc).	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	• Mission Rayonnement. • Direction Urbanisme et Habitat ; Direction Développement Culturel et Événementiel ; Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy. • DRAC.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	• Exactitude, exhaustivité et clarté du document de référence. • Utilisation systématique du document par les services-gestionnaires pour l'élaboration des futurs supports traitant du Bien et la correction des supports actuels. • Référence au Bien et à ses valeurs dans les appels d'offres ou concours concernant son périmètre et les domaines dans lesquels il fait figure d'exemple.	

FICHE-ACTION N°17		VOLET DE GESTION
Sensibiliser les différents acteurs et favoriser l'appropriation du Bien		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	- En dépit de la notoriété de la place Stanislas et de l'UNESCO, les contours précis, justifications et implications de l'inscription du Bien au Patrimoine mondial nécessitent d'être plus largement et précisément transmis. - Le Bien figure dans plusieurs démarches de promotion culturelle ou touristique du territoire qui s'avèrent souvent décorrélées les unes des autres et qui ne reposent pas spécifiquement sur sa VUE.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Proposer au grand public et aux différents acteurs des contenus et rendez-vous adaptés et récurrents pour s'approprier le Bien. - Rendre les acteurs plus conscients de leur rôle et de leur impact.	
MODALITÉS	- Réunir les partenaires afin de dresser la liste des actions de promotion et de médiation du Bien existantes et prévues. Réfléchir également aux différentes catégories d'acteurs à sensibiliser (cf fiche n°05). - Sur la base de ce travail et du discours de référence élaboré pour le Bien (cf action n°16) : - pour le grand public (<i>habitants, visiteurs</i>), renforcer la présentation du Bien dans les actions existantes et compléter l'offre avec de nouvelles prestations (<i>cycle de conférences et de visites ; création de spectacles vivants et/ou installation d'art contemporain ; publications/communication</i>) ; étudier l'opportunité de diffuser régulièrement cette programmation globale (<i>calendrier culturel du Bien</i>) ; - pour des catégories plus spécifiques d'acteurs (<i>agents des collectivités-gestionnaires, habitants du Bien, mécènes etc</i>), concevoir à l'instar de l'action n°24 des documents et temps potentiellement récurrents de sensibilisation/formation à la dimension patrimoniale du Bien (<i>durée, animation en salle et/ou sur le terrain à déterminer</i>).	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction Développement Culturel et Événementiel ; Direction Politiques Educatives ; Direction Patrimoine et Immobilier ; Direction Urbanisme et Habitat - Ville de Nancy. - Mission Rayonnement ; Direction de la Communication institutionnelle. - Etablissements recevant du public situés dans le Bien (Opéra, Musée des Beaux-Arts...). - Destination Nancy-Office de tourisme et tout autre opérateur. - DRAC. - Représentants des usagers (associations de riverains, patrimoniales, de commerçants, d'étudiants, AVQ). - Mécènes-partenaires des collectivités-gestionnaires.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Adaptation de la programmation culturelle et événementielle à l'échelle du Bien, à sa VUE et aux valeurs de l'UNESCO. - Formation des acteurs.	

FICHE-ACTION N°18		VOLET DE GESTION
Renforcer la visibilité de l'inscription au Patrimoine mondial		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	- L'ancienneté de l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial conjuguée à l'attraction exercée par la seule place Stanislas ont brouillé la teneur et les contours de cette reconnaissance par l'UNESCO. - Concrètement, l'inscription ne s'incarne que par quelques éléments de signalétique épars qui ne permettent pas de rendre compte de l'unité et des particularités du Bien.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Affirmer l'existence du Bien et son lien au territoire. - Amplifier et affiner la perception qu'a le grand public du Bien par des opérations de promotion et communication ainsi que des aménagements de l'espace urbain cohérents et coordonnés.	
MODALITÉS	- Faire un état des lieux de la représentation et du positionnement du Bien sur le territoire : évaluer la pertinence et l'impact des installations évoquant le Bien (<i>panneaux, affichages, plaques, jalons de cheminement etc</i>) et recenser tous les projets prévus ou en cours de marketing territorial incluant ou concernant le Bien (<i>jalonnement, campagne de communication...</i>) ; parallèlement, considérer l'usage des réseaux sociaux pour, d'une part, raconter de manière suivie le Bien (<i>fréquence et tonalité des publications etc</i>) et, d'autre part, créer des événements ponctuels (<i>challenges, concours photo, lancement de hashtag, captation en direct d'ambiances ou d'événements etc</i>). - Sur la base des points précédents, déterminer avec les partenaires puis mettre en œuvre : de manière pérenne, les installations à renouveler, les projets à infléchir pour qu'ils intègrent davantage le discours sur le Bien (cf action n°16) et les éventuelles nouvelles actions nécessaires (<i>balisage spécifique physique ou dématérialisé, création d'un profil « Bien UNESCO » sur un réseau social etc</i>) ; de manière ponctuelle, les campagnes à mener (<i>affichage dans les transports publics métropolitains, dans les médias du territoire voire au-delà, sur les réseaux sociaux etc</i>) ; de manière globale, l'identité visuelle qui unifiera toutes les actions de communication et de promotion du Bien.	
MISE EN OEUVRE	Mission Rayonnement - Métropole du Grand Nancy.	
PARTENARIATS	- Direction Développement et Attractivité ; Direction Musées - Métropole du Grand Nancy. - Destination Nancy-Office de Tourisme et/ou autre opérateur de visite/médiation du territoire. - DRAC.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	Renforcement du positionnement du Bien sur le territoire tant physiquement (signalétique, unité visuelle et spatiale du Bien) que statégiquement (communication, promotion, développement).	

FICHE-ACTION N°19		VOLET DE GESTION
Améliorer l'interprétation du Bien		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	Le Bien, qui constitue une étape majeure de l'évolution du territoire nancéen et un de ses fleurons patrimoniaux, nécessite d'être expliqué et mis en perspective grâce à un dispositif à la hauteur des enjeux.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Sensibiliser à la dimension patrimoniale du Bien (sa qualité architecturale et urbaine, sa vulnérabilité etc). • Souligner les liens du Bien au territoire, à son histoire, son identité.	
MODALITÉS	• Etudier les différentes options de création d'un espace de présentation, et de mise en contexte et en perspective du Bien en préfigurant : - une candidature au label Ville-Pays d'art et d'histoire (VPah) comprenant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine -CIAP- (<i>échelle de territoire porteuse -Ville ou Métropole-, thématiques du projet, moyens prévisionnels, lieu envisagé pour le CIAP etc</i>). - l'ouverture d'une maison du Site Patrimonial Remarquable -SPR- (<i>lieu, moyens, contenus, modalités...</i>) ; - la mise en place d'un parcours spécifique au Bien (<i>en lien avec les signalétiques existantes et les projets cf action n°18</i>). • Soumettre ces options au Comité stratégique et aux instances décisionnaires des collectivités concernées par ces démarches.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	• Direction Développement Culturel et Événementiel ; Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy. • Mission Rayonnement - Métropole du Grand Nancy. • Directions de l'Urbanisme des collectivités-gestionnaires. • DRAC.	
PHASAGE	Action à long-terme (7 à 10 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	• Evaluation des différentes options. • Obtention d'une décision quant à la concrétisation ou non d'une des options.	

FICHE-ACTION N°20		VOLET DE GESTION
Mettre en évidence les autres composantes du Bien à partir de la place Stanislas		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	• Véritable vitrine du territoire, la place Stanislas fait l'objet d'une programmation touristique et promotionnelle significative. • Plus résidentielles, les autres composantes du Bien mériteraient une valorisation plus importante sans toutefois desservir leurs ambiances, caractéristiques et usages propres.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Tendre vers un rééquilibrage des différentes composantes du Bien en termes de notoriété, investissement, flux etc. • Rendre tangible la VUE et l'intégrité du Bien.	
MODALITÉS	• En accord avec les usages des différentes composantes du Bien et les attentes des communautés locales (<i>cf action n°06</i>), envisager : - l'extension ou la déclinaison d'actions, opérations et pratiques se déroulant sur la place Stanislas (voire sur la place de la Carrière) à d'autres parties du Bien (événements en déambulation, en roulement sur une période donnée etc) ; - la création de rendez-vous spécifiques à des composantes jusqu'ici peu animées (<i>fête des voisins, tournois de pétanque etc</i>). • Avec les partenaires, vérifier que la signalétique et l'ensemble de la communication/médiation du Bien présentent à leur juste mesure chaque composante du Bien (<i>cf action n°20</i>). Sinon, procéder à des correctifs (<i>réécriture de supports, renforcement de la signalétique ou du programme de visites guidées etc</i>) et en évaluer l'efficacité.	
MISE EN OEUVRE	Direction Développement et Attractivité - Métropole du Grand Nancy.	
PARTENARIATS	• Direction Développement et Relations internationales ; Direction Développement culturel et événementiel - Ville de Nancy. • Représentants des habitants, propriétaires privés et exploitants commerciaux du Bien (Ateliers de Vie de Quartier -AVQ-, associations de riverains, commerçants etc). • Etablissements recevant du public situés dans le Bien (Opéra, Musée des Beaux-Arts...). • Destination Nancy-Office de Tourisme.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	• Renforcement de l'animation de composantes auparavant peu fréquentées voire méconnues. • Amélioration de la perception du Bien dans sa globalité (enquêtes auprès des habitants, des visiteurs etc).	

FICHE-ACTION N°21		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
<u>Valoriser les chantiers de restauration</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Développer la médiation du Bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et des valeurs de l'UNESCO
CONTEXTE	Auregard de l'investissement qu'elles représentent pour les gestionnaires du Bien et de l'impact visuel et/ou d'usage qu'elles génèrent, les nombreuses opérations de restauration du Bien ne sont pas assez expliquées et promues.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Mettre en lumière l'engagement des gestionnaires pour la sauvegarde et la transmission du Bien. - Profiter des chantiers pour faire de la pédagogie autour du Bien et des savoir-faire de la restauration.	
MODALITÉS	- Repérer les opérations de restauration prévues (<i>cf action n°08</i>), y compris sur le plan paysager (<i>cf action n°14</i>) qui se prêteraient le mieux à une médiation du Bien, des métiers et techniques de la conservation-restauration ainsi que des charges et devoirs inhérents à la gestion du patrimoine culturel. - Avec les partenaires, envisager pour chacune des opérations ciblées les actions de médiation les plus adaptées (<i>visite guidée du chantier ; chantier participatif ; rencontre avec les artisans et professionnels ; reportage sur les réseaux sociaux ou les sites internet et autres supports de communication des collectivités-gestionnaires etc</i>) et leurs modalités (<i>qui met en oeuvre ? pour quel public ?...</i>). - Communiquer (<i>cf action n°16</i>) et mettre en œuvre ces actions (<i>cf actions n°17 et 18</i>).	
MISE EN OEUVRE	Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- Direction Ecologie et Nature ; Direction Politiques Educatives ; Direction Développement culturel et événementiel - Ville de Nancy. - Direction de la Propreté et des Espaces verts - Métropole du Grand Nancy. - Direction de la Communication Institutionnelle. - Destination Nancy-Office de tourisme et/ou autre opérateur de visite/médiation du territoire. - DRAC. - Prestataires opérant pour la restauration et l'entretien du Bien.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action récurrente, à réitérer en fonction des calendriers successifs de restauration.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Récurrence des actions de médiation proposées autour des chantiers de restauration - Satisfaction des participants à ces actions.	

FICHE-ACTION N°22		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
<u>S'assurer de l'intégration des communautés du Bien dans les instances de gouvernance</u>		OBJECTIF STRATÉGIQUE Mobiliser les communautés locales autour du Bien dans un logique de développement durable
CONTEXTE	- Le Bien rassemble des dizaines de propriétaires publics et privés jusqu'à présent pas forcément identifiés et fédérés qui sont autant d'acteurs de sa gestion. - L'ensemble XVIII^e qui constitue une partie de l'hypercentre nancéen compte également une multitude d'usagers (habitants, touristes...) dont certains tiennent un rôle prépondérant dans sa mise en valeur et son animation : riverains, professionnels installés sur les places, chercheurs ayant pour objet d'étude le Bien...	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Intégrer tous les acteurs directement concernés par le devenir du Bien dans le système de gestion. - Gérer le Bien de manière concertée et agile grâce à un système de gestion donnant sa juste place à chaque acteur.	
MODALITÉS	- En s'appuyant sur l'identification des propriétaires (<i>cf action n°05</i>) ainsi que sur les démarches visant à fédérer et mobiliser les différentes communautés du Bien (<i>cf actions n°02, 17, 23, 24, 25, 26</i>) proposer à ces divers acteurs d'intégrer ou de constituer les instances consultatives qui sont parties prenantes du système de gestion du Bien. - Veiller à la représentativité des instances consultatives en y intégrant aussi souvent que possible les nouveaux acteurs.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	Les principaux acteurs du Bien : - Ateliers de Vie de Quartier (AVQ) ; - associations de riverains ; - commerçants, exploitants de locaux commerciaux et salariés travaillant sur le Bien ; - institutions, services et établissements pour lesquels le Bien est un sujet d'étude (universités, école d'architecture etc).	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Représentativité des instances consultatives. - Prise en compte des questions et avis émis par les instances consultatives pour la gestion du Bien.	

FICHE-ACTION N°23		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
Associer les habitants à l'animation culturelle du Bien		OBJECTIF STRATÉGIQUE Mobiliser les communautés locales autour du Bien dans un logique de développement durable
CONTEXTE	- Centralité culturelle, économique et symbolique, le Bien est aussi un espace habité pour lequel les résidents mais aussi les riverains et autres usagers quotidiens constituent des acteurs importants. - Des acteurs qui ne sont pas mobilisés par les gestionnaires du Bien, faute d'une identification précise de ces résidents, exploitants et usagers quotidiens de l'ensemble XVIII^e.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Révéler les habitants en tant qu'acteurs de la valorisation du Bien. - Développer une culture du Bien en phase avec les attentes de ce public privilégié que constituent les habitants du Bien et du territoire.	
MODALITÉS	- Sur la base d'une connaissance approfondie des usagers (<i>cf action n°06</i>) et d'une vue d'ensemble des actions culturelles existantes ou prévues (<i>cf action n°11</i>), organiser la consultation ciblée des résidents et riverains du Bien (<i>par exemple via la plateforme participative et/ou les partenaires</i>) en vue de recueillir leurs propositions pour compléter ce programme ainsi que leurs avis sur les actions passées ou prévues. - Se servir de ces retours d'expériences pour monter des actions participatives (<i>escape game, spectacle intégrant dans la distribution des habitants ou reposant sur leurs témoignages, signalétique collaborative du Bien etc</i>) et enrichir les projets autour du Bien avec les propositions des usagers. - En lien avec la stratégie de tourisme durable locale, proposer aux habitants de devenir des ambassadeurs du Bien et de participer ainsi, à l'issue de temps de formation/préparation (<i>cf action n°17</i>), à la transmission de ses valeurs (<i>cf action n°16</i>).	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Ateliers de Vie de Quartier (AVQ). - Associations de riverains. - Mission Innovation, Transversalité et Communication interne ; Direction Développement Culturel et Événementiel - Ville de Nancy. - Service Démocratie Participative - Métropole du Grand Nancy. - Destination Nancy-Office de tourisme.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Consultation aussi large, représentative et régulière que possible des résidents du Bien voire du territoire. - Prise en compte des résultats de cette consultation dans la programmation culturelle du Bien. - Participation effective d'habitants à des actions de valorisation concernant le Bien.	

FICHE-ACTION N°24		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
Inciter les commerçants installés au sein du Bien à communiquer sur l'inscription UNESCO		OBJECTIF STRATÉGIQUE Mobiliser les communautés locales autour du Bien dans un logique de développement durable
CONTEXTE	S'il est relativement connu que Nancy comporte un Bien UNESCO, il est souvent dans la pratique réduit à la seule place Stanislas, notamment du fait d'un manque d'information des acteurs directement en contact avec le public sur les contours précis, les justifications ainsi que les atouts et contraintes liées à l'inscription UNESCO.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Former les acteurs pour les associer au rayonnement du Bien. - Tendre vers un équilibre des flux entre les différentes composantes.	
MODALITÉS	- Concevoir une plaquette concise et attrayante résumant ce qu'est le Bien et comment le découvrir depuis la place Stanislas en vue de la diffuser auprès du grand public via les commerces situés sur l'ancienne place Royale (<i>envisager la refonte ou l'adaptation de la brochure sur le Bien conçue par la Ville de Nancy -Collection Patrimoine- cf action n°16</i>). - Proposer aux commerçants de la place Stanislas et à leurs employés un temps de formation sur les points-clés (<i>cf action n°17</i>) de compréhension du Bien. - Mettre en place un suivi de cette action (<i>approvisionnement suffisant des commerces en plaquettes, adhésion des commerçants à la démarche, niveau de formation sur le Bien satisfaisant etc</i>).	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction du Développement et des Relations Internationales - Ville de Nancy (plus particulièrement le service Commerce). - Commerçants, exploitants de locaux commerciaux et salariés travaillant sur le Bien. - Chambre de Commerce et d'Industrie.	
PHASAGE	- Action à moyen-terme (3 à 7 ans). - Action permanente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Diffusion via les commerçants de la place Stanislas d'un support de communication adapté au grand public sur le Bien. - Amélioration de la connaissance du Bien par les acteurs économiques. - Suivi sur le long-terme de l'action.	

FICHE-ACTION N°25		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement OBJECTIF STRATÉGIQUE Mobiliser les communautés locales autour du Bien dans un logique de développement durable
<u>Constituer un réseau d'artisans maîtrisant les savoir-faire traditionnels ainsi que les techniques et matériaux innovants</u>		
CONTEXTE	- Le Bien est certes le produit de la vision de Stanislas et du dessin de Héré mais également des artisans de qualité, connus ou anonymes, qui ont chacun œuvré dans leurs corps de métier pour aboutir à l'excellence. - La restauration et la mise en valeur du Bien nécessite à la fois une parfaite maîtrise des savoirs-faire traditionnels et la capacité d'adapter ceux-ci à la nécessaire transition écologique.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- S'assurer de la qualité et de la conformité des interventions menées sur le Bien. - Animer le Bien en mettant en avant les savoirs-faire et les compétences qu'il a suscités et qu'il continue de mobiliser.	
MODALITÉS	- Avec les services, répertorier les différents prestataires ou partenaires qui sont intervenus ces dernières années sur des chantiers de restauration concernant le Bien et en faire une évaluation critique. - Parallèlement, définir des critères et indicateurs balisant la réussite d'une intervention sur le Bien (<i>en lien avec les actions n°03, 04 et 08</i>) : matériaux, techniques, préservation de la VUE, conformité aux normes et certifications écologiques etc et synthétiser cette réflexion en un document. - Réunir les artisans-intervenants-prestataires précédemment répertoriés et partager avec eux ces réflexions (<i>envisager des réunions périodiques : visite de chantiers, partages d'expériences etc</i>). - Mettre à disposition des propriétaires privés du Bien le répertoire de ces artisans (<i>cf actions n°5 et 10</i>).	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	- Direction Patrimoine et Immobilier - Ville de Nancy. - Artisans, maitres-d'oeuvre et bureaux d'études techniques du territoire et/ou qui sont déjà intervenus sur le Bien (en lien avec la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier). - Chambres consulaires. - Région Grand Est - réseaux des artisans d'art. - Services de l'Etat : DRAC et DREAL.	
PHASAGE	Action à moyen-terme (3 à 7 ans).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Constitution d'un répertoire partagé d'artisans et d'intervenants spécialistes des problématiques particulières du Bien. - Réunion et incitation au partage d'expériences et de compétences de ces intervenants.	

FICHE-ACTION N°26		VOLET DE GESTION Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement OBJECTIF STRATÉGIQUE Mobiliser les communautés locales autour du Bien dans un logique de développement durable
<u>Mettre en oeuvre un programme d'actions à destination du jeune public</u>		
CONTEXTE	- Si la place Stanislas et sa reconnaissance en tant que Patrimoine mondial sont plutôt bien connus des habitants du territoire, l'appropriation du Bien dans toute sa globalité, sa portée et sa symbolique reste encore largement à travailler pour susciter un véritable attachement entre l'ensemble XVIII^e et les communautés locales. - Le diagnostic a recensé seulement quelques actions reliant spécifiquement le Bien au jeune public.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Développer la médiation du Bien à destination des jeunes. - Faire du jeune public un ambassadeur du Bien.	
MODALITÉS	- Réunir les partenaires afin de passer en revue tous les dispositifs et actions existants sur le territoire ou qui pourraient être potentiellement mis en place afin de sensibiliser les jeunes et leur transmettre les concepts et valeurs liés au Bien et à l'UNESCO. - Sur la base de cette prospection, organiser : - sur le temps périscolaire, des cycles d'animations sur le Bien (<i>visites, expression artistique etc</i>) reposant notamment sur des animateurs préalablement formés aux valeurs du Bien et de son inscription (<i>cf actions n°16 et 17</i>) ; - sur le temps scolaire, des cycles d'ateliers animés notamment par des guides-conférenciers et pouvant viser la réalisation par les élèves de visites du Bien et de supports de médiation (<i>signalétique, livrets</i>).	
MISE EN OEUVRE	Direction Politiques Educatives - Ville de Nancy.	
PARTENARIATS	- Direction Développement culturel et événementiel - Ville de Nancy. - Éducation Nationale (DSDEN). - Ministère de la Culture (DRAC pour les programmes d'éducation artistique et culturelle). - Destination Nancy-Office de tourisme et/ou autre opérateur travaillant avec des guides-conférenciers et des médiateurs professionnels. - Personnels dédiés à la Jeunesse des collectivités-gestionnaires : animateurs périscolaires, du Club Ados, de la Maison de l'Engagement et de l'Initiative des Jeunes en Territoires... - Associations du territoire et les établissements recevant du public compris dans le Bien travaillant avec les jeunes.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans). - Action récurrente (démarche à relancer à chaque année scolaire).	
CRITÈRES DE SUIVI	- Augmentation des démarches de sensibilisation/appropriation du Bien visant le jeune public. - Réalisation par le jeune public d'actions de médiation du Bien.	

FICHE-ACTION N°27		VOLET DE GESTION
<u>Envisager l'intégration ou la création de réseaux autour du Bien</u>		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Bien
CONTEXTE	- Alors que sa portée universelle a été reconnue par le Comité du Patrimoine mondial, le Bien est actuellement isolé, sans véritable lien avec des patrimoines similaires ou des organismes et dispositifs partageant ses thématiques et enjeux. - De ce fait, le Bien n'accomplit pas encore son potentiel de catalyseur du développement du territoire.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Disposer d'exemples enrichissant la gestion du Bien. - Faire bénéficier le Bien des compétences et de l'expérience de partenaires extérieurs. - Affirmer l'aura du Bien et par extension celle du territoire.	
MODALITÉS	- Réunir les partenaires pour discuter des nécessités, opportunités et priorités de : - hors territoire, renforcer la présence du Bien dans des réseaux comme l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), rejoindre des réseaux existants (<i>outr Villes-Pays d'art et d'histoire cf action n°19, envisager particulièrement de participer aux réunions des Biens UNESCO de la Région Grand-Est, de rejoindre le parcours de la Route Stanislas etc</i>) et créer des nouvelles synergies (<i>avec par exemple des Biens similaires du Patrimoine mondial et plus généralement des villes comportant un Bien UNESCO dans une perspective d'émulation et d'entraide, les démarches locales de candidature UNESCO autour du thermalisme et des fêtes de la Saint-Nicolas ou encore d'autres villes comportant des embellissements des Lumières</i>) ; - sur le territoire, collaborer autour du Bien avec les acteurs locaux de la culture, du patrimoine, de l'éducation, de la recherche... (<i>Education Nationale -DSDEN-, Opéra National de Lorraine et autres salles de spectacles, Musée des Beaux-Arts de Nancy et Musée Lorrain, ARTEM, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et autres établissements d'enseignement supérieur, monuments et sites liés à Stanislas et à Héré etc</i>) et tout organisme susceptible de participer à la valorisation du Bien (par exemple, les gestionnaires de la tour Thiers pour donner accès à un point de vue global sur l'ensemble XVIII^e). - Soumettre ces propositions au Comité stratégique.	
MISE EN OEUVRE	Réfèrent du plan de gestion UNESCO.	
PARTENARIATS	Représentants des services des collectivités-gestionnaires impliqués dans la gestion du Bien.	
PHASAGE	Action à court-terme (sous 3 ans) avec mise en œuvre étalée dans le temps.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Planification de l'adhésion du Bien à des réseaux ou de la formalisation des partenariats évalués comme pertinents pour sa gestion et le développement du territoire. - Bilans quantitatifs et qualitatifs de la participation du Bien à des réseaux.	

FICHE-ACTION N°28		VOLET DE GESTION
<u>Poursuivre la démarche de reconnaissance du Bien à l'international</u>		Partager le Bien pour améliorer son appropriation et son rayonnement
		OBJECTIF STRATÉGIQUE Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Bien
CONTEXTE	- Alors que sa portée universelle a été reconnue par l'UNESCO, l'ensemble XVIII^e nancéien n'est au cœur d'aucune relation spécifique avec d'autres Biens du Patrimoine mondial ou organismes et dispositifs internationaux partageant ses thématiques et enjeux. - Non loin de Paris et en interface avec le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne, le territoire accueille régulièrement des événements et congrès internationaux qui sont autant d'occasions de faire découvrir et rayonner le Bien dans sa totalité.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Améliorer la connaissance du Bien en dehors des frontières nationales. - Faire du Bien une figure du proue pour le développement culturel et économique ainsi que pour l'image de marque du territoire à l'étranger.	
MODALITÉS	- Renforcer la présentation du Bien lors des salons des professionnels du tourisme (<i>cf action n°16</i>). Considérer la diversification de la participation à ces événements pour développer la notoriété du Bien à l'international. - Proposer systématiquement aux délégations internationales en congrès sur le territoire une visite complète du Bien. - A terme, évaluer les retombées de ces opérations pour le Bien et le territoire.	
MISE EN OEUVRE	Mission Rayonnement.	
PARTENARIATS	- Direction Développement et Attractivité - Métropole du Grand Nancy. - Destination Nancy-Office de tourisme. - Direction Développement et Relations Internationales - Ville de Nancy. - Agence régionale du Tourisme.	
PHASAGE	- Action à court-terme (sous 3 ans) pour les visites des délégations internationales et à moyen-terme (3 à 7 ans) pour le reste. - Action récurrente.	
CRITÈRES DE SUIVI	- Recours systématique au discours de référence sur le Bien dans la communication à l'international. - Amélioration du référencement du Bien ou du territoire chez les opérateurs touristiques étrangers. - Suivi qualité de l'action (enquête de satisfaction et de notoriété du Bien, analyse des retombées pour le Bien et le territoire etc).	

Annexes

Bibliographie et documentation

Ouvrages, articles

BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, hôtel de ville », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France. Nancy et Lorraine méridionale*, 164e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 143-148.

BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, place d'Alliance », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France. Nancy et Lorraine méridionale*, 164e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 159-164.

BRADEL Vincent, *De la place royale à l'espace public. Quel devenir pour les espaces publics nés du siècle des Lumières ?*, Nancy, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, 2007.

CAFFIER Michel, *Place Stanislas : Nancy, trois siècles d'histoire*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005.

CAILLAULT Pierre-Yves, « Nancy, le sol de la place Royale. Un aménagement plusieurs fois renouvelé », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France. Nancy et Lorraine méridionale*, 164e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 165-174.

CHOAY Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, 2007.

INRAP, « Sous les pas de Stanislas, archéologie d'une place. Nancy XVI^e – XVIII^e siècle », in : hors-série de la *Gazette lorraine*, Nancy, 2005.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Nancy : la ville de Stanislas*, Nancy, Edition Serpenoise, 1994.

MICHEL Jean-Bertrand et HIERONIM Listowski, *Les Places dans la ville : lecture d'un espace public*, Paris, Dunod, 1984.

PEROUSEDEMONTCLOS Jean-Marie, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, 1995.

PFISTER Christian, « La démolition du Louvre de Boffrand et la Vieille-Intendance », in : *Bulletin mensuel de la Société historique lorraine et du Musée lorrain*, 1909, p. 191-209.

PICARD Claudie, *Nancy baroque : l'ornementation des trois places*, Thionville, G. Klopp, 2005.

TAVENAU René, *Histoire de Nancy*, Toulouse, 1978.

ZIEGLER Hendrik, « L'Invention des places royales » in *La Place Vendôme. Art, pouvoir et fortune*, Paris, 2002.

De l'Esprit des villes : Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières : 1720-1770, [exposition] Musée des Beaux-Arts de Nancy, 7 mai-22 août 2005, Versailles, Art Lys, 2005.

« Deuxième centenaire de la Place Royale de Nancy 1752-1952 », supplément du *Pays lorrain*, n°1, 1952.

Nancy, la ville révélée. La Renaissance d'une capitale, [exposition] Palais du Gouvernement 2013, Villers-Lès-Nancy, Editions de la Gazette Lorraine, 2013.

Documents et référence

ADUAN, *Livre blanc coeur d'agglomération - Métropole du Grand Nancy*, 2016.

AGAPE, AGURAM et SCALEN, *Trajectoires du sillon lorrain, éléments de réflexion pour un projet stratégique*, 2020.

ARCHIVES MUNICIPALES DE NANCY, *Place Royale-place Stanislas* (livret pédagogique).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial*, 2015 (actualisation).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*, 1945 (adoption).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Gérer le Patrimoine mondial culturel*, 2014.

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, 2019 (actualisation).

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY, *Patrimoine mondial : Nancy*, Nancy, 1999.

DESTINATION NANCY, *Démarche d'attractivité et de marketing territorial du Grand Nancy*, 2019.

DESTINATION NANCY, *Dossier de presse*, 2018-19.

DESTINATION NANCY, *Office de Tourisme -dossier de presse*, 2020.

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, *Charte de l'aménagement des espaces publics*, 2020.

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, *Stratégie métropolitaine de développement commercial*, 2019 (actualisation).

SCALEN, *Observatoire du tourisme et de l'hébergement touristique – bilan de l'activité touristique dans la métropole du Grand Nancy*, 2018.

VILLE DE NANCY, *Nancy, 3 Places classées au patrimoine mondial de l'UNESCO*, Collection patrimoine.

VILLE DE NANCY, *Création d'une structure patrimoniale de portage foncier*, 2016.

VILLE DE NANCY, *Guide pratique des terrasses et étalages*.

Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective, 2017.

Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel : Fêtes de Saint-Nicolas.

Plan local d'urbanisme de Nancy.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PADD, diagnostic).

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy, 2019.

Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe et Mosellan, 2013.